

Budget de dépenses

2008
2009

Volume III Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes

**pour l'année financière
se terminant le 31 mars 2009**

Déposé à l'Assemblée nationale
conformément à l'article 46
de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01)
par madame Monique Jérôme-Forget, ministre des Finances,
ministre des Services gouvernementaux,
ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et présidente du Conseil du trésor

Dépôt légal – Mars 2008
ISSN 0706-0319
ISBN 978-2-551-23654-1 (imprimé)
ISBN 978-2-550-52232-4 (en ligne)
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Gouvernement du Québec, 2008

AVANT-PROPOS

La Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) prévoit que la présidente du Conseil du trésor dépose à l'Assemblée nationale le budget de dépenses des ministères et organismes aux fins d'établir les crédits requis au cours de l'exercice financier, ainsi que les plans annuels de gestion des dépenses élaborés par chacun des ministres.

À cet effet, la présidente du Conseil du trésor présente à l'Assemblée nationale les renseignements touchant le Budget de dépenses 2008-2009 en quatre volumes :

- > Le Volume I, Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées, qui réunit les renseignements se rapportant à l'Assemblée nationale ainsi qu'aux personnes désignées par cette dernière, soit le Protecteur du citoyen, le Vérificateur général, le Directeur général des élections et le Commissaire au lobbying;
- > Le Volume II, Crédits des ministères et organismes, qui présente l'ensemble des crédits requis par le gouvernement pour l'exercice financier 2008-2009 en distinguant le budget de dépenses et le budget d'investissements. Ces crédits sont ventilés par portefeuilles et par programmes;
- > Le Volume III, Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, qui regroupe les plans annuels de gestion des dépenses préparés par chacun des ministres;
- > Le Volume IV, Renseignements supplémentaires, qui fournit des renseignements complémentaires sur le budget de dépenses.

PRÉFACE

La Loi sur l'administration publique (L.R.Q. c. A-6.01) prévoit le dépôt à l'Assemblée nationale d'un ensemble intégré de documents, soit le plan stratégique, le plan annuel de gestion des dépenses et le rapport annuel de gestion, le tout dans une perspective de reddition de comptes auprès des parlementaires.

Le Volume III du Budget de dépenses 2008-2009 regroupe les plans annuels de gestion des dépenses de chaque portefeuille dévolu à un ministre, c'est-à-dire le ministère et les organismes budgétaires sous sa responsabilité. Le plan inclut également les entités consolidées (organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux) afin d'illustrer la contribution du ministère au financement de celles-ci. Bien que le dépôt du Volume III du Budget de dépenses à l'Assemblée nationale incombe à la présidente du Conseil du trésor, la responsabilité de la préparation et de la mise en œuvre des plans relève de chacun des ministres responsables.

Au début du Volume III, un tableau sommaire présente les budgets de dépenses de l'ensemble des portefeuilles pour les exercices financiers 2007-2008 et 2008-2009. Précédé de la section En bref, le plan annuel de gestion des dépenses de chaque portefeuille est présenté par la suite comme suit :

- > La section La présentation du portefeuille ministériel introduit la mission ou la raison d'être du ministère et des organismes composant un portefeuille. Cette section permet de faire ressortir la nature de l'organisation, sa clientèle, ses domaines d'activité et sa finalité;
- > La section Les choix budgétaires présente les choix effectués dans l'allocation des ressources et les actions envisagées pour atteindre les objectifs fixés;
- > La section Le plan budgétaire explique l'évolution du budget de dépenses par programmes et les principales variations;
- > L'annexe 1 fournit le nom de tous les organismes budgétaires, leurs budgets de dépenses 2008-2009 ainsi que la dépense probable 2007-2008;

> L'annexe 2 fournit :

- › Le nom de tous les organismes autres que le budgétaires, leurs dépenses ainsi que la partie financée par le portefeuille ministériel, et ce, pour les exercices 2007-2008 et 2008-2009;
- › Le nom de tous les fonds, tout en présentant aussi l'information sur les prévisions de dépenses et d'investissements, l'effectif autorisé et la contribution financière du portefeuille ministériel pour chacun des fonds pour les années 2007-2008 et 2008-2009.

Pour l'Assemblée nationale et les personnes désignées par celle-ci, ces renseignements se retrouvent dans le Volume I du Budget de dépenses 2008-2009.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Sommaire des dépenses	11
-----------------------------	----

PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES

Portefeuilles ministériels

Affaires municipales et Régions	17
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	29
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	39
Conseil exécutif	51
Culture, Communications et Condition féminine	63
Développement durable, Environnement et Parcs	77
Développement économique, Innovation et Exportation	87
Éducation, Loisir et Sport	97
Emploi et Solidarité sociale	113
Famille et Aînés.....	127
Finances	137
Immigration et Communautés culturelles.....	149
Justice	157
Relations internationales.....	167
Ressources naturelles et Faune	175
Revenu	187
Santé et Services sociaux.....	195
Sécurité publique.....	205
Services gouvernementaux.....	217
Tourisme	227
Transports	233
Travail.....	247

SOMMAIRE DES DÉPENSES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Le sommaire des dépenses résume l'information budgétaire présentée dans les plans annuels de gestion des dépenses 2008-2009. Les plans annuels de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière ainsi que ceux de l'ensemble des portefeuilles ministériels du gouvernement se retrouvent respectivement dans les Volumes I et III du Budget de dépenses 2008-2009.

Le tableau suivant présente les budgets de dépenses de chaque portefeuille pour les exercices financiers 2007-2008 et 2008-2009, la dépense probable 2007-2008, la variation entre le budget de dépenses 2008-2009 et la dépense probable 2007-2008.

Sommaire des dépenses¹

(en millions de dollars)

	2008-2009		2007-2008 ²	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2) = (1) - (4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
Assemblée nationale ³	114,1	2,6	111,5	111,5
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ³	66,6	(8,5)	75,4	75,1
Affaires municipales et Régions	1 784,4	(10,5)	1 794,6	1 794,9
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	703,0	(16,0)	703,2	719,0
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	635,1	119,2	640,0	515,9
Conseil exécutif	335,2	33,0	334,6	302,2
Culture, Communications et Condition féminine	649,7	15,7	627,9	634,0
Développement durable, Environnement et Parcs	200,9	5,1	196,5	195,8
Développement économique, Innovation et Exportation	790,4	29,1	758,1	761,3
Éducation, Loisir et Sport	13 984,0	612,4	13 382,6	13 371,6
Emploi et Solidarité sociale	4 145,3	22,2	4 059,7	4 123,1
Famille et Aînés	1 941,6	100,9	1 829,9	1 840,7
Finances ⁴	163,2	60,1	162,3	103,1
Immigration et Communautés culturelles	270,3	159,1	256,5	111,2
Justice	666,2	6,1	666,8	660,1
Relations internationales	125,3	14,3	116,2	111,0
Ressources naturelles et Faune	554,1	(61,6)	448,6	615,7
Revenu	936,9	(78,7)	1 016,6	1 015,6
Santé et Services sociaux	25 468,9	1 324,0	24 123,3	24 144,9
Sécurité publique	1 032,9	(13,4)	998,9	1 046,3
Services gouvernementaux	100,0	17,2	83,6	82,8
Tourisme	140,7	(1,0)	140,7	141,7
Transports	2 345,2	227,5	2 074,7	2 117,7
Travail	32,7	(7,5)	33,3	40,2
Crédits périmés escomptés	(150,0)	(150,0)	—	—
Crédits reportés en 2009-2010	(88,8)	(88,8)	—	—
Dépenses de programmes	56 947,9	2 312,5	54 635,4	54 635,4
Service de la dette	6 907,0	(96,0)	7 003,0	7 003,0
Dépenses budgétaires	63 854,9	2 216,5	61 638,4	61 638,4

Références

1. Les données portent uniquement sur le budget de dépenses et ne comprennent pas, par conséquent, les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux. Elles excluent en outre les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, placements, avances et autres » comprises dans le budget d'investissements apparaissant au Volume II du Budget de dépenses 2008-2009.
2. Les dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2008-2009.
3. Les informations portant sur les crédits, les dépenses et les plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouvent dans le Volume I.
4. Pour les fins de ce tableau, le service de la dette est exclu des dépenses du portefeuille « Finances ». Au Volume II du Budget de dépenses 2008-2009 et dans les plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, les dépenses du portefeuille « Finances » incorporent le service de la dette.

PLANS ANNUELS DE GESTION DES
DÉPENSES DES MINISTÈRES
ET ORGANISMES

EN BREF

AFFAIRES MUNICIPALES ET RÉGIONS

Pour le prochain exercice financier, les enjeux budgétaires suivants ont été retenus dans l'ensemble du portefeuille « Affaires municipales et Régions » :

- > Appuyer le développement économique, social et culturel de la région métropolitaine de Montréal par le financement de divers projets structurants;
- > Assurer le soutien financier aux municipalités dans le cadre des programmes d'infrastructures, d'aqueduc et d'égout, et ce, pour maintenir les efforts visant la pérennité et le développement des infrastructures municipales, selon les investissements prévus au Plan québécois des infrastructures;
- > Accorder une aide financière importante au milieu municipal en lui allouant des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement, ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que ceux des gouvernements étrangers;
- > Procurer aux municipalités du Québec le financement nécessaire aux mesures prévues à l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier 2007-2013 conclue avec le milieu municipal en 2006;
- > Accroître le développement de l'ensemble des régions du Québec par un soutien accru des sommes affectées à la Politique nationale sur la ruralité 2007-2014 ainsi que par le Fonds de développement régional, le Fonds de soutien aux territoires en difficulté et par une nouvelle aide de 10,0 M\$ aux territoires dévitalisés, dont le financement est prévu au Fonds de suppléance du Conseil du trésor;
- > Poursuivre les interventions gouvernementales visant à faciliter aux ménages à revenu faible, modeste ou moyen, l'accès à un logement adéquat, maintenir et améliorer la qualité de l'habitat.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Affaires municipales et Régions » comprend le Ministère, la Commission municipale du Québec (CMQ), la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Régie du logement (RDL) et la Société québécoise d'assainissement des eaux.

En tant que responsable de l'organisation municipale et du développement régional, le Ministère a la charge de conseiller le gouvernement et d'assurer la coordination interministérielle dans ces domaines. Sa mission consiste à favoriser, en partenariat avec le monde municipal et les acteurs du développement régional, la mise en place et le maintien d'un cadre de vie et de services municipaux de qualité pour l'ensemble des citoyens et des citoyennes, le développement des régions et des milieux ruraux ainsi que le progrès et le rayonnement de la Métropole.

La CMQ a le mandat d'agir comme expert, décideur ou adjudicateur en matière d'organisation territoriale, d'équipements à caractère supralocal, d'exemption de taxes foncières et d'affaires à l'égard d'organismes à but non lucratif, de tutelle, de tarification et d'enquête dans une perspective d'efficacité et d'efficience des administrations municipales.

La SHQ a pour mission de faciliter aux citoyennes et aux citoyens du Québec l'accès à des conditions adéquates de logement, de promouvoir l'amélioration des conditions générales de l'habitat au Québec ainsi que de favoriser le développement et la promotion du savoir-faire québécois en habitation. Elle contribue à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en améliorant la qualité du milieu de vie sociale et communautaire, dans une optique de développement durable.

En tant que tribunal spécialisé exerçant sa compétence en matière de bail résidentiel, la mission de la RDL quant à elle, consiste à décider des litiges dont elle est saisie dans le cadre d'une procédure simple et respectueuse des règles de justice naturelle, à informer les citoyens sur les droits et obligations découlant du bail afin d'éviter que des conflits ne se développent du seul fait de l'ignorance des dispositions de la loi, et à favoriser la conciliation des relations entre propriétaires et locataires. La RDL est également chargée de veiller, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements, et dans ces cas, d'assurer la protection des droits des locataires.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère pour l'exercice 2008-2009 s'inscrivent à l'intérieur de six orientations stratégiques :

ORIENTATIONS 1 ET 2

Favoriser une plus grande autonomie régionale et municipale et promouvoir la démocratie municipale

- > En plus de verser 300,3 M\$ aux municipalités à titre de compensations tenant lieu de taxes, le Ministère versera 263,8 M\$ dans le cadre du nouveau partenariat fiscal et financier.

L'objectif est de permettre aux municipalités d'offrir des services publics de qualité à leur population tout en gardant leur fardeau fiscal le plus équitable possible. Il vise également à soutenir l'épanouissement du sentiment d'appartenance des citoyens à leur municipalité et à faciliter leur participation à la prise de décisions qui les concernent.

Actions envisagées

- > L'application ou la définition des modalités d'application des diverses mesures prévues par l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier;
- > La modernisation de l'encadrement législatif, la révision des lois municipales et les travaux d'allègement réglementaire;
- > La révision des compétences et des processus de gouvernance dans les agglomérations;
- > Les travaux de la Table Québec-municipalités et de la Table Québec-régions relatifs à la décentralisation, la régionalisation administrative, l'adaptation des programmes gouvernementaux aux particularités des régions et la réalisation d'initiatives de partenariat.

ORIENTATION 3

Accentuer les efforts visant la pérennité et le développement des infrastructures municipales et stratégiques

- > Le Plan québécois des infrastructures, dévoilé en octobre 2007 et dont les sommes atteindront 3 150,5 M\$ sur cinq ans, prévoit un montant de 703,2 M\$ en 2008-2009 pour financer la mise aux normes et le développement des infrastructures municipales d'eau.

L'objectif est d'améliorer ou de maintenir la qualité et la gestion des infrastructures d'aqueduc et d'égout. Il vise également à assurer la stabilité des sources de financement afin de garantir une meilleure planification des travaux.

Actions envisagées

- > La mise en œuvre d'un cadre de financement des infrastructures municipales;
- > La mise aux normes des équipements d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable;
- > L'assainissement des eaux usées dans certaines petites municipalités dont les eaux usées sont rejetées directement dans les cours d'eau;
- > L'élaboration de guides de planification et d'intervention et d'outils de gestion.

ORIENTATION 4

Soutenir le développement des régions et des milieux ruraux

- > Il est prévu d'investir 92,1 M\$ pour soutenir le développement des régions et des milieux ruraux.

L'objectif est de veiller à ce que chaque territoire et chaque région puisse exploiter son plein potentiel. Les stratégies d'intervention gouvernementale miseront sur la prise en charge du développement des régions par les acteurs locaux et régionaux.

Actions envisagées

- > La mise en œuvre de pactes ruraux avec les municipalités régionales de comté;
- > L'élaboration et la mise en œuvre de plans de relance des régions ressources et des territoires en difficulté;
- > Le soutien aux conférences régionales des élus (CRÉ) dans la conclusion d'ententes spécifiques et de partenariat avec les autres ministères et organismes du gouvernement ou d'autres partenaires.

ORIENTATION 5

Appuyer le développement économique, social et culturel de la région métropolitaine de Montréal

- > Des sommes de 55,4 M\$ sont prévues pour soutenir les institutions métropolitaines et montréalaises et financer les projets structurants.

L'objectif est de contribuer à affermir le rôle moteur de l'agglomération urbaine de Montréal sur les plans québécois, canadien, nord-américain et international.

Actions envisagées

- > Le soutien à la réalisation de projets à caractère métropolitain;
- > Le développement de l'instrumentation nécessaire à la gestion des 17 centres locaux de développement;
- > Le soutien au développement économique de Montréal par une aide financière destinée à la mise en œuvre de la stratégie Imaginer – Réaliser Montréal 2025.

ORIENTATION 6**Moderniser les pratiques de gestion**

- > Des efforts seront consacrés à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des interventions du Ministère de même qu'à la satisfaction de sa clientèle.

Actions envisagées

- > La poursuite de la régionalisation administrative des activités du Ministère;
- > La consolidation de l'offre de service en ligne;
- > La mise en place de solutions d'affaires reposant sur les nouvelles technologies de l'information.

Les choix budgétaires de la SHQ pour l'exercice 2008-2009 sont les suivants :

- > Afin de permettre à un plus grand nombre de ménages à faible revenu d'avoir accès à un logement correspondant à leurs besoins, la SHQ poursuivra la réalisation de logements communautaires en vertu du programme AccèsLogis Québec;
- > Également, la SHQ continuera d'affecter une part significative de son budget pour assurer la pérennité du parc de logements sociaux destinés aux ménages à faible revenu;
- > La SHQ continuera d'appuyer financièrement plusieurs ménages à faible revenu afin d'alléger la part de leur revenu consacrée au logement. Notamment, les programmes de supplément au loyer et d'allocation logement sont offerts aux ménages ayant des difficultés à trouver un logement adéquat à coût abordable;
- > Finalement, une part importante est consacrée à l'adaptation des logements pour des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Affaires municipales et Régions » s'établit à 1 784,4 M\$ en 2008-2009, soit 10,5 M\$ de moins que la dépense probable 2007-2008.

Cette variation s'explique, entre autres, par une réduction des coûts liés au remboursement du service de la dette de certains programmes d'infrastructures. Cette réduction a été contrebalancée notamment par la hausse des budgets affectés au développement économique de Montréal, à la réalisation de logements communautaires ainsi qu'à la rénovation et à l'adaptation de domicile.

PROGRAMME 1

Promotion et développement de la Métropole

Ce programme consiste à susciter et à soutenir l'essor économique, culturel et social de la Métropole afin d'en favoriser le progrès, le dynamisme et le rayonnement. De plus, il vise à fournir un soutien financier d'appui à la réalisation d'initiatives ayant comme objectifs le développement et la promotion de la Métropole tout en agissant comme catalyseur et rassembleur pour la promotion de ses intérêts. Il facilite la concertation entre de nombreux partenaires métropolitains, tant du secteur privé que public, notamment en matière d'aménagement du territoire, veille à la cohérence des actions gouvernementales sur ce territoire et assume la responsabilité de la politique gouvernementale en matière de gouvernance locale et régionale.

Le budget de dépenses de ce programme fait état d'une augmentation de 11,2 M\$ par rapport à la dépense probable de l'année 2007-2008 compte tenu de la nouvelle mesure pour soutenir le développement économique de Montréal.

PROGRAMME 2

Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain

Ce programme procure le financement requis pour faciliter la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que l'assainissement des eaux usées des municipalités dans toutes les régions du Québec. Il permet d'apporter un soutien financier à la réfection d'infrastructures des municipalités, des communautés métropolitaines de même qu'en milieu nordique, particulièrement par les programmes d'infrastructures et de renouveau urbain et villageois.

Le budget de dépenses affecté aux programmes d'infrastructures est en baisse de 34,3 M\$ pour s'établir à 538,4 M\$. Cette variation s'explique principalement par une réduction des coûts liés au remboursement du service de la dette de certains programmes d'infrastructure.

PROGRAMME 3**Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités**

Ce programme vise à allouer aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement, ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que des gouvernements étrangers. Il permet de soutenir le regroupement volontaire de municipalités et d'accorder une aide financière au milieu municipal. Il soutient les municipalités régionales de comté, notamment pour l'aménagement du territoire. Ce programme englobe également les mesures du nouveau partenariat fiscal et financier conclu avec le monde municipal.

Les sommes allouées à ce programme connaissent une diminution de 3,3 M\$, attribuable essentiellement à certains engagements gouvernementaux qui se sont finalisés en 2007-2008.

PROGRAMME 4**Administration générale**

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de la direction du Ministère et de l'ensemble des unités administratives afin d'assurer la gestion des différents programmes, l'élaboration et la mise en œuvre des orientations et politiques gouvernementales touchant le milieu municipal ainsi que le développement de l'ensemble des régions du Québec. De plus, les Services partagés – Affaires municipales et Régions offrent des services administratifs reliés aux ressources humaines, financières et matérielles pour deux organismes du portefeuille, soit la RDL et la CMQ.

Par rapport à la dépense probable 2007-2008, les sommes allouées à ce programme sont sensiblement les mêmes qu'en 2008-2009.

PROGRAMME 5**Développement des régions et ruralité**

Ce programme offre un soutien financier au développement local et régional. Il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au développement régional et à la ruralité.

L'enveloppe allouée à ce programme est en baisse de 3,0 M\$. Cette variation est principalement due à la fin des mesures prévues au Fonds de développement économique de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

PROGRAMME 6**Commission municipale du Québec**

Ce programme permet d'intervenir auprès des municipalités en matière d'organisation territoriale, de régulation technique, d'enquête, de tutelle, d'adjudication et de reconnaissance aux fins d'exemption de taxe. L'enveloppe allouée à ce programme reste la même puisque le niveau d'activité demeure constant.

PROGRAMME 7**Habitation**

Ce programme vise à faciliter pour les citoyennes et les citoyens du Québec l'accès à des conditions adéquates de logement, à promouvoir l'amélioration des conditions générales de l'habitat au Québec et à favoriser le développement et la promotion du savoir-faire québécois en habitation. Ce programme prévoit une subvention à la SHQ. Cet organisme bénéficie, en sus, d'autres fonds pour le financement de ses activités.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 20,3 M\$. Cette augmentation est principalement attribuable à la réalisation de logements communautaires en vertu du programme AccèsLogis Québec ainsi qu'aux budgets additionnels accordés pour les programmes d'aide à la rénovation et à l'adaptation de domicile.

PROGRAMME 8**Régie du logement**

En vertu de ce programme, la RDL dispose des ressources pour décider des litiges qui lui sont soumis par une partie au bail d'un local d'habitation, pour informer les citoyens des droits et obligations découlant d'un bail et pour favoriser la conciliation entre les locataires et les locateurs. En outre, elle veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et, dans ce cas, assure la protection des droits des locataires.

Les sommes allouées à ce programme sont en baisse de 1,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2007-2008. Cette variation s'explique par le financement obtenu pour la réalisation du plan de relève des régisseurs.

Le budget de dépenses par programmes (en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Promotion et développement de la Métropole	89 278,1	11 153,6	78 124,5	78 124,5
2. Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain	538 446,5	(34 253,8)	573 295,8	572 700,3
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	588 913,9	(3 257,1)	592 874,5	592 171,0
4. Administration générale	56 171,7	(262,4)	56 171,7	56 434,1
5. Développement des régions et ruralité	92 055,4	(2 959,8)	94 254,4	95 015,2
6. Commission municipale du Québec	2 448,0	—	2 448,0	2 448,0
7. Habitation	402 578,9	20 296,1	382 878,3	382 282,8
8. Régie du logement	14 520,8	(1 211,0)	14 520,8	15 731,8
Total	1 784 413,3	(10 494,4)	1 794 568,0	1 794 907,7
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	726	(20)	—	746

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget de 20,0 M\$ en immobilisations servira à l'achat de matériels et d'équipements ainsi qu'à des investissements reliés à la mise à niveau des systèmes informatiques et à la prestation électronique de services.

Quant aux « Prêts, placements, avances et autres », la variation s'explique principalement par deux ajustements. Premièrement, par l'ajout d'un montant de 141,5 M\$ en 2008-2009 associé à la réforme comptable adoptée en décembre 2007 qui modifie la façon de comptabiliser les dépenses de compensations tenant lieu de taxes. Deuxièmement, par le retrait d'une somme de 62,5 M\$ accordée à la SHQ en 2007-2008 afin de pourvoir aux engagements pris par le gouvernement du Québec en matière d'habitation au cours des exercices antérieurs à la suite de la prise en considération des résultats de la SHQ sur la même période que celle des états financiers consolidés du gouvernement.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008
		Variation	
Immobilisations	20 007,5	5 040,5	14 967,0
Prêts, placements, avances et autres	145 495,4	80 186,4	65 309,0
Total	165 502,9	85 226,9	80 276,0

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2008-2009	Dépense probable 2007-2008
Commission municipale du Québec	2 448,0	2 448,0
Régie du logement	14 520,8	15 731,8

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Société d'habitation du Québec	677 889,7	402 578,9	679 057,3	382 282,8
Société québécoise d'assainissement des eaux	135 810,0	—	141 710,0	—

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds de développement régional

Le Fonds de développement régional finance les dépenses de fonctionnement des CRÉ ainsi que les ententes spécifiques et les autres activités priorisées par la région. L'enveloppe 2008-2009 allouée est de 53,0 M\$, soit 50,5 M\$ au Ministère et 2,5 M\$ au ministère de la Santé et des Services sociaux via le Bureau de la Capitale-Nationale. Ce montant tient compte des engagements futurs à l'égard des CRÉ.

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Prévision	Partie financée par le portefeuille ministériel	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de développement régional				
Dépenses	48 000,0	45 535,6	43 500,0	41 801,4
Investissements	—	—	—	—
Effectif (ETC)	—	—	—	—

EN BREF

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

Croissance de 3,8 M\$ du budget affecté au Programme de crédit de taxes foncières agricoles afin de donner suite aux engagements du gouvernement.

Affectation d'une somme de 2,0 M\$ provenant d'un montant global de 15,0 M\$ attribuée au nouveau programme Compétitivité-Innovation qui s'adresse aux entreprises du secteur de la transformation alimentaire.

Allocation d'une somme de 3,5 M\$ sur un budget prévu de 14,0 M\$ sur trois ans destinée à la nouvelle Stratégie d'accroissement des achats de produits alimentaires québécois sur le marché intérieur.

Affectation d'une somme de 4,7 M\$ au financement d'activités particulières en matière de sécurité des aliments et de personnel en inspection des aliments et en santé animale.

Attribution d'une somme de 2,0 M\$ à partir du montant global de 10,0 M\$ sur cinq ans destinée à mettre en œuvre le nouveau Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales.

Allocation d'une somme de 5,8 M\$ pour le nouveau Plan d'amélioration de la qualité de l'eau en milieu agricole, qui s'inscrit dans le Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017.

Enfin, ajout d'un montant de 12,0 M\$ pourvu à même le Fonds de suppléance du Conseil du trésor pour la mise en œuvre de mesures appropriées à la suite de l'analyse des recommandations de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

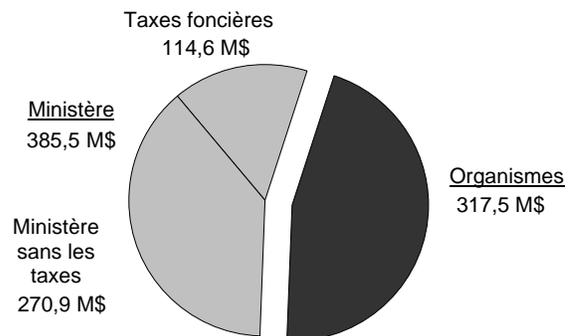
Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a pour mission d'influencer et de soutenir l'essor de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable.

Le Ministère assure la conception et l'application des politiques et des programmes nécessaires au développement du secteur agricole et agroalimentaire ainsi que de celui des pêches et de l'aquaculture commerciales. Ses attributions touchent les domaines de la production, de la transformation, de la distribution, de la commercialisation et de la consommation des produits bioalimentaires. Pour exécuter l'ensemble de ses mandats, le Ministère s'appuie sur les directions générales des politiques agroalimentaires, du développement régional et du développement durable, de l'alimentation (y compris le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale), de l'innovation et de la formation (y compris l'Institut de technologie agroalimentaire), des pêches et de l'aquaculture commerciales et des services à la gestion ainsi que sur Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ).

Par ailleurs, trois organismes relèvent directement du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ils ont chacun des rôles bien précis dans le déploiement des divers instruments d'intervention en agriculture et agroalimentaire et dans le secteur des pêches et de l'aquaculture. Ces organismes sont La Financière agricole du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec et la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille ministériel totalise 703,0 M\$. La répartition se présente comme suit : 55,0 % du budget est consacré au Ministère et 45,0 % va aux organismes, comme en témoigne la figure ci-contre. Pour ce qui est des organismes, une somme de 305,0 M\$, est allouée à La Financière agricole du Québec, responsable de l'administration des programmes de gestion des risques financiers destinés aux entreprises agricoles.



En ce qui a trait au budget du Ministère, les ressources consacrées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles sont augmentées de 3,8 M\$, pour atteindre un total de 114,6 M\$, afin de tenir compte de la croissance inhérente des coûts de cette intervention.

Les autres choix budgétaires du Ministère concernent en priorité trois orientations stratégiques touchant le développement économique et régional du secteur bioalimentaire, la sécurité des aliments et la santé animale ainsi que la protection de l'environnement et la cohabitation harmonieuse sur le territoire.

ORIENTATION 1

Appuyer le développement économique du bioalimentaire en partenariat avec l'industrie ainsi que les acteurs gouvernementaux et régionaux

Actions envisagées

Les actions déterminantes sur lesquelles le Ministère entend concentrer ses efforts quant à cette orientation sont les suivantes :

- > Mise en œuvre du programme Compétitivité-Innovation afin d'aider les entreprises en transformation alimentaire à s'adapter au nouveau contexte d'affaires marqué par l'ouverture des marchés et par une concurrence accrue tant à l'interne que sur les marchés de l'exportation;
- > Mise en application d'un nouveau Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales, Ensemble pour la viabilité de l'industrie. Ce plan vise quatre priorités, soit la compétitivité, la commercialisation de même que la concertation des acteurs du milieu et la reconnaissance de l'excellence;
- > Mise en œuvre de la nouvelle Stratégie d'accroissement des achats de produits alimentaires québécois sur le marché intérieur, Le Québec dans votre assiette. Cette stratégie vise notamment à amener les consommateurs à acheter en priorité des produits du Québec, à favoriser l'adaptation de l'offre par le marketing et l'innovation ainsi qu'à faciliter l'accès des entreprises aux réseaux de distribution;
- > Consolidation des partenariats en matière de recherche et de développement ainsi que de transfert technologique;
- > Poursuite des efforts dans le domaine de la formation spécialisée à l'Institut de technologie agroalimentaire;
- > Mise en œuvre du programme Modernisation des vergers d'arbres fruitiers au Québec. Ce programme est financé par l'Accord de contribution entre le Canada et le Québec concernant la transition des vergers d'arbres fruitiers au Québec. Il porte sur la replantation des vergers de pommiers, sur l'arrachage et sur la conception de projets structurants pour les vergers de pommiers et les vignobles.

ORIENTATION 2

Répondre aux besoins nouveaux en matière de sécurité des aliments et de santé animale par l'amélioration des outils de gestion des risques

Actions envisagées

Les actions déterminantes qui s'inscrivent dans cette orientation sont les suivantes :

- > Affectation de personnel en inspection et santé animale dans les régions afin d'améliorer la surveillance dans les établissements alimentaires, la prévention de l'influenza aviaire et le contrôle de la rage du raton laveur;
- > Poursuite du développement de la traçabilité, ce qui comprend la réglementation nécessaire à son implantation pour les cervidés, les porcs et les viandes bovines depuis l'abattoir jusqu'à la vente d'aliments au détail;
- > Réalisation des travaux visant la mise à niveau des laboratoires d'épidémiosurveillance et de pathologie animale de Saint-Hyacinthe et de Québec.

ORIENTATION 3

Aider les producteurs agricoles et aquacoles à relever les défis de la protection de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse sur le territoire

Actions envisagées

À ce chapitre, le Ministère poursuit ses interventions en mettant l'accent sur les actions suivantes :

- > Mise en œuvre du nouveau Plan d'amélioration de la qualité de l'eau en milieu agricole qui s'inscrit dans le Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017 afin de diminuer l'effet des activités agricoles pouvant contribuer à la prolifération des algues bleu-vert;
- > Mise en œuvre, avec les partenaires, du Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse 2007-2010 portant sur la qualité de l'eau, la réduction et la rationalisation de l'usage des pesticides, la biodiversité, les changements climatiques et l'efficacité énergétique de même que la cohabitation harmonieuse et la valorisation de l'effort agroenvironnemental des agricultrices et agriculteurs;
- > Mise en application du volet agricole du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques afin que le secteur agricole contribue à la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES);
- > Suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce visant la réduction des rejets de phosphore des piscicultures.

Par ailleurs, il importe de mentionner que la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois a rendu public son rapport le 12 février 2008. Cette commission avait le mandat d'établir un état de la situation sur les enjeux et défis de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois ainsi que de recommander les changements à apporter aux interventions publiques pour en assurer l'efficacité. Les travaux se poursuivront cette année pour analyser les recommandations de la Commission, faire des choix appropriés et établir les priorités d'action.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1

Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments

Le présent programme a pour objet le développement du potentiel et l'amélioration des performances technologiques liés à la production, à la transformation et à la conservation des produits bioalimentaires, tout en favorisant le respect de l'environnement. Il vise également à former des personnes compétentes en agroalimentaire et à assurer la sécurité des aliments.

Les dépenses de ce programme diminuent de 16,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2007-2008. Cette baisse résulte de l'effet net d'une augmentation de crédits de 17,0 M\$ pour des projets particuliers et des dépenses non récurrentes de 33,2 M\$ en 2007-2008.

L'augmentation des crédits s'explique principalement par l'ajout de crédits pour cinq activités, soit 4,7 M\$ pour des projets particuliers en matière de sécurité des aliments et de santé animale, 3,8 M\$ pour le Programme de crédit de taxes foncières aux exploitations agricoles, 3,5 M\$ pour la Stratégie d'accroissement des achats de produits alimentaires québécois sur le marché intérieur, 2,0 M\$ pour le programme Compétitivité-Innovation et 2,0 M\$ pour mettre en œuvre le Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales.

Le budget du Ministère est réduit des budgets non récurrents prévus pour des activités particulières en 2007-2008, soit principalement l'aide spéciale de 15,0 M\$ accordée aux exploitations porcines pour couvrir les pertes causées par le circovirus porcin, 10,0 M\$ pour l'aide à la ségrégation, à la récupération et à la mise au rebut du matériel à risque spécifié, 4,2 M\$ pour les mesures d'aide annoncées dans le Discours sur le budget 2005-2006 et 1,5 M\$ pour le budget nécessaire à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

Enfin, à ces crédits s'ajoute un montant de 12,0 M\$ pourvu au Fonds de suppléance du Conseil du trésor pour la mise en œuvre de mesures appropriées à la suite de l'analyse des recommandations de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

PROGRAMME 2 Organismes d'État

Ce programme vise à favoriser la rentabilité des exploitations agricoles en leur procurant un financement approprié, à compenser les pertes de rendement des récoltes et à garantir un revenu annuel aux producteurs agricoles selon certaines modalités. Il a aussi pour but de soutenir la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires et de préserver la vocation des sols arables.

Les crédits relatifs à ce second programme regroupent le budget de dépenses de 8,9 M\$ de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et de 3,7 M\$ pour la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec ainsi qu'une subvention de 305,0 M\$ à La Financière agricole du Québec.

Le budget de dépenses par programmes (en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	385 501,8	(16 238,9)	385 802,0	401 740,7
2. Organismes d'État	317 526,9	287,0	317 438,9	317 239,9
Total	703 028,7	(15 951,9)	703 240,9	718 980,6
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	2 021	(61)	—	2 082

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

En 2008-2009, le Ministère disposera d'un budget d'investissements pour ses projets d'immobilisations de 32,8 M\$, une hausse de 14,9 M\$ par rapport à 2007-2008. Cette augmentation est attribuable à la construction des laboratoires d'épidémiologie et de pathologie animale de Saint-Hyacinthe et de Québec et à l'ajout de crédits dans le cadre du Plan québécois des infrastructures notamment pour l'Institut de technologie agroalimentaire.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008
		Variation	
Immobilisations	32 774,7	14 855,4	17 919,3
Prêts, placements, avances et autres	500,0	—	500,0
Total	33 274,7	14 855,4	18 419,3

ANNEXE 1**LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES****Les organismes budgétaires**

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2008-2009	Dépense probable 2007-2008
Commission de protection du territoire agricole du Québec	8 852,5	8 775,7
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	3 674,4	3 464,4

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Financière agricole du Québec	815 585,0	305 000,0	935 386,0	322 500,0
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	11 173,0	—	9 647,0	—

EN BREF

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

En 2008-2009, le Secrétariat du Conseil du trésor articulera ses actions autour des orientations suivantes :

- > Assurer une gestion rigoureuse des dépenses;
- > Renforcer la planification, le suivi et le contrôle des investissements;
- > Assurer le renouvellement et la fidélisation de la main-d'œuvre;
- > Moderniser le cadre de relations entre l'État et le secteur privé;
- > Contribuer à la modernisation et à la saine gestion de l'administration publique;
- > Renforcer la capacité organisationnelle du Secrétariat.

En excluant le montant de 198,0 M\$ du Fonds de suppléance permettant de financer des dépenses imprévues des ministères et organismes en cours d'exercice, le budget de dépenses du Secrétariat du Conseil du trésor s'établit à 437,2 M\$, en diminution de 15,3 % par rapport à la dépense probable 2007-2008.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » regroupe, pour les fins du présent document, les activités du Secrétariat et celles de la Commission de la fonction publique. Chacune de ces deux organisations est présentée distinctement, à l'exception du plan budgétaire qui intègre les deux organisations, conformément à la structure budgétaire approuvée par le Conseil du trésor pour 2008-2009.

Le Secrétariat du Conseil du trésor

Le Secrétariat assiste le Conseil du trésor et sa présidente dans leurs fonctions de gouverne. Il les conseille en matière de gestion des ressources et de modernisation de l'État. En ce qui concerne son rôle d'organisme central, le Secrétariat donne des orientations aux ministères et aux organismes en matière de gestion des ressources humaines, budgétaires, matérielles et informationnelles. Le Secrétariat soutient le Conseil du trésor et sa présidente en vue de :

- > Préparer annuellement un projet de prévision de dépenses des ministères et des organismes avant le début de chaque année financière;
- > Soumettre annuellement au gouvernement un projet de budget d'investissements pluriannuel à l'égard des infrastructures publiques de même qu'un rapport de l'utilisation qui en a été fait, pour dépôt à l'Assemblée nationale;
- > Prendre des décisions appropriées sur la gestion des ressources et l'organisation administrative de l'État;
- > Assister le gouvernement dans son rôle d'employeur du personnel de la fonction publique, de régulateur et de coordonnateur de négociations dans les secteurs public et parapublic;
- > Faire des recommandations au gouvernement sur les demandes et les projets présentés par les ministères et les organismes.

Le Secrétariat offre également certains services aux citoyens et aux entreprises. Ainsi, il fournit de l'information concernant les façons de faire affaire avec le gouvernement et les politiques gouvernementales de gestion.

La Commission de la fonction publique

La Commission de la fonction publique a pour mission d'assurer, au nom de l'Assemblée nationale, l'égalité d'accès de tous les citoyens à la fonction publique, la compétence des personnes recrutées et promues ainsi que l'impartialité et l'équité des décisions prises en matière de gestion des ressources humaines.

La Commission vérifie le caractère impartial et équitable des décisions qui affectent les fonctionnaires, s'assure de l'observation des lois et des règlements relatifs au système de recrutement et de promotion, produit des études, fait des vérifications et formule des recommandations aux autorités. Elle entend les recours exercés en certaines matières par les membres et les dirigeants d'organismes et par les fonctionnaires, offre des sessions d'échanges et d'information en matière de promotion et un service de médiation aux parties à la suite d'un recours. Elle effectue la certification des moyens d'évaluation, donne des avis au Conseil du trésor lorsque celui-ci décide de soustraire un emploi ou une catégorie d'emploi des dispositions de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1) et fait rapport directement à l'Assemblée nationale.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Pour l'exercice 2008-2009, le Secrétariat a procédé à des choix budgétaires au regard de quatre priorités. Premièrement, concernant la gestion des ressources financières, les actions du Secrétariat seront axées sur des dossiers majeurs tels que la gestion rigoureuse des dépenses de l'État ainsi que la rénovation et l'amélioration des infrastructures. Deuxièmement, au chapitre des ressources humaines, les efforts déployés auront pour objet d'assurer le maintien d'une main-d'œuvre qualifiée dans un contexte de vieillissement de l'effectif de la fonction publique. Troisièmement, les actions qui seront réalisées en matière de gestion des ressources matérielles permettront d'optimiser les relations entre l'État et le secteur privé. Finalement, au chapitre de la modernisation de l'État, le Secrétariat continuera de soutenir les ministères et les organismes dans leurs activités de gestion axée sur les résultats.

Les détails des variations des diverses composantes du budget du Secrétariat sont présentés à la section portant sur le plan budgétaire.

Enfin, mentionnons que le budget de dépenses 2008-2009 des contributions du gouvernement à titre d'employeur a été ajusté afin de tenir compte de la réforme comptable adoptée en décembre 2007.

ORIENTATION 1

Assurer une gestion rigoureuse des dépenses

Actions envisagées

- > Veiller au respect des enveloppes budgétaires allouées aux ministères et aux organismes;
- > Assurer le suivi du plan de réduction de la taille de l'État;
- > Poursuivre la consultation sur le projet de cadre de gouvernance des projets d'infrastructures publiques;
- > Faire adopter ce cadre par le gouvernement et procéder à sa mise en œuvre.

ORIENTATION 2

Renforcer la planification, le suivi et le contrôle des investissements

Actions envisagées

- > Élaborer le plan quinquennal d'investissement 2008-2013 et le rapport annuel d'utilisation à l'égard du Plan quinquennal d'investissement 2007-2012;
- > Procéder à l'autorisation des projets d'investissements en immobilisations selon les procédures et directives en vigueur;
- > Mettre en place le cadre de gouvernance des projets d'infrastructures publiques;
- > Réaliser le portrait gouvernemental annuel des investissements en ressources informationnelles en concertation avec le ministère des Services gouvernementaux.

ORIENTATION 3

Assurer le renouvellement et la fidélisation de la main-d'œuvre

Actions envisagées

- > Développer une structure d'indicateurs permettant de prévoir une pénurie de main-d'œuvre;
- > Développer une stratégie de promotion de la fonction publique comme employeur;
- > Développer une offre de formation en gestion de la diversité à l'intention des gestionnaires, des répondants en accès à l'égalité en emploi et des conseillers en dotation.

ORIENTATION 4**Moderniser le cadre de relations entre l'État et le secteur privé****Actions envisagées**

- > Adopter les trois règlements qui découlent de la Loi sur les contrats des organismes publics (2006, c. 29);
- > Mettre en œuvre la Loi sur les contrats des organismes publics et les règlements;
- > Élaborer et mettre en œuvre un plan de formation sur la nouvelle réglementation.

ORIENTATION 5**Contribuer à la modernisation et à la saine gestion de l'administration publique****Actions envisagées**

- > Développer et diffuser auprès des ministères et des organismes un nouvel outil d'aide au développement d'indicateurs de plan stratégique;
- > Développer des outils (lignes directrices) favorisant l'amélioration de la reddition de comptes des ministères et des organismes.

ORIENTATION 6**Renforcer la capacité organisationnelle du Secrétariat****Actions envisagées**

- > Conseiller les gestionnaires dans l'intégration de pratiques favorisant l'attraction et la fidélisation du personnel du Secrétariat et offrir à l'organisation différentes activités en ce sens;
- > Améliorer le processus d'acquisition et de gestion contractuelle afin de réduire le nombre de transactions et d'optimiser l'utilisation des ressources du Secrétariat;
- > Définir l'architecture d'entreprise cible du Secrétariat afin d'optimiser l'alignement de ses systèmes d'information sur ses besoins d'affaires.

La Commission de la fonction publique

Tout en assumant le maintien des opérations courantes, la Commission de la fonction publique veut orienter ses vérifications et ses études sur les risques et les enjeux en matière de gestion des ressources humaines. Elle entend mettre l'accent sur le règlement harmonieux des litiges, sur la réduction des délais de réalisation de ses activités et sur l'organisation du travail. La Commission entend également poursuivre ses efforts en vue de favoriser une plus grande adhésion des organisations à ses recommandations et d'accroître la confiance des citoyens envers la fonction publique.

La rémunération représente 85,0 % des prévisions de dépenses de la Commission et près de 90,0 % des ressources humaines allouées sont consacrées à la réalisation des opérations découlant de sa mission. En effet, la Commission maintient d'année en année son choix de consacrer le moins possible de ressources humaines à sa gestion, tout en maintenant un degré d'autonomie compatible avec ses responsabilités particulières de tribunal administratif et d'organisme de surveillance.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1

Secrétariat du Conseil du trésor

Ce programme regroupe les dépenses visant à soutenir le Conseil du trésor dans son rôle de conseiller du gouvernement sur la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, ainsi qu'en matière de modernisation de l'État. On y retrouve également les dépenses liées aux fonctions gouvernementales sous la responsabilité du Secrétariat, notamment en matière de dotation et de recrutement. Ce programme pourvoit aussi au financement des programmes de reconstruction des régions sinistrées à la suite du verglas de janvier 1998 et des pluies diluviennes survenues en juillet 1996, ainsi qu'à des contributions du gouvernement à titre d'employeur. Une provision permet également de transférer, entre programmes ou portefeuilles, toute partie d'un crédit correspondant à la valeur d'échange convenue lors de la cession d'un bien entre ministères et organismes.

Le budget de dépenses de 2008-2009 est inférieur de 69,3 M\$ à la dépense probable 2007-2008. Cette baisse résulte principalement de l'inscription en 2007-2008 d'une dépense de 49,8 M\$ aux fins de l'équité salariale ainsi que d'une diminution aux contributions du gouvernement à titre d'employeur résultant de la réforme comptable adoptée en décembre 2007.

PROGRAMME 2

Commission de la fonction publique

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission afin de lui permettre de vérifier et d'enquêter en matière de gestion des ressources humaines, d'entendre les recours prévus par la loi, de certifier les moyens d'évaluation, de donner des avis et d'émettre des recommandations aux autorités compétentes et de faire rapport directement à l'Assemblée nationale.

PROGRAMME 3 Régimes de retraite et d'assurances

Ce programme regroupe des dépenses de 328,4 M\$ au titre de contributions du gouvernement aux régimes de retraite des employés des ministères et des organismes budgétaires et des juges ainsi que 4,4 M\$ pour les assurances collectives sur la vie des employés des secteurs public et parapublic. Les dépenses des régimes de retraite applicables aux employés des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux se retrouvent dans les budgets des ministères concernés. Par ailleurs, le Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale est inclus dans le budget de dépenses de l'Assemblée nationale.

La baisse de ce programme concerne uniquement les régimes de retraite. La réduction anticipée de l'effectif en 2008-2009 explique principalement cette variation.

PROGRAMME 4 Fonds de suppléance

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses additionnelles pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux. Le total des dépenses affectées à ce programme en 2008-2009 s'élève à 198,0 M\$.

Le budget de dépenses par programmes (en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Secrétariat du Conseil du trésor ¹	100 870,8	(69 327,9)	101 866,2	170 198,7
2. Commission de la fonction publique	3 484,6	(4,0)	3 585,0	3 488,6
3. Régimes de retraite et d'assurances	332 807,6	(9 387,1)	342 484,7	342 194,7
4. Fonds de suppléance	197 960,0	197 960,0	192 074,6	—
Total	635 123,0	119 241,0	640 010,5	515 882,0
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	462	(9)	—	471

¹ La dépense probable pour 2007-2008 inclut un montant de 49,8 M\$ à l'égard de la provision pour l'équité salariale.

Note : Le programme Fonds de suppléance comporte une provision qui permet des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissement du Secrétariat s'élève à 847,8 M\$. Il se compose essentiellement d'une provision, totalisant 675,1 M\$ au titre de la supercatégorie « Prêts, placements, avances et autres », au programme 4 du Fonds de suppléance. Celle-ci a pour but de pourvoir dans un premier temps aux besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes, à la condition que les sommes ajoutées soient remboursées à même leur enveloppe de crédits avant la fin d'exercice et, en second lieu, aux ajustements éventuels à inscrire à la suite de réforme comptable en 2008-2009.

L'augmentation de 263,1 M\$ au budget d'investissements s'explique essentiellement par l'inscription de montants découlant de la réforme comptable, dont notamment 135,4 M\$ pour le passif environnemental à l'égard de la réhabilitation des sites contaminés sous la responsabilité du gouvernement et 37,0 M\$ pour les avantages sociaux futurs.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008
		Variation	
Immobilisations	259,1	—	259,1
Prêts, placements, avances et autres	847 555,3	263 111,5	584 443,8
Total	847 814,4	263 111,5	584 702,9

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2008-2009	Dépense probable 2007-2008
Commission de la fonction publique	3 484,6	3 488,6

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Pour l'exercice financier 2008-2009, le budget de dépenses de l'Agence des partenariats public-privé du Québec sera financé par les revenus provenant de facturations aux ministères pour des services conseils ainsi que pour la réalisation de projets spécifiques.

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Agence des partenariats public-privé du Québec	10 086,6	—	8 513,3	—

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées

Le Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées est affecté au financement des dépenses exceptionnelles d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement à la suite du sinistre causé par les pluies diluviennes survenues en juillet 1996, principalement dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il est également consacré au financement du programme de reconstruction et de relance économique des régions concernées.

Un des objectifs visés par la mise en place du fonds consiste à regrouper tous les coûts liés au sinistre afin de faciliter la production, par le ministère de la Sécurité publique, des demandes d'avances et des réclamations au gouvernement fédéral pour la partie des coûts que ce dernier assume en vertu de son programme d'aide, qui prévoit un remboursement pouvant atteindre 90,0 % des dépenses admissibles. Les crédits nécessaires au paiement des dépenses du Québec sont prévus dans le programme 1 du Secrétariat. Ces dépenses représentent principalement les frais financiers comptabilisés au fonds. Par ailleurs, le montant indiqué pour l'investissement concerne la réalisation de la mise aux normes des ouvrages sur le pourtour du lac Kénogami et de l'aménagement d'un seuil dans la rivière aux Sables.

Depuis l'exercice 1996-1997, les dépenses comptabilisées au fonds totalisent 504,4 M\$. La part assumée par le gouvernement du Québec est de 161,1 M\$, alors que celle du gouvernement du Canada est de 343,3 M\$.

Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor

Le Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor est affecté au financement des dépenses engagées par le Secrétariat pour la réalisation d'investissements qui visent principalement le développement de systèmes d'information et d'outils de gestion. Les crédits nécessaires au paiement des dépenses du fonds sont prévus dans le programme 1, Secrétariat du Conseil du trésor.

Fonds relatif à la tempête de verglas

Le Fonds relatif à la tempête de verglas permet de rassembler les informations liées à ce sinistre survenu du 5 au 9 janvier 1998, touchant plus spécifiquement les régions de la Montérégie et de Montréal. Il facilite également la production des demandes d'avances et des réclamations de remboursements présentées par le ministère de la Sécurité publique au gouvernement fédéral pour la partie des coûts que ce dernier assume en vertu de son programme d'aide, lequel prévoit un remboursement pouvant atteindre 90,0 % des dépenses admissibles.

Les dépenses remboursables par le gouvernement fédéral sont comptabilisées distinctement dans un compte à fin déterminée. Ce compte permet le dépôt des sommes provenant du gouvernement du Canada au regard du sinistre.

Pour le gouvernement du Québec, l'affectation budgétaire provient en partie du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, soit 24,4 M\$ par année jusqu'à l'exercice 2014-2015. Cette affectation vise à répondre à l'engagement du gouvernement du Québec à verser annuellement à Hydro-Québec une compensation pour le rétablissement du réseau. Les sommes se rapportant aux autres dépenses imputées au fonds sont prévues au programme 1 du portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale ». Ces dépenses représentent principalement les frais financiers comptabilisés au fonds.

Depuis l'exercice 1997-1998, les dépenses comptabilisées au fonds totalisent 1 218,7 M\$. De ce total, un montant de 627,2 M\$ représente la part assumée par le gouvernement du Québec et la différence, soit 591,5 M\$, est assumée par le gouvernement du Canada.

ANNEXE 2 (SUITE)

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses des fonds spéciaux
 (en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Prévision	Partie financée par le portefeuille ministériel	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées				
Dépenses	5 224,8	5 224,8	7 016,5	7 016,5
Investissements	8 824,0		601,5	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor				
Dépenses	460,5	460,5	532,3	532,3
Investissements	2 022,5		(331,0)	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds relatif à la tempête de verglas				
Dépenses	27 030,0	2 630,0	27 170,0	2 770,0
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

EN BREF

CONSEIL EXÉCUTIF

En 2008-2009, le Ministère soutiendra le développement d'une vision gouvernementale et favorisera la cohérence et l'efficacité des actions du gouvernement. Pour ce faire, le Ministère entend fournir tout l'appui nécessaire à la définition des priorités d'action gouvernementale. Il en assurera la mise en œuvre par les différents ministères, en mettant l'accent sur la cohérence des actions entreprises et en procédant à la coordination nécessaire à cette fin.

Le Ministère poursuivra son engagement de mieux coordonner et planifier les activités de communication liées aux priorités gouvernementales, et ce, dans le but de communiquer avec le citoyen le plus efficacement et le plus directement possible.

Dans le contexte des célébrations soulignant le 400^e anniversaire de la Ville de Québec, le Centre de la francophonie des Amériques sera inauguré et le Québec sera l'hôte de la rencontre estivale du Conseil de la fédération.

Le Ministère entend poursuivre le respect des engagements pris lors du Forum socio-économique des Premières Nations tenu à Mashteuiatsh ainsi qu'à la rencontre Katimajit tenue à Kuujuaq.

Dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, qui en est à sa 3^e année, une somme de 44,0 M\$ sera consacrée en 2008-2009 pour favoriser l'engagement de la jeunesse dans sa réussite.

Dans le cadre de la réforme des institutions démocratiques et de l'accès à l'information, les travaux se poursuivront quant aux modifications à apporter à la Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3) ainsi qu'en ce qui concerne l'élaboration et la mise à jour de règlements en matière d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission :

- > De soutenir la prise de décisions du gouvernement en assurant les fonctions d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres;
- > De favoriser le développement d'une vision gouvernementale, ainsi que la cohérence et l'efficacité des actions gouvernementales;
- > D'assumer la responsabilité de la jeunesse, des affaires intergouvernementales canadiennes, de la francophonie canadienne, des affaires autochtones, de la réforme des institutions démocratiques, de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels. À ce titre :
 - > Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes et soutient le ministre responsable dans sa mission de veiller au respect des compétences constitutionnelles du Québec, à l'intégrité de ses institutions, à la défense et à la promotion de ses intérêts dans ses relations avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et territoires ainsi qu'au renforcement de la francophonie canadienne;
 - > Le Secrétariat aux affaires autochtones a pour mission de soutenir le ministre responsable dans la coordination de l'action gouvernementale en milieu autochtone et l'établissement de relations harmonieuses et de partenariats entre le gouvernement, les Autochtones et la population en général;
 - > Le Secrétariat à la jeunesse, sous la responsabilité du premier ministre, s'assure de la coordination et veille à la cohérence et à la complémentarité de l'ensemble des actions gouvernementales en matière de jeunesse. De plus, il consulte et soutient les principaux acteurs jeunesse dans le but de favoriser la participation active des jeunes à la société québécoise;
 - > Le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information a pour mission de soutenir l'action du ministre responsable au regard des diverses lois de nature électorale et parlementaire, d'une part, ainsi que des lois et règlements en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, d'autre part.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Appui et conseil auprès du Conseil exécutif pour une cohérence et une coordination efficace de l'action gouvernementale

Des ressources financières de l'ordre de 12,0 M\$ seront consacrées à des activités de soutien à la prise de décision du gouvernement. Le Ministère assurera, à ce titre, des fonctions d'analyse, de conseil et de coordination. De plus, il procédera à la mise à jour des priorités gouvernementales et au suivi de leur déploiement.

La vision et les priorités d'action du gouvernement doivent être définies avec clarté, rigueur et cohérence en plus de répondre aux besoins et aux préoccupations de la population.

Actions envisagées

- > Coordonner la mise en œuvre de la vision gouvernementale et des priorités d'action de manière à assurer la cohérence des politiques avec celles-ci;
- > Assurer le suivi des dossiers prioritaires et stratégiques pour le gouvernement;
- > Contribuer à la mise en place d'une administration publique efficace et orientée vers les besoins des citoyens et des entreprises;
- > Assurer le renouvellement d'une haute fonction publique performante et engagée qui partage des valeurs d'intégrité et d'éthique.

Des ressources financières de l'ordre de 16,5 M\$ seront utilisées afin d'améliorer la cohérence et la coordination de la communication gouvernementale.

Actions envisagées

- > Mettre sur pied des équipes-projets formées de professionnels et de gestionnaires et chargées de préparer collectivement des stratégies et des activités de communication en lien avec les priorités gouvernementales;
- > Réaliser un exercice de planification annuelle fondée sur des choix stratégiques afin de maximiser la cohérence, la pertinence et la complémentarité des campagnes et des activités de communication gouvernementale;
- > Identifier les événements devant faire l'objet d'une coordination au plan des communications.

AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES

Défense et promotion des intérêts du Québec au sein du Canada

Une enveloppe de 9,1 M\$ sera consacrée à la défense et à la promotion des intérêts du Québec au sein du Canada.

Pour ce faire, les interventions du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes viseront à assurer la cohérence de l'action gouvernementale, à intensifier la collaboration entre le Québec et les autres gouvernements de la fédération canadienne, à défendre et promouvoir les intérêts du Québec et son autonomie ainsi qu'à exercer un leadership sur la scène canadienne, notamment au sein du Conseil de la fédération. Le Secrétariat verra aussi à accroître davantage l'influence du Québec dans les débats relatifs à l'évolution du fédéralisme canadien.

Actions envisagées

- > Assurer les positionnements du Québec relativement aux actions des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux;
- > Soutenir le premier ministre dans son rôle de président du Conseil de la fédération et assurer l'organisation de la cinquième rencontre estivale du Conseil dont le Québec sera l'hôte, dans le contexte des célébrations soulignant le 400^e anniversaire de la Ville de Québec, en juillet 2008;
- > Mettre en œuvre le Programme de soutien à la recherche en matière d'affaires intergouvernementales et d'identité québécoise et en assurer la promotion auprès des divers intervenants concernés.

Renforcement de la francophonie canadienne

Un montant de l'ordre de 5,7 M\$ sera alloué au renforcement de la francophonie canadienne dont 2,0 M\$ pour le Centre de la francophonie des Amériques.

En 2008-2009, les interventions du Secrétariat s'articuleront autour de deux objectifs. Le premier vise à regrouper les forces vives de la francophonie dans les Amériques au sein d'un Centre de la francophonie des Amériques, en vue de faire rayonner la francophonie à l'échelle continentale. Le deuxième permettra de favoriser une meilleure connaissance réciproque entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes.

Actions envisagées

- > Inaugurer le Centre de la francophonie des Amériques;
- > Tenir un Forum sur la francophonie canadienne et un deuxième Forum sur les arts et la culture;
- > Organiser la tenue de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne à Québec sous la présidence du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information.

AFFAIRES AUTOCHTONES

Un budget de 199,0 M\$ sera affecté à la poursuite d'actions gouvernementales coordonnées pour le développement social, économique et culturel des Autochtones du Québec.

Le Secrétariat aux affaires autochtones poursuivra ses actions dans le but de contribuer à bâtir des communautés pleinement épanouies au sein de la société québécoise.

Actions envisagées

- > Assurer le suivi des engagements pris dans le cadre du Forum sur le développement social et économique des Premières Nations et lors de la rencontre Katimajit;
- > Poursuivre les engagements découlant des ententes de développement conclues avec les nations autochtones;
- > Soutenir les initiatives autochtones de nature économique, communautaire et consultative.

JEUNESSE

Stratégie d'action jeunesse

La Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 a été lancée le 29 mars 2006. Une somme de 44,0 M\$, dont un montant d'environ 10,8 M\$ proviendra d'un compte à fin déterminée, sera consacrée à la réalisation de sa troisième année. Cette stratégie vise à améliorer la santé et le bien-être des jeunes, à favoriser leur réussite éducative, à favoriser leur insertion professionnelle, à accroître la place qu'ils occupent dans la société, à améliorer le soutien qui leur est offert et à développer une culture de l'entrepreneuriat.

Ainsi, les efforts du Secrétariat à la jeunesse se poursuivront dans la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009. Le Secrétariat verra aussi à renforcer la concertation interministérielle en matière de jeunesse de même qu'avec les partenaires non gouvernementaux.

Actions envisagées

- > Coordonner les travaux du comité interministériel responsable de la Stratégie d'action jeunesse;
- > Coordonner les travaux du comité des partenaires de la Stratégie d'action jeunesse formé de représentants des groupes qui travaillent auprès des jeunes ou qui les représentent;
- > Poursuivre, en collaboration avec les partenaires, la réalisation des mesures de la stratégie;
- > Planifier l'élaboration du renouvellement de la Stratégie d'action jeunesse avec les partenaires concernés.

RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

Réforme des institutions démocratiques

Des ressources de l'ordre de 1,1 M\$ seront consacrées au soutien des activités gouvernementales en matière de réforme des institutions démocratiques.

- > Les interventions du Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information viseront notamment à assurer le suivi des recommandations du Directeur général des élections et des parlementaires au regard du mode de scrutin ainsi que des propositions en matière de financement des partis politiques, d'organisation des élections et de la représentation des femmes et des minorités ethnoculturelles qui pourraient être mises de l'avant dans le cadre des travaux entrepris par le Directeur général des élections et le Comité consultatif. Le Secrétariat visera aussi à soutenir l'action du ministre au regard de divers lois et règlements de nature électorale et parlementaire et à formuler des avis au gouvernement au regard de divers lois et règlements de nature électorale et parlementaire.

Commission d'accès à l'information

Des ressources de l'ordre de 5,0 M\$ seront allouées à la Commission d'accès à l'information pour assumer les différents volets de son mandat, notamment pour l'adjudication, à l'égard des demandes de révision ou d'examen de mécontentes, et pour les activités de surveillance, tant en regard de l'accès aux documents des organismes publics que de la protection des renseignements personnels détenus par les organismes publics et par les entreprises.

Actions envisagées

- > Disposer des demandes de révision qui lui sont adressées concernant l'accès aux documents des organismes publics en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) et des demandes d'examen de mécontentes découlant de recours exercés en application de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (L.R.Q., c. P-39.1);
- > Procéder à des inspections ou à des enquêtes concernant le respect des lois qu'elle est chargée d'administrer;
- > Donner des avis sur des projets de lois, de règlements, des ententes et d'autres projets gouvernementaux ayant un impact sur l'accès aux documents des organismes publics ou sur la protection des renseignements personnels, notamment dans le secteur de la santé;
- > Préparer un nouveau plan stratégique et une nouvelle déclaration de services aux citoyens;
- > Réviser les processus et accroître les activités de médiation; établir un processus de reddition de comptes concernant les différents mandats de la Commission; entreprendre la modernisation des ressources informationnelles en conséquence.

Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Une enveloppe de 0,6 M\$ sera consacrée au soutien des ministères et organismes dans l'application de la législation.

Actions envisagées

- > Informer les organismes publics de la mise en œuvre des modifications apportées à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi que pour l'application de la loi en général;
- > Procéder à l'adoption du projet de règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (secteur gouvernemental) et à l'élaboration des adaptations pour les municipalités, les secteurs d'éducation, de santé et services sociaux et d'ordre professionnel, ainsi que des guides d'application;
- > Procéder à la mise à jour du règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels;
- > Formuler des avis au gouvernement en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1

Cabinet du lieutenant-gouverneur

Ce programme permet au lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions administratives et représentatives qui lui sont dévolues.

PROGRAMME 2

Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

L'objectif du programme est de conseiller et d'appuyer le premier ministre et le Conseil exécutif, ainsi que d'assurer le bon déroulement des activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil des ministres. Ce programme se compose des éléments suivants :

- > Cabinet du premier ministre;
- > Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif;
- > Direction générale de l'administration;
- > Indemnités de l'exécutif;
- > Secrétariat à la communication gouvernementale;
- > Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de communication gouvernementale.

La variation entre le budget de dépenses 2008-2009 et la dépense probable 2007-2008 est principalement attribuable à la gestion de la provision pour la réalisation de projets de communication gouvernementale, qui a impliqué des virements de crédits à d'autres programmes du gouvernement.

De plus, le budget de dépenses 2008-2009 a diminué de 4,6 M\$ en raison de la fin de la réalisation des activités de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles prévue le 31 mars 2008 et de la Commission d'enquête sur l'effondrement d'une partie du viaduc du boulevard de la Concorde, le 23 octobre 2007.

PROGRAMME 3**Affaires intergouvernementales canadiennes**

Ce programme vise à assurer la coordination des relations du gouvernement du Québec avec le gouvernement fédéral, les gouvernements des autres provinces et territoires du Canada. Il se compose des éléments suivants :

- > Cabinet du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information;
- > Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- > Représentation du Québec au Canada;
- > Coopération intergouvernementale et francophonie.

L'augmentation du budget de dépenses 2008-2009 par rapport à la dépense probable 2007-2008 s'explique pour 0,6 M\$ par l'organisation de la cinquième rencontre estivale du Conseil de la fédération dont le Québec sera l'hôte.

PROGRAMME 4**Affaires autochtones**

Ce programme vise à assurer l'établissement et le maintien de relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones et à favoriser leur développement au sein de la société québécoise.

L'augmentation du budget de dépenses 2008-2009 comparativement à la dépense probable 2007-2008 s'explique principalement par l'indexation des ententes de développement pour un montant de 5,1 M\$, par l'ajout de 1,4 M\$ au Fonds d'initiatives autochtones et par le fait que l'entente relative aux transferts des terres entre Oujé-Bougoumou et Mistissini, au coût prévu de 10,0 M\$, n'a pas été conclue en 2007-2008 bien que des négociations soient toujours en cours.

PROGRAMME 5**Jeunesse**

Ce programme a pour objet de coordonner l'action gouvernementale à l'égard de la jeunesse et d'assurer des services de soutien au premier ministre, qui assume directement la responsabilité des dossiers de la jeunesse. Il se compose des éléments suivants :

- > Secrétariat à la jeunesse;
- > Conseil permanent de la jeunesse.

Outre les crédits de transferts totalisant 33,2 M\$, un montant d'environ 10,8 M\$ proviendra d'un compte à fin déterminée.

PROGRAMME 6**Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information**

Ce programme vise à soutenir le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre des activités gouvernementales en matière de réforme des institutions démocratiques et d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Ce programme vise également à assurer la surveillance et le contrôle de l'application de la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Il se compose des éléments suivants :

- > Réforme des institutions démocratiques;
- > Commission d'accès à l'information;
- > Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

L'augmentation du budget de dépenses 2008-2009 comparativement à la dépense probable 2007-2008 s'explique principalement par les fonds alloués à la révision des processus et à l'accroissement des activités de médiation ainsi que par la modernisation des ressources informationnelles de la Commission d'accès à l'information.

Le budget de dépenses par programmes (en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	707,3	(150,2)	857,5	857,5
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	71 324,6	12 580,6	78 286,3	58 744,0
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	16 180,1	892,2	15 562,5	15 287,9
4. Affaires autochtones	203 620,6	18 769,9	197 239,8	184 850,7
5. Jeunesse	36 736,9	101,7	36 698,0	36 635,2
6. Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information	6 615,8	831,8	5 943,6	5 784,0
Total	335 185,3	33 026,0	334 587,7	302 159,3
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	679	(16)	—	695

Note : Le programme Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif comporte une provision qui permet des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du Ministère s'élève à 2,0 M\$. Il comprend notamment le budget projeté pour l'acquisition des équipements informatiques nécessaires aux opérations courantes. L'augmentation du budget d'investissements est attribuable à l'ajout de 0,7 M\$ pour la modernisation des ressources informationnelles de la Commission d'accès à l'information.

Le budget d'investissements (en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008
		Variation	
Immobilisations	1 877,6	650,0	1 227,6
Prêts, placements, avances et autres	106,5	—	106,5
Total	1 984,1	650,0	1 334,1

ANNEXE 1**LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES****Les organismes budgétaires**

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2008-2009	Dépense probable 2007-2008
Commission d'accès à l'information	4 992,4	4 153,1
Conseil permanent de la jeunesse	708,0	708,0

EN BREF

CULTURE, COMMUNICATIONS ET CONDITION FÉMININE

Le maintien des actifs, les améliorations et le remplacement des équipements culturels et des sociétés d'État par des investissements de 885,0 M\$ sur cinq ans dont 190,8 M\$ en 2008-2009. Ce dernier montant comprend l'ajout d'une aide aux institutions du réseau muséal québécois, de l'ordre de 9,0 M\$ en 2008-2009 pour soutenir la réalisation, l'actualisation ou le renouvellement d'expositions permanentes par le Fonds du patrimoine culturel québécois et l'attribution d'un montant de 12,5 M\$ au Conseil du patrimoine religieux du Québec.

Le renouvellement et la bonification de l'entente de développement culturel 2008-2011 avec la Ville de Montréal, qui totalisent pour le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine près de 60,0 M\$ en crédits d'investissements et en crédits de transfert, dont 19,6 M\$ en 2008-2009.

L'ajout d'une somme récurrente de 6,0 M\$ dans les budgets du Conseil des arts et des lettres du Québec afin qu'il puisse accorder des subventions supplémentaires pour améliorer les conditions de vie des artistes.

L'ajout d'une somme de 10,0 M\$ en 2008-2009 pour le programme Placements Culture visant l'accroissement de l'investissement privé, la diversification des sources de financement et la stabilisation du financement des organismes.

La signature d'une entente de partenariat avec un promoteur privé pour la construction de la salle de concert de Montréal, l'Adresse symphonique.

La révision de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4) en vue de dégager un regard neuf sur le patrimoine culturel.

La promotion et la qualité de la langue française au Québec qui demeurent au cœur des priorités gouvernementales. À cette fin, un montant additionnel de 4,6 M\$ est prévu au Fonds de suppléance du Conseil du trésor pour le Plan d'action de promotion de la langue française.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère, appuyé par un réseau de quatorze sociétés d'État et d'organismes publics relevant de la ministre, a pour mission de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger. Il voit également à la coordination de l'application de la politique culturelle gouvernementale.

Par ailleurs, il a aussi pour mission de favoriser la contribution sociale, civique, économique et professionnelle des femmes au développement du Québec ainsi que de promouvoir les droits des femmes et l'égalité effective entre les femmes et les hommes au Québec.

En matière de culture, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État agissent dans les domaines suivants : la muséologie, l'archivistique et le patrimoine, les arts (musique, chanson, danse, théâtre, arts visuels, arts du cirque, arts multidisciplinaires et arts médiatiques), les lettres, les bibliothèques, les industries culturelles (cinéma, production télévisuelle, disque, spectacle de variétés, métiers d'art, édition), l'architecture, ainsi que le loisir culturel.

Pour ce qui est des communications, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État exercent leurs fonctions dans les secteurs des médias (presse écrite, radio, télévision, publicité), de l'audiovisuel, des télécommunications, de la télédistribution, du multimédia et de la communication.

Le Ministère assure la cohérence des interventions gouvernementales touchant le respect des droits des femmes en vue de l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine est responsable de la Charte de la langue française. Elle est assistée par le Secrétariat à la politique linguistique et par trois organismes : l'Office québécois de la langue française, le Conseil supérieur de la langue française et la Commission de toponymie.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

CULTURE, COMMUNICATIONS ET CONDITION FÉMININE

La répartition budgétaire s'est effectuée en fonction des priorités ministérielles et des principales orientations stratégiques retenues.

ORIENTATION 1

Soutenir la création, la production, la diffusion et l'accès aux œuvres et aux contenus

Le Ministère affectera à cette orientation 439,2 M\$ en 2008-2009, dont :

- > 68,3 M\$ sur les 83,2 M\$ alloués au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) en crédits de transfert. Soulignons que ces crédits comprennent notamment l'ajout d'un montant récurrent de 6,0 M\$ alloué à titre de majoration des budgets de la société d'État;
- > 52,1 M\$ sur les 55,7 M\$ alloués à la Société de développement des entreprises culturelles en crédits de transfert;
- > 13,9 M\$ à la Société de la Place des Arts de Montréal et 6,0 M\$ à la Société du Grand Théâtre de Québec;
- > 79,0 M\$ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec;
- > 24,7 M\$ au Musée de la Civilisation, 15,6 M\$ au Musée national des beaux-arts du Québec, 10,5 M\$ au Musée d'Art contemporain de Montréal et 18,7 M\$ au Musée des beaux-arts de Montréal;
- > 23,5 M\$ au Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

Outre les sommes dévolues aux sociétés d'État, le Ministère consacrera 126,9 M\$ à cette orientation. Les interventions du Ministère viseront, notamment, à favoriser l'accessibilité et la fréquentation des bibliothèques publiques ainsi que l'accroissement des services offerts. Enfin, le Ministère s'assurera de la poursuite des travaux entourant la construction de la salle de concert de Montréal, l'Adresse symphonique.

Actions envisagées

- > L'amélioration de l'offre aux citoyennes et aux citoyens d'une large gamme d'écrits et de livres par les bibliothèques et la mise à niveau du réseau des bibliothèques;
- > La réalisation, l'actualisation ou le renouvellement d'expositions permanentes pour les institutions muséales;
- > La signature d'une entente de partenariat avec un promoteur privé pour la construction de la salle de concert de Montréal, l'Adresse symphonique.

ORIENTATION 2**Favoriser la participation active des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle**

Des budgets de 23,6 M\$ seront affectés à cette orientation en 2008-2009. Les interventions du Ministère viseront notamment à augmenter le nombre de jeunes participant à des activités artistiques et culturelles et à augmenter la population rejointe par une entente de partenariat. Il poursuivra également les travaux de révision de la Loi sur les biens culturels.

Actions envisagées

- > Le soutien à la mise en œuvre d'activités à caractère culturel de même qu'à la réalisation de projets régionaux, notamment au moyen du programme La culture à l'école;
- > La négociation et la signature d'ententes de partenariat sur le territoire québécois, notamment pour la réalisation de projets avec les municipalités, les organismes autochtones et les conférences régionales des élus (CRÉ);
- > La révision de la Loi sur les biens culturels en vue de dégager un regard neuf sur le patrimoine culturel.

ORIENTATION 3**Soutenir le développement des communications au profit de la vie démocratique**

Le Ministère consacrera, en 2008-2009, 71,6 M\$ dans les actions inscrites sous cette orientation. De cette somme, mentionnons que 66,6 M\$ sont versés à la Société de télédiffusion du Québec.

Le Ministère poursuivra ses actions auprès des médias communautaires dans le but de permettre l'accès à une information locale et régionale diversifiée sur l'ensemble du territoire québécois.

Action envisagée

- > Le suivi par le Comité permanent sur les médias communautaires des mesures touchant notamment le programme de soutien aux médias communautaires et l'accompagnement des associations de médias communautaires auprès des différentes instances gouvernementales.

ORIENTATION 4**Contribuer au rayonnement et à la défense des intérêts du Québec en matière de culture et de communications sur le plan international**

En 2008-2009, le Ministère entend consacrer 13,4 M\$ à cette orientation. À cet égard, il poursuivra ses efforts pour créer des conditions favorables au maintien des acquis et au développement des marchés, notamment en Amérique.

Action envisagée

- > La mise en œuvre pour la troisième année des mesures d'action de la Politique internationale du Québec touchant l'identité et la culture.

ORIENTATION 5**Adapter le réseau public d'action culturelle et de l'industrie des communications**

Le Ministère prévoit consacrer en 2008-2009 un budget de 10,5 M\$ aux actions découlant de cette orientation. Le Ministère poursuivra ainsi ses travaux touchant sa nouvelle offre de service conformément aux objectifs du gouvernement en ligne. Il intensifiera ses actions dans le but de hausser le niveau des investissements dans la culture par une diversification des sources de revenus des organismes et des institutions.

Actions envisagées

- > La consolidation de l'implantation du système informatique et des processus administratifs nécessaires à la prestation électronique des services relative à la gestion de l'aide financière et à la gestion des requêtes ministérielles;
- > La poursuite du programme Placements Culture.

ORIENTATION 6**Consolider l'intervention gouvernementale visant l'égalité entre les femmes et les hommes**

Le Ministère prévoit consacrer en 2008-2009 un budget de 11,2 M\$ aux actions découlant de cette orientation. De cette somme, mentionnons que 4,4 M\$ sont alloués au Conseil du statut de la femme et 6,7 M\$ sont dédiés au Secrétariat à la condition féminine.

La politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, et le plan d'action qui en découle ont été rendus publics le 17 décembre 2006. Sur un horizon de dix ans, la politique comprend six grandes orientations et 18 objectifs à atteindre. Le premier plan renferme 63 mesures portées par 25 ministères et organismes.

Action envisagée

- > Poursuivre la mise en œuvre des mesures prévues dans le plan d'action dont le Ministère est responsable dans divers domaines, notamment la participation des femmes aux instances décisionnelles, la promotion de modèles et de comportements égalitaires, l'égalité économique entre les femmes et les hommes et le suivi des engagements des autres ministères et organismes.

La répartition budgétaire 2008-2009 selon les orientations¹

	M\$	%
Orientation 1 : Soutenir la création, la production, la diffusion et l'accès aux œuvres et aux contenus, incluant 312,3 M\$ pour les sociétés d'État	439,2	77,1
Orientation 2 : Favoriser la participation active des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle	23,6	4,1
Orientation 3 : Soutenir le développement des communications au profit de la vie démocratique, incluant 66,6 M\$ pour la Société de télédiffusion du Québec	71,6	12,6
Orientation 4 : Contribuer au rayonnement et à la défense des intérêts du Québec en matière de culture et de communications sur le plan international	13,4	2,4
Orientation 5 : Adapter le réseau public d'action culturelle et de l'industrie des communications	10,5	1,8
Orientation 6 : Consolider l'intervention gouvernementale visant l'égalité entre les femmes et les hommes, incluant 4,4 M\$ pour le Conseil du statut de la femme	11,2	2,0
Total	569,5	100,0

¹ Les orientations 1 à 5 correspondent aux énoncés du Plan stratégique 2005-2008 en matière de culture et de communications. L'orientation 6 concerne la Condition féminine. Par ailleurs, la répartition budgétaire selon les orientations ne comprend pas les coûts de fonctionnement du Ministère, du Conseil des arts et des lettres du Québec, de la Société de développement des entreprises culturelles, de la Commission des biens culturels du Québec ni de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs. La Charte de la langue française fait l'objet d'une section distincte.

CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

En 2008-2009, le budget de dépenses de 23,1 M\$ alloué au programme Charte de la langue française sera réparti entre trois grandes orientations selon la ventilation exposée ci-après.

ORIENTATION 1**Renforcer le français comme langue du travail, du commerce et des affaires**

En 2008-2009, des crédits de 13,5 M\$ seront affectés à cette orientation afin de poursuivre des actions pour la francisation des milieux de travail ainsi que pour assurer le respect de la Charte de la langue française.

La force du français au Québec repose notamment sur le fait de pouvoir réussir économiquement et socialement en français. En d'autres mots, il faut s'assurer que l'usage du français devienne naturel et nécessaire dans les milieux de travail, dans les domaines du commerce et des affaires ainsi que comme langue de services. Certes, des progrès se réalisent, mais il y a lieu de demeurer vigilant et de suivre attentivement les changements afin de maintenir ou accroître les acquis.

Actions envisagées

- > Attribution d'un certificat de francisation ou approbation d'un programme de francisation pour au moins 25,0 % des entreprises et des organismes publics non encore certifiés ou ne disposant pas d'un programme de francisation;
- > Nouveaux services offerts électroniquement aux entreprises et à l'administration;
- > Interventions sectorielles ciblant les produits de consommation suivants : les jeux vidéo, les gros électroménagers, les outils électriques, les ordinateurs portatifs, les articles de sport de montagne et les machines-outils dans les centres de formation professionnelle.

ORIENTATION 2**Valoriser et généraliser une langue de qualité**

En 2008-2009, des crédits de 6,8 M\$ seront dévolus à des actions de valorisation et de généralisation d'une langue française de qualité.

Des efforts importants ont été consentis au Québec pour accroître la qualité du français oral et écrit au sein de la population. Il reste cependant beaucoup à faire pour que les entreprises, l'administration publique et la population soient suffisamment outillées. Il faut donc continuer à insister sur l'importance de la qualité de la langue, tout en mettant à la disposition du public des outils terminologiques, linguistiques et toponymiques améliorés.

Actions envisagées

- > Enrichissement du Grand dictionnaire terminologique, de la Banque de dépannage linguistique et de la banque de noms de lieux du Québec (TOPOS);
- > Diffusion d'ensembles terminologiques, d'articles et de capsules linguistiques ainsi que de la toponymie officielle;
- > Offre de service d'assistance terminologique et linguistique ainsi que de service d'information toponymique au grand public et à certains usagers spécialisés;
- > Soutien à des projets de description du français en usage au Québec.

ORIENTATION 3**Consolider la politique linguistique du Québec**

En 2008-2009, des crédits de 2,8 M\$ seront utilisés pour des actions visant à consolider la politique linguistique du Québec.

La politique linguistique québécoise vise à promouvoir la langue française et à en favoriser l'épanouissement dans le contexte nord-américain. Pour donner à cette politique sa pleine mesure, il faut d'abord en assurer la promotion et veiller à la cohérence de son application au Québec, notamment au sein de l'État québécois dont les pratiques linguistiques doivent demeurer exemplaires. De plus, cette politique doit s'accompagner de gestes officiels qui encouragent les initiatives issues de la population pour favoriser la qualité et le rayonnement du français.

Actions envisagées

- > Suivi des actions gouvernementales en matière linguistique;
- > Lancement d'un concours d'écriture, remise de prix et de décorations, soutien et organisation d'événements dans le cadre de la Francofête et du 400^e anniversaire de la Ville de Québec;
- > Publications destinées à mieux faire connaître l'histoire du français au Québec.

La répartition budgétaire 2008-2009 selon les orientations

	M\$	%
Orientation 1 : Renforcer le français comme langue du travail, du commerce et des affaires	13,5	58,4
Orientation 2 : Valoriser et généraliser une langue de qualité	6,8	29,5
Orientation 3 : Consolider la politique linguistique du Québec	2,8	12,1
Total	23,1	100,0

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE**LE BUDGET DE DÉPENSES**

Les dépenses 2008-2009 liées au portefeuille « Culture, Communications et Condition féminine » s'établissent à 649,6 M\$, ce qui représente une augmentation de 15,6 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice précédent.

Les grandes composantes des dépenses du portefeuille pour l'exercice 2008-2009 et leur part respective sont : 296,8 M\$ pour les programmes d'aide, 260,9 M\$ pour les institutions culturelles en patrimoine et muséologie, en arts de la scène et en audiovisuel dont 258,5 M\$ en subventions à des institutions ayant le statut de sociétés d'État, 44,3 M\$ pour le fonctionnement du Ministère, 13,3 M\$ pour le fonctionnement des autres organismes, 23,1 M\$ pour la Charte de la langue française et, finalement, 11,2 M\$ pour la Condition féminine.

PROGRAMME 1**Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Commission des biens culturels du Québec**

Les objectifs du programme et les priorités sont les suivants : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec; élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications; assurer la restauration de biens culturels ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière; assurer les services de soutien à la gestion. De plus, par l'action de la Commission des biens culturels du Québec, fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

L'augmentation nette de 0,3 M\$ découle principalement de la hausse des frais de fonctionnement étant donné l'achat récent de la Bibliothèque Saint-Sulpice.

PROGRAMME 2**Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État**

Les objectifs et les priorités de ce programme sont : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants et partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux de musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; assurer la reconnaissance des associations d'artistes et de producteurs et encadrer les relations de travail dans les domaines concernés; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises, de même que favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique et l'enseignement des arts d'interprétation.

L'augmentation de 15,1 M\$ s'explique notamment par l'ajout de montants additionnels au budget du CALQ, à la promotion du livre québécois, au secteur des métiers d'arts, à la diffusion des arts de la scène, à l'Entente sur le développement culturel de Montréal ainsi qu'aux organismes en difficultés financières. De plus, des ajustements sont faits au service de dette notamment pour refléter les investissements au Plan québécois des infrastructures.

PROGRAMME 3**Charte de la langue française**

Les ressources allouées au programme Charte de la langue française permettent d'assurer la promotion et la diffusion d'un français de qualité dans tous les secteurs d'activité ainsi que la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

La diminution nette de 0,2 M\$ par rapport à la dépense probable résulte principalement de transferts en provenance d'autres portefeuilles ministériels, notamment pour les communications gouvernementales, qui sont reflétés dans la dépense probable 2007-2008 mais qui ne figurent pas dans le budget de dépenses 2008-2009 du Ministère.

PROGRAMME 4 Condition féminine

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

L'augmentation nette de 0,4 M\$ résulte principalement d'ajustements qui donnent suite à la prise en charge du nouveau plan d'action de la politique, Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait.

Le budget de dépenses par programmes (en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Commission des biens culturels du Québec	47 139,6	276,2	46 149,4	46 863,4
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	568 247,5	15 121,3	548 098,9	553 126,2
3. Charte de la langue française	23 101,4	(197,0)	23 001,4	23 298,4
4. Condition féminine	11 151,6	448,1	10 693,5	10 703,5
Total	649 640,1	15 648,6	627 943,2	633 991,5
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	733	(12)	—	745

Note : Le programme Charte de la langue française comporte une provision qui permet des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements permet de poursuivre la modernisation des équipements informatiques et des systèmes technologiques de soutien à la gestion ainsi que l'acquisition d'équipements spécialisés pour le Centre de conservation du Québec et les organismes de la Charte.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008
		Variation	
Immobilisations	6 268,8	10,0	6 258,8
Prêts, placements, avances et autres	—	—	—
Total	6 268,8	10,0	6 258,8

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2008-2009	Dépense probable 2007-2008
Commission des biens culturels du Québec	485,8	480,5
Conseil du statut de la femme	4 437,3	4 379,3
Conseil supérieur de la langue française	1 519,9	1 498,3
Office québécois de la langue française	18 622,2	18 846,2

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	94 095,7	79 020,3	87 439,2	76 102,1
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	711,9	709,1	704,0	699,5
Conseil des arts et des lettres du Québec	90 334,8	89 064,8	88 667,8	87 067,8
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	24 479,2	23 473,7	22 611,7	21 866,2
Musée d'Art contemporain de Montréal	12 145,7	10 475,7	11 624,0	9 921,0
Musée de la Civilisation	30 255,0	24 720,1	31 329,9	25 802,1
Musée national des beaux-arts du Québec	21 086,1	15 590,3	19 190,7	14 654,3
Régie du cinéma	5 776,2	—	5 273,4	—
Société de développement des entreprises culturelles	70 051,2	61 946,0	70 268,2	62 456,9
Société de la Place des Arts de Montréal	34 915,5	13 885,4	32 411,3	10 105,1
Société de télédiffusion du Québec	83 103,2	66 581,2	77 525,0	61 130,0
Société du Grand Théâtre de Québec	11 043,0	6 043,0	10 762,7	5 202,7

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds du patrimoine culturel québécois

Le Fonds du patrimoine culturel québécois soutient financièrement des mesures favorisant la conservation et la mise en valeur d'éléments significatifs du patrimoine culturel québécois. Lancé officiellement le 6 septembre 2006, le fonds comporte quatre volets :

Volet 1 : biens protégés par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur les biens culturels;

Volet 2 : bâtiments, sites et ensembles d'intérêt patrimonial significatif protégés par les municipalités;

Volet 3 : œuvres d'art intégrées à l'architecture et à l'environnement;

Volet 4 : expositions permanentes des institutions muséales.

La mise en place du fonds fait partie des objectifs stratégiques du Ministère en matière de patrimoine et de muséologie. Les projets financés par le fonds se font en partenariat avec les intervenants du milieu. Avec la participation de ces derniers, ce sont des investissements de 200,0 M\$ qui seront consacrés à la culture sur une période de cinq ans.

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Prévision	Partie financée par le portefeuille ministériel	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds du patrimoine culturel québécois				
Dépenses	3 751,8	—	1 581,9	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

EN BREF

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET PARCS

Les budgets de dépenses et d'investissements 2008-2009 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, incluant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, permettent d'assurer le maintien des services à la clientèle et de respecter les engagements gouvernementaux en matière de protection de l'environnement et de promotion du développement durable.

Les dépenses et les investissements provenant du Fonds vert seront de 297,8 M\$ en 2008-2009 afin de poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques et le soutien à la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles par les municipalités.

Le budget de dépenses 2008-2009 comporte une augmentation de 5,1 M\$ s'expliquant notamment par la mise en œuvre du Plan d'intervention gouvernemental sur les algues bleu-vert et la poursuite des opérations et la réalisation de travaux d'aménagement au parc national du Mont-Orford.

L'augmentation de 1,5 M\$ du budget d'investissements 2008-2009 s'explique par des investissements additionnels dans le domaine de l'eau.

Par ailleurs, un montant additionnel de 7,9 M\$ a été prévu au Fonds de suppléance du Conseil du trésor afin de s'engager dans le processus de création de nouveaux parcs nationaux en milieu nordique et de soutenir la création du Bureau québécois des connaissances sur l'eau, la gestion par bassin versant et la mise en œuvre d'un nouveau programme de partenariat pour un réseau d'aires protégées en milieu privé.

Enfin, aux actions du Ministère s'ajoutent notamment celles des deux organismes faisant partie du portefeuille ministériel à savoir la Société des établissements de plein air du Québec dont le chiffre d'affaires prévu en 2008-2009 est de 114,8 M\$ et la Société québécoise de récupération et de recyclage, avec un chiffre d'affaires de 31,0 M\$.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Développement durable, Environnement et Parcs » comprend le Ministère, le Fonds vert, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) et la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). Ensemble, ils assurent la protection de l'environnement et des écosystèmes naturels ainsi que leur gestion, en vue de contribuer au bien-être des générations actuelles et futures. De plus, ils font la promotion du développement durable, afin d'assurer à la population un environnement sain, en harmonie avec le développement économique et le progrès social du Québec.

Le Ministère exerce notamment son action dans les domaines suivants : le développement durable, la protection des écosystèmes et de la diversité biologique, le contrôle de l'application des lois et des règlements en matière de protection de l'environnement, le développement du réseau des parcs nationaux, la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol, l'adaptation aux changements climatiques, la gestion des barrages publics et du domaine hydrique de l'État, la sécurité des barrages, la qualité de l'eau potable ainsi que la réduction, la mise en valeur et la gestion des matières résiduelles. Le Ministère développe aussi des connaissances sur les écosystèmes et entretient des relations intergouvernementales et internationales en matière de protection de l'environnement. Enfin, le Fonds vert sert à appuyer la réalisation de mesures favorisant un développement durable, plus particulièrement en regard de son volet environnemental et à apporter un soutien financier, notamment aux municipalités et aux organismes sans but lucratif oeuvrant dans le domaine de l'environnement.

Quant aux organismes qui relèvent de la ministre, le BAPE informe et consulte la population sur des questions relatives à la qualité de l'environnement, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale, RECYC-QUÉBEC favorise la réduction, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles, dans une perspective de conservation des ressources et la SÉPAQ assure l'accessibilité, la mise en valeur et la protection des équipements publics qui lui sont confiés pour le bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

Réduire les émissions de gaz à effet de serre, réduire la pollution atmosphérique et favoriser l'adaptation aux changements climatiques

Afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du Protocole de Kyoto, le Ministère poursuivra la mise en œuvre du Plan d'action du Québec 2006-2012 sur les changements climatiques qui vise la réduction des gaz à effet de serre (GES).

Le Ministère s'assurera que les producteurs industriels mesurent leurs émissions de contaminants atmosphériques et de GES et transmettent les données d'émissions au Ministère. De plus, il modernisera sa réglementation sur la qualité de l'atmosphère. Ces actions visent aussi à répondre aux engagements intergouvernementaux et internationaux du Québec concernant la réduction de la pollution transfrontalière.

Actions envisagées

- > Assurer la mise en œuvre du Plan d'action du Québec 2006-2012 sur les changements climatiques, notamment en :
 - > Soutenant financièrement les municipalités qui adoptent une réglementation sur la marche au ralenti des véhicules;
 - > Soutenant financièrement le captage des biogaz provenant des lieux d'enfouissement;
 - > Poursuivant la campagne de sensibilisation auprès du public sur les moyens à prendre pour réduire ses émissions de GES et soutenir les organisations non gouvernementales (ONG) agissant dans ce domaine;
 - > Consolidant les réseaux de surveillance de la qualité de l'air, du climat, des ressources hydriques et des eaux souterraines.
- > Assurer la mise en œuvre du programme ClimatSol qui vise l'implantation de pratiques environnementales permettant la réduction de GES;
- > Soutenir la programmation du consortium Ouranos;
- > Moderniser le Règlement sur la qualité de l'atmosphère.

ORIENTATION 2

Assurer la gestion durable et la pérennité des écosystèmes aquatiques

Dans le contexte de la Politique nationale de l'eau, le Ministère continuera d'apporter un soutien technique et financier aux organismes de bassins versants et de leur fournir l'information environnementale disponible pour la préparation de leurs plans directeurs de l'eau. De même, le Ministère coordonnera la mise en œuvre du Plan d'intervention 2007-2017 sur les algues bleu-vert. Ce plan, qui vise à améliorer les connaissances sur la problématique de la présence des algues bleu-vert, porte sur la réalisation d'interventions par les ministères, les municipalités, les organismes et les entreprises pour réduire les apports de phosphore et, finalement, cherche à sensibiliser, informer et impliquer les populations dans des interventions de prévention.

Actions envisagées

- > Appuyer techniquement et financièrement les organismes de bassins versants;
- > Augmenter l'appui financier aux organismes de bassins versants et aux Conseils régionaux en environnement de 1,0 M\$ par année pour la réalisation de leur mandat, notamment dans le cadre de la lutte contre les algues bleu-vert;
- > Augmenter le nombre de lacs du réseau de surveillance volontaire avec les associations de protection des lacs du Québec pour contrer la dégradation liée aux cyanobactéries (algues bleu-vert) et pour que soient adoptées de bonnes pratiques chez les riverains et aider les municipalités dans l'analyse des échantillons d'eau contaminés par les algues bleu-vert;
- > Mettre en œuvre des programmes de contrôle visant la réduction des sources de phosphore, notamment dans le cadre du Plan d'intervention sur les algues bleu-vert.

ORIENTATION 3

Coordonner la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable

Le Ministère poursuivra la coordination de la mise en œuvre de la Loi sur le développement durable (L.R.Q., c. D-8.1.1). Cette loi encadre les interventions des différents ministères et organismes gouvernementaux, de manière à concilier les composantes environnementale, sociale et économique des activités de développement et à prendre en compte les principes de développement durable dans les décisions. Il assurera la coordination de la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable adoptée par le gouvernement en décembre 2007. Cette stratégie fixe les objectifs, identifie trois activités incontournables et précise les mesures dont les 150 ministères et organismes devront tenir compte dans la préparation en 2008-2009 de leur plan d'action de développement durable. Le Ministère entend rendre public son plan d'action de développement durable. Finalement, le Ministère doit préparer et déposer au gouvernement des indicateurs de développement durable, afin que ceux-ci fassent l'objet d'une commission parlementaire à l'automne 2008 et que le gouvernement puisse les adopter avant le 31 décembre 2008.

Actions envisagées

- > Proposer au gouvernement une première liste d'indicateurs de développement durable pour mesurer les progrès du développement durable en vue de la tenue d'une commission parlementaire à l'automne 2008 et de leur adoption avant le 31 décembre 2008;
- > Adopter un Plan d'action ministériel 2008-2013 de développement durable;
- > Coordonner la mise en œuvre de trois activités incontournables pour les ministères et organismes prévue à la Stratégie gouvernementale de développement durable : sensibilisation, formation; gouvernement écoresponsable; conseil aux municipalités, aux réseaux de la santé, aux maisons d'enseignement et aux entreprises.

ORIENTATION 4**Conserver la diversité biologique**

La création d'aires protégées, y incluant le développement du réseau des parcs nationaux, constitue pour le Québec le moyen privilégié pour sauvegarder la diversité biologique. Le Ministère apportera une attention particulière à la protection des écosystèmes représentatifs de la diversité biologique du territoire, ainsi qu'à la conservation des écosystèmes rares et des habitats des espèces menacées ou vulnérables.

Actions envisagées

- > S'engager dans le processus de création de cinq nouveaux parcs nationaux ou agrandissement pour une superficie de 30 000 km² (soit en réserve de parc national, en réserve de biodiversité projetée ou en parc national);
- > S'engager dans le processus de création de nouvelles réserves de biodiversité projetées ou de nouvelles réserves aquatiques projetées pour une superficie additionnelle de 20 000 km²;
- > Mettre en place de nouvelles réserves naturelles en milieu privé.

ORIENTATION 5**Améliorer la qualité des services aux citoyens**

Les citoyens et les entreprises auront accès à une meilleure information environnementale et la possibilité de recevoir davantage de services en ligne. Le Ministère accroîtra l'accessibilité à l'information sur l'état et la gestion de l'environnement afin de permettre aux citoyens d'être mieux informés et aux entreprises et aux organismes publics d'assumer pleinement leurs responsabilités en matière d'environnement et de santé publique. Il facilitera également l'accessibilité à ses services et les échanges électroniques en ligne.

Actions envisagées

- > Diffuser sur Internet les documents ministériels sur l'état et la gestion de l'environnement;
- > Diffuser sur Internet en temps réel ou périodiquement de l'information sur l'état de l'environnement (ex : indice de la qualité de l'air, algues bleu-vert, suivi plages);
- > Poursuivre le développement d'un système de suivi environnemental pour les secteurs des pâtes et papiers et des mines de métaux.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2008-2009 du Ministère s'établit à 200,9 M\$ répartis en deux programmes : Protection de l'environnement et gestion des parcs ainsi que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Ce montant représente une augmentation de 5,1 M\$ en 2008-2009 par rapport à la dépense probable 2007-2008. On observe, par ailleurs, que les départs à la retraite ont conduit à une diminution de 30 ETC. Cette diminution n'affectera pas le nombre d'inspecteurs en régions.

PROGRAMME 1

Protection de l'environnement et gestion des parcs

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes ayant comme objectifs la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol, la restauration des sites contaminés et la protection des milieux de vie, des écosystèmes et des ressources. Il permet également d'assurer le développement du réseau des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratiques récréatives dans la perspective de développement durable. Ce programme vise aussi à assurer l'exploitation et la pérennité des barrages publics ainsi que la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et voir à la sécurité des barrages du Québec.

L'augmentation de 5,0 M\$ du budget de dépenses 2008-2009 par rapport à la dépense probable 2007-2008 s'explique notamment par la mise en œuvre du Plan d'intervention gouvernemental sur les algues bleu-vert et la poursuite des opérations et la réalisation de travaux d'aménagement au parc national du Mont-Orford.

PROGRAMME 2

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Ce programme vise à assurer la tenue de séances de consultation et d'information de la population prévues dans le processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement et la tenue d'enquêtes et de consultations sur toute question relative à l'environnement.

Le budget de dépenses 2008-2009 du BAPE demeure sensiblement le même que celui de 2007-2008.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Protection de l'environnement et gestion des parcs	195 479,5	5 014,4	190 929,1	190 465,1
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 454,9	79,6	5 537,2	5 375,3
Total	200 934,4	5 094,0	196 466,3	195 840,4
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 752	(30)	—	1 782

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements permet au Ministère de réaliser son plan d'immobilisations. Les principales mesures liées à ce plan sont :

- > Les travaux d'entretien nécessaires pour assurer la sécurité, la fonctionnalité et la pérennité des barrages publics;
- > Le développement de systèmes informatiques;
- > La création des parcs nationaux et de réserves écologiques;
- > L'acquisition d'équipements scientifiques;
- > La consolidation des réseaux de surveillance du climat, de la qualité de l'air et des ressources hydriques;
- > Le renouvellement de la flotte de véhicules.

L'augmentation de 1,5 M\$ du budget d'investissements 2008-2009 par rapport au budget d'investissements 2007-2008 s'explique par des investissements additionnels dans le domaine de l'eau, notamment des équipements scientifiques pour l'analyse des algues bleu-vert.

Le budget d'investissements (en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008
		Variation	
Immobilisations	26 217,2	1 450,0	24 767,2
Prêts, placements, avances et autres	—	—	—
Total	26 217,2	1 450,0	24 767,2

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2008-2009	Dépense probable 2007-2008
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 454,9	5 375,3

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Société des établissements de plein air du Québec	113 978,0	9 362,0	110 869,0	9 362,0
Société des parcs de sciences naturelles du Québec	10 336,0	10 605,4	14 871,0	10 605,4
Société québécoise de récupération et de recyclage	35 690,0	—	33 542,0	—

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds vert

Le Fonds vert vise, entre autres, à appuyer la réalisation de mesures favorisant un développement durable, plus particulièrement en regard de son volet environnemental, de même qu'à permettre à la ministre, dans le cadre prévu par la loi, d'apporter un soutien financier, notamment aux municipalités et aux organismes sans but lucratif oeuvrant dans le domaine de l'environnement.

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Prévision	Partie financée par le portefeuille ministériel	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds vert				
Dépenses	294 695,0	—	152 372,6	—
Investissements	3 130,3		893,9	
Effectif (ETC)	—		—	

EN BREF

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INNOVATION ET EXPORTATION

Le budget de dépenses 2008-2009 du portefeuille « Développement économique, Innovation et Exportation » est de 790,4 M\$. Pour cet exercice financier, les efforts et actions du Ministère, dont l'enjeu budgétaire est important, porteront principalement sur :

- > L'appropriation de l'innovation par les entreprises;
- > Le maintien du système de recherche et développement dans le peloton de tête des pays industrialisés;
- > Le transfert et la valorisation des résultats de la recherche en produits attrayants pour les investisseurs;
- > Le soutien aux secteurs manufacturier et de la transformation forestière;
- > L'accroissement de l'investissement privé;
- > Le développement et l'expansion des secteurs clés;
- > Le soutien aux secteurs en restructuration;
- > L'intégration des entreprises aux chaînes de valeur mondiales;
- > La diversification et la consolidation économiques des régions.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La loi constitutive du Ministère confie au ministre la mission de soutenir le développement économique, l'innovation et l'exportation ainsi que la recherche en soutenant les secteurs économiques et en assurant notamment la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économiques, scientifiques, sociaux et culturels dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable.

Cette mission s'incarne principalement dans les domaines d'activité suivants :

- > Élaboration et mise en oeuvre, le cas échéant, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, de stratégies de développement et de mesures d'aide;
- > Prospection des investissements, expansion des marchés et concrétisation des activités qui en découlent;
- > Cohérence de l'action gouvernementale en matière de recherche, de science, de technologie et d'innovation en assurant, dans ces matières, le rayonnement du Québec au Canada et à l'étranger;
- > Efficacité des initiatives visant le développement économique en favorisant l'harmonisation, la simplification ainsi que l'accessibilité des services de soutien à l'entrepreneuriat;
- > Cohérence et harmonisation des actions gouvernementales en matière de développement économique;
- > Administration, notamment en concertation avec les instances locales reconnues, des sommes qui lui sont confiées afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- > Entente, avec les ministères et organismes du gouvernement, sur des modalités de collaboration pour faciliter la réalisation des responsabilités communes;
- > Conseils et, le cas échéant, recommandations auprès du gouvernement, des ministères et des organismes.

Les sociétés d'État et les organismes relevant du ministre sont les suivants : Investissement Québec, la Société générale de financement du Québec, la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, la Société Innovatech du Sud du Québec, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, le Centre de recherche industrielle du Québec, le Conseil de la science et de la technologie, la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville, le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ), le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC).

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille ministériel totalise 790,4 M\$ pour l'exercice financier 2008-2009. Plus de 75,0 % de ce budget est alloué à des dépenses de transfert. Sous un autre angle, environ 36,0 % du budget total est affecté à des organismes relevant du ministre, soit à Investissement Québec, aux trois fonds subventionnaires (FRSQ, FQRNT et FQRSC), au Centre de recherche industrielle du Québec et au Conseil de la science et de la technologie. Quant aux activités gérées directement par le Ministère, près de 500,0 M\$ y sont réservés.

Dans un contexte de mondialisation accélérée, le Québec doit relever d'importants défis dont ceux liés à la concurrence des économies émergentes comme la Chine, l'Inde et le Brésil, à l'accélération des échanges commerciaux, à l'évolution de la conjoncture économique mondiale, à l'accroissement des investissements, aux changements technologiques, aux disparités régionales et au développement durable.

Le budget total est réparti en fonction des orientations stratégiques décrites ci-dessous. Les principales actions envisagées pour ces orientations sont ensuite énoncées.

ORIENTATION 1

Soutenir le développement et la compétitivité des entreprises

Le nouveau contexte concurrentiel que doivent affronter les entreprises québécoises commande que le Ministère soutienne le développement et la compétitivité des entreprises. Pour ce faire, il met l'accent sur l'appropriation de l'innovation par les entreprises, l'accroissement de l'investissement privé, le développement des échanges hors Québec ainsi que le développement et l'expansion des secteurs clés.

Actions envisagées

- > Mettre en œuvre les mesures contenues dans le Plan d'action en faveur du secteur manufacturier, notamment la mesure d'appui à la productivité;
- > Soutenir les entreprises dans toutes les étapes menant à la concrétisation de leurs investissements;
- > Mettre en œuvre une stratégie de promotion et de prospection des investissements directs étrangers;
- > Inciter les sociétés de capital de risque à investir davantage dans les firmes québécoises et à accroître leur participation dans des fonds de capital de risque au Québec;
- > Mettre en œuvre des stratégies industrielles dans les secteurs clés, notamment l'aéronautique, les technologies propres, les technologies de l'information et des communications et la biopharmaceutique;

- > Mettre en œuvre la stratégie dans le secteur en restructuration de la mode et du vêtement;
- > Accroître l'intégration des entreprises aux chaînes de valeur mondiales (approvisionnement, production, commercialisation et implantation);
- > Soutenir les entreprises afin qu'elles accentuent leur présence à l'extérieur du Québec.

ORIENTATION 2

Renforcer les facteurs stratégiques de développement

L'environnement économique et certains facteurs, tels que l'innovation et l'entrepreneuriat, jouent un rôle stratégique dans la performance des économies nationales. Le Ministère contribue à consolider les forces du Québec. Il privilégie donc le développement de la recherche et de la relation science et société, le transfert et la valorisation des résultats de la recherche ainsi que le renouvellement de la base entrepreneuriale.

Actions envisagées

- > Mettre en œuvre la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, visant notamment à renforcer l'excellence de la recherche publique, à mieux appuyer la recherche industrielle et l'innovation en entreprise et à compléter et renforcer les mécanismes de valorisation et de transfert;
- > Mettre en place des fonds d'entrepreneuriat féminin et le soutien aux initiatives favorisant le transfert d'entreprise et le mentorat.

ORIENTATION 3

Appuyer la diversification et la consolidation des régions

À l'heure de la mondialisation, le développement économique des régions constitue plus que jamais un défi majeur à relever. Le Ministère favorisera la réalisation de projets d'entreprises, la mise en œuvre de stratégies adaptées aux besoins des régions et l'appui aux territoires économiquement plus fragiles.

Actions envisagées

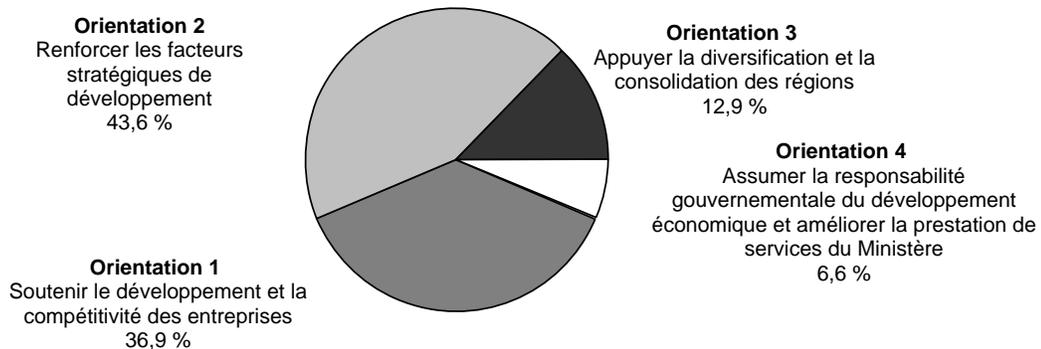
- > Mettre en œuvre une approche de diversification économique destinée aux municipalités monoindustrielles;
- > Développer les créneaux d'excellence identifiés par les régions dans le cadre des ententes Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD) et assurer la mise en œuvre des plans d'action découlant de la signature des ententes de mise en œuvre;
- > Mettre en œuvre la Stratégie pour le développement de toutes les régions.

ORIENTATION 4**Assumer la responsabilité gouvernementale du développement économique et améliorer la prestation de services du Ministère**

Le contexte de resserrement des finances publiques et de réduction de l'effectif de la fonction publique québécoise amène le Ministère à consentir les ressources nécessaires lui permettant de réviser ses façons de faire et d'assumer un leadership en matière de développement économique. Ainsi, l'accent sera mis sur la conception de politiques et de stratégies, la coordination, la concertation et la mobilisation des différents acteurs économiques et scientifiques ainsi que sur la modernisation des pratiques de gestion.

Actions envisagées

- > Coordonner la mise en oeuvre de stratégies telles que la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, le Plan d'action en faveur du secteur manufacturier, la Stratégie de développement de l'industrie aéronautique québécoise et la Stratégie de l'industrie québécoise de la mode et du vêtement;
- > Coordonner la mise en oeuvre des moyens requis pour atteindre les objectifs économiques de la Politique internationale du Québec.

La répartition budgétaire 2008-2009 selon les orientations

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1

Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation

Ce programme vise à susciter et soutenir le développement économique et régional ainsi que la recherche dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable. Plus précisément, ce programme procure le financement pour supporter le développement et la compétitivité des entreprises, intensifier le développement de la recherche, le transfert et la valorisation des résultats de recherche et le renouvellement de la base entrepreneuriale et pour appuyer la diversification et la consolidation des régions. De plus, il vise à favoriser la concertation et la mobilisation des acteurs économiques et scientifiques.

Le budget de dépenses 2008-2009 comparé à la dépense probable 2007-2008 augmente de 24,9 M\$. Cette augmentation s'explique principalement par l'ajout du Plan d'action en faveur du secteur manufacturier et la poursuite de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, du Plan de soutien à l'industrie forestière et de la Stratégie pour le développement de toutes les régions. D'autre part, des réductions budgétaires sont prévues à la suite de la diminution des besoins pour couvrir les engagements au programme FAIRE et de la fin de la Stratégie économique des régions ressources. Ces deux programmes ont été remplacés par le programme d'appui stratégique à l'investissement et par la Stratégie pour le développement de toutes les régions.

PROGRAMME 2

Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation

Ce programme vise principalement le financement des fonds subventionnaires dont la mission est de promouvoir et d'appuyer financièrement la recherche, la formation de chercheurs et la diffusion de la connaissance. De plus, il est constitué des enveloppes affectées au Conseil de la science et de la technologie et au Centre de recherche industrielle du Québec, dans ce dernier cas afin de soutenir l'offre de service spécialisé en matière de recherche industrielle et d'innovation auprès des entreprises.

La hausse de 4,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2007-2008 s'explique essentiellement par l'ajout de nouveaux crédits pour la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation	605 679,0	24 950,2	579 592,9	580 728,8
2. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	184 712,1	4 174,9	178 537,1	180 537,2
Total	790 391,1	29 125,1	758 130,0	761 266,0
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	877	(24)	—	901

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2008-2009 baisse de 2,3 M\$ par rapport au budget de 2007-2008. Cette variation s'explique principalement par la fin de projets de développement informatique, soit la phase 1 de la Stratégie d'affaires à la gestion intégrée des ressources (SAGIR) et la mise à niveau du système de gestion des relations avec la clientèle (Clientis).

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008
		Variation	
Immobilisations	3 000,0	(2 275,0)	5 275,0
Prêts, placements, avances et autres	11 170,0	—	11 170,0
Total	14 170,0	(2 275,0)	16 445,0

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2008-2009	Dépense probable 2007-2008
Conseil de la science et de la technologie	2 009,5	2 009,5

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Centre de recherche industrielle du Québec	30 611,0	9 250,0	30 310,0	9 250,0
Fonds de la recherche en santé du Québec	98 793,8	75 200,0	90 969,1	74 025,0
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	53 344,7	49 419,7	46 848,9	47 019,7
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	53 802,9	48 832,9	49 238,9	46 232,9
Investissement Québec	281 174,0	100 650,0	322 282,0	120 128,0
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	6 438,9	—	6 228,5	—

EN BREF

ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT

Le budget de dépenses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'élève à 13 984,0 M\$ en 2008-2009, soit un accroissement de 612,4 M\$ ou de 4,6 % par rapport à la dépense probable de 2007-2008.

Le Ministère, avec ce budget, assurera le maintien de la qualité des services éducatifs par le financement des facteurs de croissance dans les réseaux de l'éducation. Il assurera également la poursuite et le renforcement des investissements consentis au cours des dernières années, et ce, pour une meilleure réussite des élèves, des étudiantes et des étudiants.

À cet effet, à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, des ajouts de ressources sont accordés afin d'améliorer les services aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Un montant de 41,9 M\$ est ajouté au budget.

Des ressources supplémentaires sont aussi prévues pour financer des actions entreprises au regard du nouveau régime pédagogique au secondaire et des nouveaux parcours offerts à l'éducation des adultes et de la formation continue, au montant de 34,0 M\$.

Des ressources additionnelles sont accordées afin que le français soit la priorité à l'école. En effet, 22,0 M\$ seront ajoutés au cours des trois prochaines années dont 11,9 M\$ en 2008-2009 afin d'apporter des correctifs importants par la mise en place de nouvelles mesures pour améliorer la maîtrise du français chez les jeunes.

En formation professionnelle et technique, un ajout de 26,0 M\$ dont 21,0 M\$ est prévu au Fonds de suppléance du Conseil du trésor afin, notamment, de développer de nouvelles initiatives visant à offrir la formation avec différents partenaires dont ceux du monde des affaires et à augmenter le nombre de diplômés.

Le budget 2008-2009 inclut un réinvestissement de 187,0 M\$ en enseignement supérieur, conformément à l'engagement gouvernemental d'attribuer la hausse des transferts fédéraux à l'enseignement supérieur. Cette importante injection de crédits permettra notamment de consolider le financement des établissements et d'améliorer le soutien à l'enseignement.

L'enveloppe budgétaire de l'enseignement supérieur comprend également un nouveau réinvestissement gouvernemental de 40,0 M\$, lequel s'ajoute à la récurrence du réinvestissement de 120,0 M\$ inscrit dans les crédits 2007-2008, et cela, dans le cadre de l'engagement gouvernemental d'augmenter cette enveloppe de 1 000,0 M\$ par année d'ici 2011-2012.

Enfin, un montant de 0,9 M\$ est ajouté afin de poursuivre le développement et la promotion du loisir et du sport.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a pour mission d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques relatives aux domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement collégial ainsi que de l'enseignement et de la recherche universitaires, à l'exception d'un enseignement relevant d'un autre ministère, ainsi que dans les domaines du loisir et du sport en vue, notamment :

- > De promouvoir l'éducation, le loisir et le sport;
- > De contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel ainsi que du niveau de la pratique récréative et sportive des Québécoises et des Québécois;
- > De favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude;
- > De contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels.

Le Ministère remplit ainsi sa mission éducative sur la base d'un partage des responsabilités avec les divers réseaux de l'enseignement (commissions scolaires, cégeps, universités, établissements d'enseignement privés, écoles gouvernementales), lesquels sont chargés d'offrir les programmes d'études et les autres services éducatifs. Toutefois, dans le cas de l'aide financière aux études et de la sanction des études, le Ministère est en relation directe avec les étudiantes, les étudiants et les élèves.

Le Ministère est également chargé de conseiller le gouvernement en matière de loisir et de sport et d'assurer la cohérence interministérielle dans ces domaines. Il collabore avec un grand nombre de partenaires oeuvrant à l'échelle locale, régionale, québécoise, canadienne et internationale. Sa responsabilité fondamentale consiste à favoriser, en partenariat avec les acteurs concernés, le développement du loisir et du sport, dans un cadre sain et sécuritaire, et à promouvoir un mode de vie physiquement actif auprès de toute la population québécoise.

Dans l'exercice de ses responsabilités, le Ministère fait notamment appel aux travaux et avis de divers organismes, tels le Conseil supérieur de l'éducation, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et la Commission consultative de l'enseignement privé.

Le Conseil supérieur de l'éducation, de par sa loi constitutive, a le mandat de transmettre, au moins tous les deux ans, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Il doit également donner son avis à la ministre sur les règlements ou projets de règlements que celle-ci est tenue de lui soumettre ou sur toute question de sa compétence que la ministre lui soumet. Il peut également, de sa propre initiative, donner des avis sur toute question éducative qu'il juge opportune, solliciter ou recevoir les requêtes, l'opinion et les suggestions d'organismes ou de groupes intéressés ainsi que du public en général, sur toute question relative à l'éducation et effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de sa fonction.

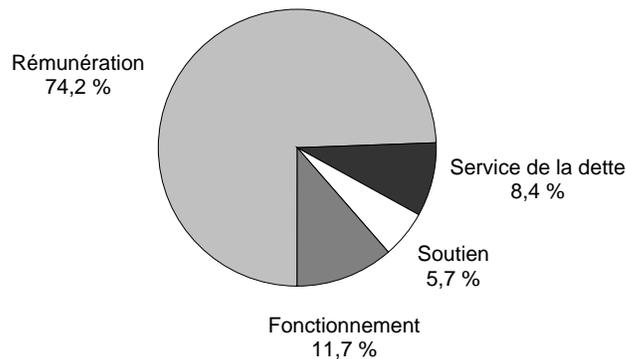
Le mandat de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est principalement d'évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec, ainsi que leurs politiques d'établissement relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes.

La Commission consultative de l'enseignement privé a le mandat de conseiller la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relevant de sa compétence dans le domaine de l'enseignement privé. Elle donne, notamment son avis sur la délivrance, la modification, le renouvellement ou la révocation d'un permis ou d'un agrément.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le Ministère a un budget de 13 984,0 M\$ en 2008-2009. L'essentiel de ce budget, soit 98,8 %, est affecté à des dépenses de transfert, principalement aux réseaux. La répartition est la suivante : 74,2 % des dépenses de transfert sont consacrées à la rémunération, 11,7 % au fonctionnement, 8,4 % au service de la dette et 5,7 % pour d'autres bénéficiaires et partenaires de l'éducation.

Les dépenses de transfert ventilées par catégories



Les ressources financières du Ministère sont réparties de façon à assurer la continuité et l'amélioration constante de la qualité de l'offre de service. La presque totalité du budget est donc consacrée à des dépenses récurrentes.

Pour l'exercice financier 2008-2009, les choix budgétaires du Ministère s'appuient sur les orientations suivantes, à savoir :

- > S'assurer que l'école d'aujourd'hui répond aux besoins des élèves des niveaux préscolaire, primaire et secondaire;
- > Renforcer la formation professionnelle et technique et la formation continue;
- > Consolider l'enseignement supérieur en concertation avec nos partenaires;
- > Contribuer au développement des régions;
- > Promouvoir, auprès de la population, la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire;
- > Maintenir et augmenter l'accessibilité à l'enseignement supérieur;
- > Améliorer notre prestation de services et nos relations avec nos partenaires.

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

À l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, le budget de 7 984,2 M\$ vise, en plus d'assurer le fonctionnement du réseau, l'amélioration du soutien aux élèves ainsi que la réussite des élèves par des ajouts spécifiques de ressources. En conséquence, ce budget tient compte à la fois de la planification des engagements du Ministère à l'égard du développement de ses divers programmes et de la hausse des dépenses découlant des facteurs de croissance.

Les ententes de principe intervenues avec les diverses catégories de personnel en décembre 2005 prévoient un ajout important de ressources pour le soutien des élèves à risque et des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, et ce, pour les années scolaires 2006-2007 à 2008-2009. Au terme de ces ententes, ce sont 100,0 M\$ qui seront injectés annuellement pour les services d'orthopédagogues au primaire, d'enseignants-ressources au secondaire et de ressources professionnelles et de soutien. Ce montant inclut une somme de 10,0 M\$ attribuée depuis 2006-2007 pour augmenter le budget de perfectionnement du personnel enseignant, pour apporter un soutien aux enseignants affectés à des classes multiprogrammes et pour hausser le nombre de journées pédagogiques en formation générale des adultes. Pour 2008-2009, le réseau bénéficiera d'un ajout de ressources de 20,0 M\$ par rapport à 2007-2008. À cela s'ajoute un montant additionnel de 21,9 M\$ comme aide aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, somme découlant de crédits additionnels aux budgets 2007-2008 et 2008-2009. Cette somme vise à améliorer les services aux élèves dans le but de soutenir davantage la persévérance et la réussite scolaire en consolidant notamment le programme Agir autrement au secondaire et en mettant en place un programme semblable dans les écoles primaires en milieux défavorisés en dehors de Montréal tout en consolidant celui existant déjà dans les écoles primaires montréalaises.

Afin de maintenir l'offre de service éducatifs en région, le Ministère consacrera une somme de 12,0 M\$ pour le maintien des services éducatifs dans les écoles de village. L'enveloppe est dédiée à l'amélioration de la qualité de l'enseignement, au soutien des enseignants, au développement de la socialisation des élèves.

L'engagement découlant d'actions entreprises au cours des dernières années dans les domaines du nouveau régime pédagogique au secondaire, des nouveaux parcours offerts à l'éducation des adultes et de la formation continue se traduira par des dépenses additionnelles de l'ordre de 34,0 M\$. Parmi les principales nouveautés, notons que le Programme de formation de l'école québécoise pour le deuxième cycle du secondaire permettra aux élèves d'accéder, dès le troisième secondaire, à des parcours scolaires diversifiés, reliés entre eux par des passerelles :

- > Un parcours de formation générale et un parcours de formation générale appliquée, donnant tous deux accès à la formation professionnelle, collégiale et, éventuellement, universitaire;
- > Un parcours de formation axée sur l'emploi, caractérisé par une alternance travail-étude, qui peut mener directement au marché du travail.

D'autre part, l'action concertée du Ministère, des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés agréés pour le plan d'action sur la lecture à l'école est renouvelée pour une autre période de trois ans. Pour 2008-2009, l'apport financier additionnel du Ministère se chiffrera à 4,6 M\$, dont un montant de 0,8 M\$ est dédié à l'embauche de bibliothécaires.

Le plan d'action pour l'amélioration du français sera mis de l'avant dès 2008-2009. Sa réalisation nécessitera une somme de 11,9 M\$ afin d'accroître le niveau de préparation des enseignantes et enseignants et de renforcer les mesures de soutien.

L'entrée en vigueur en 2007-2008 de la politique-cadre du gouvernement pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif en milieu scolaire se poursuivra en 2008-2009. Un montant de 1,0 M\$ est nécessaire afin d'aider les milieux à élaborer des politiques, à composer des menus santé ou encore à organiser des activités de sensibilisation pour les élèves et les parents.

Le Québec a un besoin important de main-d'œuvre spécialisée afin de poursuivre son développement social et économique. Dans ce contexte, le Ministère va continuer de soutenir des approches novatrices pour accroître la capacité des régions d'offrir rapidement et de façon adaptée des formations conduisant à des métiers en réponse à des besoins pressants du marché du travail. Le Ministère va également soutenir le développement de stratégies régionales en éducation dans le cadre du Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique.

En partenariat avec les commissions scolaires, le Ministère veut continuer d'accroître le nombre de jeunes en formation professionnelle en déployant des actions destinées à accroître le taux de fréquentation, la persévérance et la réussite des jeunes en formation professionnelle.

Afin de développer ces diverses initiatives et de rapprocher l'éducation du monde des affaires, un montant de 20,7 M\$ est prévu, dont 15,7 M\$ au Fonds de suppléance du Conseil du trésor.

Dans la foulée des engagements découlant de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, le Ministère continuera d'améliorer les services aux adultes en vue d'assurer une meilleure garantie de réussite.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

À l'enseignement supérieur, le budget de 4 560,4 M\$ se répartit ainsi : 2 753,8 M\$, soit 60,4 %, pour l'enseignement et la recherche universitaires et 1 806,6 M\$, soit 39,6 % pour l'enseignement collégial. Ces budgets incluent le service de la dette de chacun des deux secteurs et le soutien à des partenaires de l'enseignement supérieur.

Le budget inclut un réinvestissement de 187,0 M\$ en enseignement supérieur, conformément à l'engagement gouvernemental d'attribuer la hausse des transferts fédéraux à l'enseignement supérieur. Cette importante injection de crédits permettra notamment de consolider le financement des établissements et d'améliorer le soutien à l'enseignement. De plus, le réinvestissement permettra de favoriser la collaboration entre les universités et les collèges et de répondre à des besoins croissants de la société, entre autres en accroissant les sommes consacrées à la fonction enseignement au bénéfice des étudiants, en accentuant le financement de l'enseignement universitaire en médecine et en intensifiant le soutien aux établissements universitaires de petite taille sis en régions.

L'enveloppe budgétaire de l'enseignement supérieur assure également la récurrence du réinvestissement de 120,0 M\$ effectué en 2007-2008 à la suite d'ententes entre les établissements d'enseignement supérieur et le Ministère. Ainsi, les établissements d'enseignement universitaire et d'enseignement collégial recevront respectivement 90,0 M\$ et 30,0 M\$ en 2008-2009.

De plus, le budget 2008-2009 ajoute un nouveau réinvestissement gouvernemental de 40,0 M\$ qui permettra notamment d'accroître la capacité d'enseignement et de recherche des universités, de renouveler le corps professoral, l'octroi de bourses en enseignement dans des disciplines importantes pour le développement du Québec que sont le génie et l'administration, de favoriser la mobilité internationale des étudiantes et étudiants, ainsi que d'aider les universités à défrayer les coûts indirects générés par leurs activités de recherche.

Le Ministère reconduit son soutien pour favoriser la persévérance aux études et accroître la réussite des étudiants du collégial. Le Ministère y consacrera plus de 40,0 M\$ en 2008-2009.

Afin de maintenir l'offre de service éducatifs dans les cégeps éloignés des grands centres et d'atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire, le Ministère maintiendra son aide financière à plus de 20,0 M\$.

Les crédits pour l'année 2008-2009 incluent également la récurrence de la somme de 5,0 M\$ que le gouvernement a ajoutée, en 2007-2008, pour financer des projets de formation continue convenus aux tables régionales d'éducation interordres, offerts par les collèges et conduisant à une attestation d'études collégiales. Ces projets permettent une offre de formation rapide et adaptée aux besoins régionaux du marché du travail.

Dans le cadre de l'orientation gouvernementale pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, le Ministère injecte près de 0,5 M\$ afin de soutenir les établissements d'enseignement supérieur dans l'élaboration et le développement de mesures incitatives auprès des étudiants.

Pour donner suite à l'engagement gouvernemental de favoriser la recherche au niveau collégial et le transfert d'innovations technologiques aux petites et moyennes entreprises, le Ministère soutiendra la création de nouveaux centres collégiaux de transfert de technologie en 2008-2009.

Parmi les nombreux emplois qui sont et qui seront disponibles sur le marché du travail, une proportion importante requiert une formation technique. C'est pourquoi le Ministère poursuivra ses efforts pour finaliser l'implantation des programmes d'études techniques révisés et pour aider les régions à offrir davantage de formation de plus courte durée permettant de répondre rapidement à des pénuries de main-d'œuvre.

Un montant additionnel de 5,3 M\$ est prévu au Fonds de suppléance du Conseil du trésor pour soutenir les établissements collégiaux dans le développement de nouvelles initiatives en éducation en collaboration avec des partenaires du monde des affaires et pour augmenter le nombre de diplômés en formation professionnelle et technique.

Le Ministère poursuivra son soutien financier aux universités en région, en reconduisant un montant de l'ordre de 34,4 M\$ afin qu'elles puissent maintenir une offre de service d'enseignement variée dans les régions éloignées ou en décroissance de clientèle. À cette somme, le Ministère reconduit également un montant de 15,0 M\$ réservé aux universités de petite taille sises en région, dans le cadre du réinvestissement de 90,0 M\$ dans les universités. De plus, tout en poursuivant la réforme des frais indirects de la recherche, le Ministère réserve une enveloppe de 2,7 M\$ au soutien de la recherche, notamment dans les établissements de petite taille.

Enfin, étant donné les besoins de la société québécoise en matière de santé et pour soutenir les universités devant la croissance des inscriptions dans ce domaine, le Ministère accorde un financement supplémentaire aux universités dotées d'une faculté de médecine, notamment pour le développement de nouveaux milieux de stage clinique et la régionalisation de la formation en médecine. Depuis 2006-2007, le Ministère investit dans un programme de bourses d'études aux cycles supérieurs, en sciences infirmières. S'étalant sur une période de huit ans, l'investissement total sera de 8,8 M\$ pour ce programme.

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

À l'Aide financière aux études, un budget de 438,5 M\$ est consacré au Programme des prêts et bourses ainsi qu'aux programmes complémentaires.

Tel qu'annoncé par le gouvernement, le programme d'Aide financière aux études prend en compte la bonification du régime de prêts et bourses afin de maintenir et d'augmenter l'accessibilité à l'enseignement supérieur. Les crédits 2008-2009 reflètent financièrement l'impact de ces mesures. Pour les étudiantes et les étudiants, ces mesures couvrent notamment l'ajustement des droits de scolarité, l'ajustement à certaines dépenses reconnues pour leur subsistance ainsi qu'à l'achat de matériel scolaire et la réduction de la contribution exigée des parents.

DÉVELOPPEMENT DU LOISIR ET DU SPORT

Afin de favoriser le développement du loisir et de promouvoir un mode de vie physiquement actif, dans un cadre sain et sécuritaire, le Ministère consacrera une somme de 37,8 M\$ pour la promotion du loisir et de l'action bénévole et une somme de 25,7 M\$ pour la promotion du sport et de la sécurité ainsi que pour la recherche. Ces sommes permettront au Ministère de soutenir les différents acteurs du milieu du loisir et du sport dont les associations, les municipalités, les établissements d'enseignement et autres organismes, dans la réalisation de leur mission et dans la mise en œuvre de leurs interventions.

Le Ministère soutiendra également les athlètes québécois sur les scènes sportives canadiennes et internationales ainsi que l'engagement bénévole. D'autres actions sont également envisagées, dont la définition d'orientations relativement à l'accueil et à l'organisation d'événements sportifs internationaux au Québec, la poursuite du Programme Équipe Québec et le développement d'outils visant la promotion et le soutien aux bénévoles œuvrant dans le secteur du loisir et du sport.

ADMINISTRATION ET CONSULTATION

À l'Administration et consultation, un budget de 138,6 M\$ est alloué aux ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles pour la gestion et l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère, sauf celui de l'Aide financière aux études.

Des projets ministériels de modernisation des systèmes d'information et des infrastructures technologiques sont en cours. Ceux-ci visent à accroître la disponibilité et l'accessibilité de l'information sur le système éducatif et son évolution.

En 2005-2006, le Ministère a mis en œuvre un important projet de modernisation des systèmes administratifs et informatiques (projet Charlemagne) en vue de soutenir le renouveau pédagogique à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire. Ce projet sera implanté au mois de novembre 2008. L'amélioration des partenariats entre le Ministère et les établissements d'enseignement primaire et secondaire est l'un des principaux objectifs du projet. Entre autres, il vise à soutenir les opérations de la sanction des études au secondaire ainsi que les mécanismes associés au contrôle de la fréquentation scolaire et au financement des organismes scolaires concernés. L'investissement prévu au plan de travail 2008-2009 atteindra 7,3 M\$ sur une enveloppe globale évaluée à 41,3 M\$.

Pour sa part, le projet Socrate s'inscrit dans la foulée de l'amélioration des services aux citoyens, notamment par la mise en place d'une prestation électronique de services. Depuis le 30 juillet 2007, le système Socrate est opérationnel. L'étudiante ou l'étudiant peut s'adresser à son collègue qui a accès à toutes les informations inscrites à son dossier (résultats scolaires, épreuves ministérielles, etc.) et qui peut y effectuer directement des modifications. En 2008-2009, le Ministère investira 2,0 M\$ dans le parachèvement de ce projet sur une enveloppe globale de 15,5 M\$.

Avec la fin prochaine des grands projets de refonte du Ministère, celui-ci a entrepris également au cours de l'année 2007-2008 un grand chantier, dit de Préservation de son patrimoine informationnel. En considérant les acquis de la mise en place de son Entrepôt de données ministériel, le Ministère mise notamment sur l'adaptation de celui-ci à l'ensemble des changements apportés à ses systèmes opérationnels en vue d'assurer la préservation de son patrimoine informationnel. Le Ministère investira 6,1 M\$ dans ce projet en 2008-2009 sur une enveloppe globale de 10,6 M\$.

Par ailleurs, dans le cadre du remplacement des systèmes actuels de gestion des ressources gouvernementales par la Stratégie d'affaires à la gestion intégrée des ressources (SAGIR), les travaux de la phase 2, qui permettront l'intégration des systèmes de gestion des ressources humaines, seront amorcés en 2008-2009.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1

Administration et consultation

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère, sauf celui de l'Aide financière aux études, et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement des organismes de consultation et d'évaluation du domaine de l'éducation.

Le budget de dépenses 2008-2009 connaît une hausse de 6,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2007-2008, soit 4,7 %. Cette augmentation permet de couvrir les indexations salariales et autres besoins de l'administration des services.

PROGRAMME 2

Formation en tourisme et hôtellerie

Ce programme vise à offrir des activités en formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Il soutient également la recherche et fournit de l'aide technique et des services dans ces domaines.

L'augmentation du budget de dépenses pour 2008-2009 est de 0,7 M\$, soit 3,0 %. Cette augmentation est principalement attribuable aux augmentations de la rémunération des effectifs de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, au remboursement du service de la dette encouru à la suite de travaux d'immobilisations et aux autres coûts découlant de ces travaux.

PROGRAMME 3

Aide financière aux études

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes.

Par rapport à la dépense probable 2007-2008, le budget de dépenses de ce programme est haussé de 36,2 M\$, soit 9,0 %. Cette croissance découle essentiellement de l'augmentation de 35,9 M\$ du volume de bourses en raison notamment de l'ajustement des frais de scolarité, de l'indexation des paramètres de subsistance et des mesures de bonification du régime pour l'année d'attribution 2007-2008 qui se termine le 31 août 2008.

PROGRAMME 4**Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire**

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves, jeunes ou adultes, les services d'enseignement en fournissant aux commissions scolaires, aux établissements privés subventionnés et à divers organismes les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il inclut également les subventions pour le transport scolaire.

L'augmentation des dépenses pour ce programme est de 229,5 M\$, soit 3,0 %. Par ailleurs, la dépense probable 2007-2008 inclut un montant de 65,5 M\$ dont les crédits apparaissent au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles pour le dossier de la francisation. Ainsi, l'augmentation réelle sur base comparable pour ce programme est donc de 295,0 M\$ en 2008-2009, soit 3,8 %.

Ce niveau de ressources assurera le maintien de la qualité des services et le financement des différents facteurs de croissance de ce réseau. De plus, cette enveloppe comprend un ajout de ressources pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et pour le plan d'action sur l'amélioration du français.

PROGRAMME 5**Enseignement supérieur**

Ce programme vise à rendre accessibles les services d'enseignement aux étudiantes et aux étudiants des collèges et des universités, en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

L'augmentation du budget de dépenses pour ce programme est de 335,9 M\$, soit 8,0 %. Ce niveau de ressources assurera le maintien de la qualité des services, le financement des différents facteurs de croissance de ce réseau et le réinvestissement pour les études collégiales et universitaires.

PROGRAMME 6**Développement du loisir et du sport**

Ce programme vise à promouvoir et à favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des clientèles spécifiques. Il a également pour objectif d'appuyer l'action bénévole tout en ayant une préoccupation particulière en matière de sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

L'augmentation du budget de dépenses de 0,9 M\$ ou de 1,5 % est essentiellement attribuable aux ajouts de crédits pour le soutien au développement et la promotion du loisir et du sport.

PROGRAMME 7

Régimes de retraite

Ce programme regroupe le régime de retraite des enseignants, le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicable au personnel des réseaux. L'augmentation de 3,0 M\$ du budget de dépenses résulte principalement d'ajustements prévus à la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public (2005, c. 43) et des ententes conclues.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Administration et consultation	138 602,8	6 181,7	138 768,4	132 421,1
2. Formation en tourisme et hôtellerie	22 492,8	655,1	21 837,7	21 837,7
3. Aide financière aux études	438 476,1	36 210,7	408 096,8	402 265,4
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	7 984 233,8	229 484,5	7 729 352,7	7 754 749,3
5. Enseignement supérieur	4 560 449,8	335 872,3	4 248 916,4	4 224 577,5
6. Développement du loisir et du sport	63 545,3	910,0	62 510,3	62 635,3
7. Régimes de retraite	776 165,6	3 042,2	773 123,4	773 123,4
Total	13 983 966,2	612 356,5	13 382 605,7	13 371 609,7
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 384	(27)	—	1 411

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008
		Variation	
Immobilisations	28 153,7	(2 843,8)	30 997,5
Prêts, placements, avances et autres	264 219,4	125 619,4	138 600,0
Total	292 373,1	122 775,6	169 597,5

Note : Les « Prêts, placements, avances et autres » incluent un montant de 125,6 M\$ requis pour l'inscription sur une base d'exercice des dépenses de transfert effectués aux universités à titre de subvention de fonctionnement liées à l'effectif étudiant et à l'inscription des engagements des commissions scolaires du Nord à la suite de la réforme comptable.

ANNEXE 1**LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES****Les organismes budgétaires**

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2008-2009	Dépense probable 2007-2008
Commission consultative de l'enseignement privé	109,0	107,6
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	2 344,1	2 168,2
Conseil supérieur de l'éducation	2 559,0	2 511,1

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	30 691,0	24 579,0	30 785,0	24 385,0

Note : Les budgets de dépenses de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec sont fournis sur la base de son exercice financier se terminant le 30 juin.

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique vise notamment à contribuer au développement d'une culture sportive au sein de la population. Les activités du fonds ont débuté le 1^{er} août 2006.

Ce fonds, doté d'une enveloppe de 30,0 M\$ par année, est affecté au soutien financier à la construction, à la rénovation, à l'aménagement et à la mise aux normes d'installations sportives et récréatives, ainsi qu'à l'organisation d'événements sportifs internationaux ou pancanadiens et aux mises en candidature requises à cette fin. Les revenus sont alimentés par une partie de la taxe sur le tabac auparavant versée au Fonds spécial olympique.

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Prévision	Partie financée par le portefeuille ministériel	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique				
Dépenses	11 800,0	—	7 200,0	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

EN BREF

EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale poursuivra sa stratégie globale visant à favoriser la participation du plus grand nombre de personnes au marché du travail et à contrer l'impact du vieillissement de la population sur le marché du travail québécois. Pour ce faire, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a choisi de mettre en œuvre, à partir du 1^{er} avril 2008, une nouvelle initiative, soit le Pacte pour l'emploi. Le Pacte privilégie la mobilisation et l'engagement réciproque de l'ensemble des acteurs concernés par le fonctionnement du marché du travail. Il vise notamment à :

- > Agir en partenariat et mobiliser le Québec en faveur de l'emploi et de la qualification de la main-d'œuvre;
- > Créer la richesse et assurer la prospérité de la société québécoise;
- > Répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises et leur faire prendre conscience que l'embauche de personnes vivant des difficultés à intégrer le marché du travail représente une partie de la solution à leur problème de manque de main-d'œuvre et qu'Emploi-Québec, avec l'appui de ses partenaires, est en mesure de leur offrir, de façon simple et rapide, une aide efficace pour les aider à combler leurs postes vacants;
- > Soutenir les entreprises dans l'amélioration de la qualification de leur main-d'œuvre et de leur productivité et aider les travailleurs en réponse à leurs besoins de formation et de reconnaissance des acquis et des compétences;
- > Aider les personnes plus éloignées du marché du travail à améliorer leur qualification, à intégrer de façon durable un emploi et à valoriser leur apport à la société.

À cet effet des efforts particuliers seront dirigés vers les bassins de main-d'œuvre éloignés ou sous-représentés sur le marché du travail tels que les personnes immigrantes, les personnes âgées de 55 ans et plus, les personnes handicapées et les prestataires des programmes d'assistance sociale. Des actions déjà engagées se poursuivront également pour améliorer la mobilité de la main-d'œuvre, tant au plan national qu'international.

De plus, les services publics d'emploi maintiendront, de concert avec la Commission des partenaires du marché du travail, leurs interventions visant à accroître et soutenir la productivité des entreprises en améliorant la qualification et les compétences de la main-d'œuvre, notamment en favorisant la formation et l'apprentissage en milieu de travail.

Au regard de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Ministère poursuivra la coordination gouvernementale en cette matière en proposant au cours de l'année les éléments visant l'élaboration d'un prochain plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Par ailleurs, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en tant que coordonnateur de l'action gouvernementale en matière d'action communautaire, proposera des mesures visant notamment à favoriser l'engagement social et la participation citoyenne en apportant un soutien renouvelé au développement de la concertation dans le cadre d'un nouveau plan d'action en cette matière. Il verra également à bonifier l'appui financier aux organismes relevant du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales.

À compter de l'automne 2008, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale s'appuiera sur un plan de gestion prévisionnelle de sa main-d'œuvre qui lui permettra de continuer à disposer des ressources qualifiées nécessaires pour réaliser ses mandats et assurer l'évolution de l'organisation. Enfin, Emploi-Québec prévoit consolider l'intégration des services d'emploi et de solidarité sociale.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale participe à la prospérité économique du Québec et au développement social du Québec en :

- > Contribuant à l'équilibre du marché du travail et en soutenant le développement et la pleine utilisation des ressources humaines, et ce, en partenariat avec la Commission des partenaires du marché du travail;
- > Luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- > Soutenant la concertation en matière d'action communautaire et bénévole.

Le Ministère offre ses services aux groupes de clientèle suivants :

- > L'ensemble des personnes constituant la main-d'œuvre en emploi et sans emploi;
- > Les personnes et les familles dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins;
- > Les entreprises;
- > Les nouveaux parents;
- > Les organismes communautaires.

Outre les unités centrales qui proposent les orientations ministérielles ou agissent en soutien aux unités opérationnelles, la Commission des partenaires du marché du travail conseille et soutient le ministre en matière d'orientations et de mise en œuvre de stratégies touchant l'emploi et le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Pour réaliser sa mission au regard de l'emploi et de la solidarité sociale, le Ministère offre ses services par l'intermédiaire d'Emploi-Québec, une agence ayant conclu avec le ministre, une convention de performance et d'imputabilité. Emploi-Québec assure la présence du Ministère sur l'ensemble du territoire du Québec à travers les activités de 17 directions régionales, de ses 148 centres locaux d'emploi (CLE), des deux points de services du Centre de communication avec la clientèle situés en Gaspésie et en Mauricie, du Centre d'assistance au placement ainsi que du Centre administratif de la certification des travailleurs dans les métiers réglementés hors construction.

Le Centre de recouvrement est responsable, pour sa part, du recouvrement des sommes dues au Ministère.

Par ailleurs, le Ministère administre le Régime québécois d'assurance parentale par le biais de trois points de services, soit à Rouyn, à Québec et à Ste-Anne-des-Monts.

Enfin, pour réaliser les activités qui lui ont été confiées par le législateur, le Ministère agit à titre de maître d'œuvre des orientations gouvernementales en matière d'action communautaire et bénévole touchant plus d'une vingtaine de ministères et organismes gouvernementaux par l'intermédiaire du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS).

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère s'appuient sur les cinq orientations stratégiques du Plan stratégique 2008-2011.

ORIENTATION 1

Favoriser la participation du plus grand nombre de personnes au marché du travail

Actions envisagées

- > Pour favoriser la pleine utilisation de la main-d'œuvre québécoise, le Ministère poursuivra ses efforts en accentuant le partenariat et en optimisant l'utilisation des mesures et programmes. Ainsi, en 2008-2009, le Ministère entend :
 - > Bonifier l'aide aux individus dans le cadre du Pacte pour l'emploi;
 - > Soutenir, par le biais d'Emploi-Québec, 251 500 nouveaux participants dans le cadre des services publics d'emploi, ce qui devrait permettre à 125 000 personnes d'intégrer le marché de l'emploi;
 - > Soutenir l'intégration en emploi des immigrants en :
 - Poursuivant la collaboration aux travaux d'amélioration de la sélection des immigrants en fonction des besoins du marché du travail, la reconnaissance de leurs acquis et compétences ainsi que l'amélioration de leur accès à la formation d'appoint;
 - Soutenant la régionalisation de l'immigration;
 - Renouvelant l'Entente avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) relative à l'insertion en emploi des personnes immigrantes et des membres des minorités visibles.
 - > Proposer une stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées;
 - > Contribuer à prolonger la vie active des travailleurs et à réintégrer en emploi les travailleurs âgés de 55 ans et plus, notamment via l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés;
 - > Favoriser l'incitation au travail auprès des clientèles de l'assistance sociale, en vue d'accroître la proportion de prestataires qui quittent ces programmes de façon durable;
 - > Offrir des stages, Découvrir, pour les jeunes (moins de 25 ans), afin de leur permettre de vivre une expérience sur le marché du travail et valider leur intérêt pour un métier;
 - > Procéder à des actions concertées avec les autres ministères de manière à favoriser la pleine mobilité de la main-d'œuvre.

ORIENTATION 2**Soutenir la capacité d'adaptation des entreprises aux changements pour accroître leur productivité****Actions envisagées**

- > Les entreprises et la main-d'œuvre du Québec font face à des changements importants et doivent composer avec plusieurs phénomènes dont les pénuries de main-d'œuvre, la mondialisation des marchés et les changements technologiques. Pour demeurer concurrentielles, elles doivent améliorer leur productivité notamment par le développement des compétences et la qualification de leur main-d'œuvre. Le Ministère poursuivra donc ses interventions visant à soutenir la formation des travailleurs. Ainsi, en 2008-2009 :
 - > Le Ministère bonifiera son offre de service aux entreprises dans le cadre du Pacte pour l'emploi;
 - > Le Ministère élaborera, conjointement avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et en concertation avec la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), le plan d'action 2008-2013 de la Politique gouvernementale de l'éducation des adultes et de formation continue;
 - > Emploi-Québec entend soutenir 7 000 entreprises via les interventions des services publics d'emploi;
 - > La CPMT prévoit que les actions concertées d'Emploi-Québec et des comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO) permettront la conclusion de 4 500 ententes de qualification professionnelle favorisant le développement et la reconnaissance des compétences des travailleurs;
 - > La CPMT entend rendre disponibles, en concertation avec les CSMO et Emploi-Québec, des dispositifs d'évaluation et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre dans plus de 30 métiers et professions.

ORIENTATION 3**Lutter contre la pauvreté et favoriser l'inclusion sociale et économique des citoyens les plus démunis****Action envisagée**

- > L'année 2008-2009 étant la dernière année d'application du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Ministère coordonnera les travaux visant à proposer un deuxième plan d'action. Ce plan pourrait conduire à l'adoption de nouvelles mesures permettant d'améliorer la situation des personnes et des familles en situation de pauvreté.

ORIENTATION 4**Favoriser l'engagement des communautés en matière d'action communautaire et bénévole****Actions envisagées**

- > En 2008-2009, le Ministère poursuivra ses efforts d'application de la Politique gouvernementale sur l'action communautaire, en partenariat avec les ministères et organismes gouvernementaux visés, en continuité avec les engagements gouvernementaux formulés. Ces travaux porteront notamment sur l'accès des organismes communautaires aux modes de soutien financier, à l'attribution du soutien financier sur une base pluriannuelle et à la prise en compte des variables susceptibles de réduire les iniquités au regard du soutien financier. Enfin, ces travaux visent également à mettre en place des actions susceptibles de bonifier la concertation dans le milieu communautaire et de soutenir la dynamique de l'action bénévole en encourageant la contribution du secteur de la philanthropie;
- > Le Ministère prévoit également proposer des orientations afin que le soutien financier en appui à la mission globale des organismes communautaires soutenus par le SACAIS soit bonifié.

ORIENTATION 5**Créer un environnement stimulant pour le personnel et moderniser l'offre de service****Actions envisagées**

- > Pour assurer la disponibilité de la main-d'œuvre, le Ministère mettra en œuvre un plan d'action comportant des stratégies de communications et de nouvelles approches permettant d'attirer et de retenir un personnel qualifié, dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre et de compétition accrue entre les organisations;
- > Pour favoriser la diminution de l'absentéisme et l'amélioration de la santé du personnel, le Ministère entend mettre en œuvre un plan d'action ministériel en matière de santé axé sur trois axes (prévention, réintégration et suivi/évaluation médico-administratif). Ce plan d'action, comportant un financement approprié, assurera la réalisation concrète de l'objectif et des résultats attendus;
- > Emploi-Québec poursuivra, en 2008-2009, ses efforts pour consolider la gestion intégrée des services d'emploi et de solidarité sociale afin, notamment, de maximiser l'insertion en emploi de la clientèle prestataire des programmes d'assistance sociale. L'instauration de la gestion intégrée de ces services sur l'Île de Montréal, telle qu'elle existe déjà dans les autres régions du Québec, permettra de compléter le projet ministériel de convergence. Dans cette même perspective, Emploi-Québec complétera le déploiement du Centre de communication avec la clientèle à l'ensemble du réseau.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

L'enveloppe budgétaire 2008-2009 du portefeuille « Emploi et Solidarité sociale » est établie à 4 145,3 M\$, supérieure de 22,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2007-2008.

PROGRAMME 1

Mesures d'aide à l'emploi

Ce programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi. Il favorise également l'emploi d'été des étudiants dans la fonction publique du Québec. De plus, il privilégie la mobilisation et l'engagement réciproque de l'ensemble des acteurs concernés par le fonctionnement du marché du travail par le biais du Pacte pour l'emploi.

Le budget de dépenses de ce programme est de 913,7 M\$ en 2008-2009. Par rapport à la dépense probable 2007-2008, c'est une augmentation de 99,4 M\$. Cette augmentation s'explique principalement par les sommes consenties en 2008-2009 pour la mise en œuvre du Pacte pour l'emploi et par la hausse des sommes dédiées à la Stratégie des travailleurs forestiers. De plus, la dépense probable 2007-2008 inclut les crédits en provenance du MICC pour favoriser l'intégration en emploi des immigrants.

PROGRAMME 2

Mesures d'aide financière

Ce programme vise à rendre accessibles à tous les citoyennes et citoyens qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier par l'entremise du réseau d'Emploi-Québec.

Plus précisément, il permet à des personnes de recevoir une aide financière de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus. Il permet aussi, par le biais du programme Alternative jeunesse, de soutenir les jeunes adultes sur une base volontaire qui requièrent une aide financière pour assurer leur subsistance afin de les encourager à réaliser des activités permettant d'acquérir ou de recouvrer leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle. Les programmes d'aide et d'accompagnement social permettent aux prestataires de recevoir un soutien et un accompagnement personnalisés dans le but d'une préparation adéquate pour participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi.

Ce programme permet aussi d'allouer, à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires le financement en lien avec leur mission globale. Enfin, il vise aussi à pourvoir en crédits le Fonds québécois d'initiatives sociales et permet la conversion des prestations d'aide financière de dernier recours en mesure d'aide à l'emploi.

Le budget de dépenses 2008-2009 de ce programme se situe à 2 761,2 M\$. Par rapport à la dépense probable 2007-2008, c'est une diminution de 72,6 M\$. On explique cette variation notamment par la fin du Programme national de réconciliation avec les orphelins et orphelines de Duplessis ainsi que par une diminution prévue du nombre de prestataires à l'aide financière de dernier recours. Cette baisse est en partie compensée par l'indexation des prestations d'aide financière de dernier recours conformément au Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. De plus, la dépense probable 2007-2008 inclut des crédits en provenance du MICC pour le soutien au revenu des immigrants.

PROGRAMME 3 Administration

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles essentielles à la gestion des programmes. Il vise également l'administration des mesures d'aide à l'emploi, de la Commission des partenaires du marché du travail, des mesures d'aide financière et du Régime québécois d'assurance parentale. Il permet aussi le développement des politiques d'emploi, de solidarité sociale et d'assurance parentale. Ce programme contribue aussi au financement du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le budget de dépenses 2008-2009 est de 470,4 M\$. Par rapport à la dépense probable 2007-2008, on constate une diminution de 4,7 M\$ essentiellement attribuable à la fin du Programme national de réconciliation avec les orphelins et orphelines de Duplessis et par la baisse de la contribution prévue du gouvernement fédéral relative à l'entente Initiative ciblée des travailleurs âgés.

Le budget de dépenses par programmes (en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Mesures d'aide à l'emploi	913 704,7	99 437,4	775 998,3	814 267,3
2. Mesures d'aide financière	2 761 174,4	(72 576,7)	2 809 121,0	2 833 751,1
3. Administration	470 415,0	(4 709,3)	474 566,7	475 124,3
Total	4 145 294,1	22 151,4	4 059 686,0	4 123 142,7
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	5 782	(155)	—	5 937

Note : Les programmes Mesures d'aide à l'emploi et Mesures d'aide financière comportent des provisions qui permettent des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense est augmentée d'autant. À ces programmes, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2008-2009 ne comporte aucune variation par rapport à 2007-2008.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008
		Variation	
Immobilisations	1 109,6	—	1 109,6
Prêts, placements, avances et autres	1 650,0	—	1 650,0
Total	2 759,6	—	2 759,6

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2008-2009	Dépense probable 2007-2008
Commission des partenaires du marché du travail	1 617,3	1 647,2

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	23 722,7	23 240,4	21 245,1	21 245,1

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds d'aide à l'action communautaire autonome

Les revenus du fonds proviennent en partie de Loto-Québec qui y contribue à la hauteur de 5,0 % du bénéfice net réalisé au cours de l'exercice financier précédent, et ce, relativement à l'exploitation des casinos d'État et à la gestion des commerces. L'autre partie des revenus provient du Ministère. Le niveau de dépenses 2008-2009 est sensiblement égal par rapport à celui de 2007-2008.

Fonds de développement du marché du travail

Ce fonds, mis en place le 1^{er} janvier 1998, vise à financer la mise en œuvre et la gestion des mesures et des programmes relatifs à la prestation des services publics d'emploi. La variation à la baisse de 7,8 M\$ entre la dépense 2007-2008 et 2008-2009 est principalement attribuable à l'utilisation du surplus cumulé du fonds.

Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ce fonds est en opération depuis le 1^{er} avril 2006. Ce fonds est affecté au financement des activités de fourniture de biens ou de services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Une dépense de 4,1 M\$ est prévue pour 2008-2009 par rapport à 24,1 M\$ en 2007-2008. L'écart s'explique par le fait qu'à partir du 1^{er} avril 2008, les services en technologie de l'information fournis aux clients du Ministère seront assumés par le Centre des services partagés du Québec (CSPQ).

Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ce fonds est en opération depuis le 1^{er} avril 1996. Il vise à financer les technologies de l'information du Ministère. Les investissements prévus totalisent 22,3 M\$ en 2008-2009, soit 12,7 M\$ de moins qu'en 2007-2008. Le coût des investissements est généralement amorti sur une période de trois à cinq ans, selon qu'il s'agisse d'achats d'équipements ou de développement de systèmes. Les charges d'amortissement, les frais financiers et les frais de gestion financés à même les budgets du Ministère sont estimés à 28,4 M\$ en 2008-2009 comparativement à 35,6 M\$ en 2007-2008. Les variations s'expliquent notamment par le fait que le Ministère transférera, au 31 mars 2008, ses infrastructures technologiques au CSPQ.

Fonds québécois d'initiatives sociales

Dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et plus spécifiquement à la suite de l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (L.R.Q., c. L-7) en décembre 2002, le gouvernement a institué le Fonds québécois d'initiatives sociales. Ce fonds a été mis en vigueur le 1^{er} avril 2003 et a acquis les droits et assume les obligations du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail. Pour l'exercice 2008-2009, des dépenses de 11,0 M\$ sont prévues au Fonds québécois d'initiatives sociales. Par rapport à 2007-2008, c'est une augmentation de 2,4 M\$ qui s'explique principalement par l'utilisation du surplus cumulé du fonds.

ANNEXE 2 (SUITE)

Les dépenses des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Prévision	Partie financée par le portefeuille ministériel	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome				
Dépenses	24 638,4	7 079,7	24 516,3	7 234,7
Investissements	10,0		10,0	
Effectif (ETC)	33		35	
Fonds de développement du marché du travail				
Dépenses	1 003 536,9	940 646,7	1 011 351,8	942 110,8
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale				
Dépenses	4 117,6	—	24 129,3	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale				
Dépenses	28 379,1	19 901,4	35 596,3	25 801,9
Investissements	22 316,4		35 000,0	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds québécois d'initiatives sociales				
Dépenses	11 048,6	7 319,0	8 628,4	10 643,0
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

EN BREF

FAMILLE ET AÎNÉS

Le volet Famille de la mission du Ministère couvre différents domaines d'intervention dont les services de garde, les organismes communautaires Famille, les mesures de conciliation travail-famille et le soutien aux enfants.

Le gouvernement du Québec consacre 1 866,2 M\$ aux mesures d'aide à la famille. De cette somme, 1 794,6 M\$ serviront à offrir et à rendre accessibles des services de garde éducatifs répondant aux besoins de garde du plus grand nombre de familles possible.

Le Ministère reconnaît le rôle prépondérant des organismes communautaires Famille au mieux-être des familles et entend continuer à travailler en étroite collaboration avec eux.

Le Ministère poursuivra aussi la mise en œuvre de la Stratégie d'action en faveur des aînés. Établie sur un horizon de cinq ans (2007-2012), la Stratégie prévoit le maintien, la bonification et la mise en place d'un ensemble cohérent de mesures qui assureront un environnement favorable à une participation active des personnes aînées et encourageront la contribution de ces dernières à la vie économique et sociale du Québec.

Une consultation publique sur les conditions de vie des aînés s'est tenue d'août à novembre 2007. En réponse à cette consultation, les actions à privilégier seront précisées par la ministre responsable des Aînés. Parmi celles-ci, le gouvernement renforcera le soutien à porter aux organismes communautaires en faveur des aînés.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission de contribuer au développement du Québec en favorisant :

- > Le mieux-être et l'épanouissement des familles et le développement des enfants;
- > La contribution sociale, civique, économique et professionnelle des aînés.

La ministre de la Famille a aussi deux organismes sous sa responsabilité, soit le Conseil de la famille et de l'enfance et le Curateur public. La mission principale du Conseil est de donner des avis à la ministre et au gouvernement sur tout sujet qui concerne la famille et l'enfance. La mission du Curateur public est de veiller à la protection de citoyennes et citoyens inaptes par des mesures adaptées à leur état et à leur situation.

La ministre responsable des Aînés est aussi responsable du Conseil des aînés, dont la mission principale est de conseiller la ministre et le gouvernement sur tout sujet qui concerne les aînés.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires ont été établis en fonction des priorités gouvernementales pour 2008-2009 dans les champs de compétence du Ministère et de sa planification stratégique 2005-2008.

ORIENTATION 1

Créer des conditions adaptées aux nouvelles réalités des familles d'aujourd'hui

- > Le Ministère poursuit le développement et la consolidation des services de garde éducatifs à l'enfance. Il porte ses efforts sur la qualité des services offerts de même que sur leur accessibilité et leur flexibilité afin de répondre aux besoins des parents;
- > Le Ministère mettra en place les mesures de conciliation travail-famille annoncées dans le Plan d'action 2007-2010 découlant de la politique d'égalité adoptée en décembre 2006. Celles-ci viseront précisément à encourager les milieux de travail à offrir aux parents travailleurs des conditions favorables à l'exercice de leurs responsabilités familiales et professionnelles;
- > Les municipalités, les municipalités régionales de comté, les conférences régionales des élus et les partenaires du milieu du travail sont des acteurs importants que le Ministère peut appuyer pour susciter une concertation en matière de conciliation travail-famille;
- > De même, les organismes communautaires Famille offrent une multitude de services qui ont depuis longtemps montré leur capacité à répondre avec souplesse aux besoins spécifiques des parents, en complémentarité avec les services publics existants.

Actions envisagées

- > Autoriser le développement de nouvelles places à contribution réduite axé sur l'accessibilité et la flexibilité en tenant compte des Plans régionaux d'accessibilité aux services de garde éducatifs produits par les Conférences régionales des élus (CRÉ);
- > Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'amélioration continue de la qualité des services de garde éducatifs;
- > Signer des ententes de subvention avec l'ensemble des prestataires de services de garde;
- > Instaurer une norme consensuelle qui reflétera les bonnes pratiques des entreprises en matière de conciliation travail-famille;
- > Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques familiales municipales en tenant compte des résultats de l'évaluation du programme qui a été réalisée;
- > Encourager la réalisation de projets portant sur le volet famille afin d'apporter des réponses adaptées à chaque milieu en matière de conciliation travail-famille;
- > Améliorer le financement des organismes communautaires Famille;
- > Soutenir financièrement les organismes communautaires qui offrent des services de haltes-garderies.

ORIENTATION 2**Favoriser la pleine contribution des aînés au développement du Québec**

- > Le Ministère a élaboré une Stratégie d'action visant la pleine participation des aînés au développement du Québec, avec la collaboration de plusieurs ministères ou organismes gouvernementaux. La Stratégie gouvernementale prévoit des mesures qui faciliteront la contribution des personnes aînées à la vie sociale, économique, communautaire et professionnelle du Québec. Elle est établie sur un horizon de cinq ans, soit 2007-2012;
- > Dans le cadre d'un premier volet de cette stratégie, des ententes spécifiques ont été conclues avec les CRÉ qui ont pour but d'adapter les services et infrastructures régionales aux besoins des personnes aînées en vue d'améliorer leurs conditions de vie. Les ententes définissent des actions porteuses de résultats concrets auprès des personnes aînées de même que la contribution des CRÉ à leur réalisation;
- > La Stratégie d'action comporte également un volet visant à renforcer la place des aînés dans la société. Ce volet permet de promouvoir le droit des aînés à la dignité et au plein exercice de leur citoyenneté par le biais d'ententes avec différents organismes, un rehaussement du financement des Tables régionales de concertation Aînés et une campagne de promotion d'une image positive des personnes aînées. Ce même volet poursuit également l'objectif de favoriser l'activité physique des aînés. À cet égard, le Ministère établit des ententes avec des municipalités pour l'implantation de projets Villes-amies des aînés et a relevé l'enveloppe du programme de soutien financier, Du cœur à l'action pour les aînés du Québec;
- > Le 20 juin 2007, une consultation publique sur les conditions de vie des personnes aînées a été annoncée par la ministre responsable des Aînés, madame Marguerite Blais. Madame Blais ainsi que madame Sheila Goldbloom et le Dr Réjean Hébert, les co-présidents, ont présidé les 52 séances publiques dans 26 villes de toutes les régions du Québec. La consultation publique s'est tenue entre le 27 août et le 16 novembre 2007. En réponse à cette consultation, les actions à privilégier seront précisées par la ministre responsable des Aînés. À cet égard, un financement additionnel sera accordé aux organismes communautaires en faveur des aînés.

Actions envisagées

- > Le Ministère concentrera ses interventions sur trois actions pour actualiser cette orientation :
 - > Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie d'action en faveur des aînés;
 - > Soutenir financièrement les Tables régionales de concertation et subventionner les organismes d'aînés, notamment dans le cadre du programme Du cœur à l'action pour les aînés du Québec;
 - > Assurer le suivi des actions gouvernementales retenues en réponse à la consultation.

ORIENTATION 3**Moderniser les interventions du Ministère**

- > Le Ministère entend simplifier et optimiser ses échanges avec ses partenaires en utilisant des possibilités offertes par la technologie. Ainsi, le Ministère poursuit le développement de sa prestation électronique de services et, en réalisant une réforme majeure du système informatique relié au financement des services de garde, il offrira l'opportunité aux services de garde de transmettre en ligne leur rapport financier annuel.

La répartition budgétaire 2008-2009 selon les orientations

L'essentiel du budget du Ministère, soit 1 794,6 M\$, est consacré aux services de garde dans le cadre de l'orientation 1, soit de créer des conditions adaptées aux nouvelles réalités des familles d'aujourd'hui. Des budgets sont également affectés à d'autres mesures importantes touchant les familles.

Par ailleurs, le Ministère dispose aussi d'un budget de 9,3 M\$ pour les aînés, dont 5,0 M\$ pour la mise en œuvre de la Stratégie d'action en faveur des aînés dans le cadre de l'orientation 2 visant à favoriser la pleine contribution des aînés au développement du Québec.

Finalement, des crédits de 19,6 M\$ en immobilisations sont mis à la disposition du Ministère pour réaliser l'orientation 3 portant sur la modernisation des interventions du Ministère.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE**LE BUDGET DE DÉPENSES****PROGRAMME 1****Planification, recherche et administration**

Ce programme vise à assurer la réalisation de recherches, l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement des familles et des enfants en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux. De plus, ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les activités administratives essentielles à la gestion des programmes.

Le budget de dépenses de ce programme est de 26,8 M\$ en 2008-2009.

PROGRAMME 2

Mesures d'aide à la famille

Ce programme permet de favoriser l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité. Il a également comme objectif de pourvoir au financement du service de la dette des centres de la petite enfance ainsi que du Régime de retraite à l'intention du personnel œuvrant dans le domaine des services à l'enfance. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires œuvrant auprès des familles le financement en lien avec leur mission globale. Finalement, il assure le soutien des organismes municipaux pour établir des politiques familiales, le financement de l'administration du Soutien aux enfants offert sous forme de crédits d'impôt remboursables et le fonctionnement du Conseil de la famille et de l'enfance.

Comparativement à la dépense probable de 1 759,3 M\$ en 2007-2008, le budget de dépenses s'établit à 1 866,2 M\$ en 2008-2009, soit une augmentation de 106,9 M\$. Cette variation est principalement attribuable à l'augmentation du coût de main-d'œuvre, à l'annualisation des places à contribution réduite ayant été développées dans les services de garde au cours de l'exercice financier 2007-2008 et aux coûts générés pour le développement de nouvelles places en services de garde.

PROGRAMME 3

Condition des aînés

Ce programme assure le financement du Conseil des aînés et du Secrétariat aux aînés afin de soutenir la valorisation de la participation des personnes aînées à la société québécoise, que ce soit au plan social, civique, économique et professionnel, et d'assurer la cohérence des interventions de l'État à l'égard des personnes aînées. Ce programme disposera, en 2008-2009, d'un budget de 9,3 M\$. Ce budget inclut un montant de 5,0 M\$ alloué en 2007-2008 pour la réalisation des initiatives majeures prévues à la Stratégie d'action en faveur des aînés.

PROGRAMME 4

Curateur public

Ce programme permet de veiller à la protection des citoyens déclarés inaptes par des mesures adaptées à leur état et à leur situation. Il vise à s'assurer que toute décision relative à leur personne ou à leurs biens est prise dans leur intérêt, le respect de leurs droits et la sauvegarde de leur autonomie.

Le budget de dépenses de ce programme se situe à près de 39,3 M\$ comparativement à la dépense probable d'environ 48,6 M\$ pour l'exercice financier 2007-2008, ce qui représente un écart d'environ 9,3 M\$. Celui-ci s'explique notamment par l'utilisation en 2007-2008 de crédits renouvelables, lesquels sont reflétés dans la dépense probable mais ne figurent pas au budget 2008-2009. Par ailleurs, une somme additionnelle de 1,8 M\$ en crédits votés est ajoutée au budget de dépenses pour 2008-2009. Au cours de l'exercice financier 2008-2009, une majoration estimée à 9,7 M\$ sera appliquée au budget en fonction de l'utilisation des crédits renouvelables.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Planification, recherche et administration	26 818,7	3 145,0	25 575,2	23 673,7
2. Mesures d'aide à la famille	1 866 164,5	106 879,3	1 757 440,2	1 759 285,2
3. Condition des aînés	9 303,5	100,0	9 348,0	9 203,5
4. Curateur public	39 260,3	(9 322,0)	37 498,2	48 582,3
Total	1 941 547,0	100 802,3	1 829 861,6	1 840 744,7
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 026	(17)	—	1 043

Note : Le budget de dépenses 2008-2009 du Curateur public exclut les montants associés aux crédits renouvelables. En 2007-2008, ces montants ont été de 9,9 M\$.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements passe de 21,5 M\$ à 37,1 M\$ en 2008-2009. La variation de 15,6 M\$ s'explique par un ajout de 19,6 M\$ pour la réalisation du plan d'informatisation ministériel, et par la diminution de 4,0 M\$, à la suite d'une révision des besoins au titre du programme d'aide financière remboursable offert aux centres de la petite enfance en difficulté financière.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008
		Variation	
Immobilisations	36 122,5	19 577,8	16 544,7
Prêts, placements, avances et autres	1 002,0	(4 000,0)	5 002,0
Total	37 124,5	15 577,8	21 546,7

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2008-2009	Dépense probable 2007-2008
Conseil de la famille et de l'enfance	1 155,8	1 148,8
Conseil des aînés	1 096,4	1 096,4
Curateur public	39 260,3	48 582,3

Note : Le budget de dépenses 2008-2009 du Curateur public exclut les montants associés aux crédits renouvelables. En 2007-2008, ces montants ont été de 9,9 M\$.

EN BREF

FINANCES

Le Plan annuel de gestion des dépenses du ministère des Finances pour l'exercice 2008-2009 s'appuie sur les orientations suivantes :

- > Poursuivre les progrès en matière de finances publiques;
- > Développer un environnement fiscal qui stimule la croissance économique tout en répondant aux besoins des contribuables;
- > Poursuivre les progrès en matière de fédéralisme fiscal;
- > Moderniser l'encadrement du secteur financier et des personnes morales;
- > Développer de nouvelles façons de faire et une gestion interne plus efficaces.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La Loi sur le ministère des Finances (L.R.Q., c. M-24.01) confère à la ministre la mission de favoriser le développement économique et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

À ces fins, le Ministère conseille et appuie la ministre et le gouvernement en matière de finances publiques, ce qui l'amène à élaborer et à proposer des politiques dans les domaines économique, fiscal, budgétaire, financier et comptable, ainsi que des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale.

En tant qu'organisme central, le Ministère a un rôle-conseil auprès de la ministre et du gouvernement et assure la mise en œuvre des décisions gouvernementales en matière financière. En plus d'effectuer un suivi de la situation financière du gouvernement et de l'état de l'économie québécoise, le Ministère remplit les fonctions suivantes :

- > Préparer et présenter à l'Assemblée nationale le Discours sur le budget;
- > Établir et proposer au gouvernement le niveau global des dépenses;
- > Proposer au gouvernement des orientations en matière de revenus et des conseils en matière d'investissements;
- > Surveiller, contrôler et gérer tout ce qui se rattache aux finances de l'État;
- > Gérer le fonds consolidé du revenu et la dette publique;
- > Veiller à la préparation des comptes publics et des autres rapports financiers du gouvernement;
- > Élaborer des politiques et des orientations en matière d'investissements en immobilisations, de concert avec le Conseil du trésor, et établir le niveau des engagements financiers inhérents au renouvellement des conventions collectives;
- > Élaborer et proposer au Conseil du trésor les conventions comptables qui doivent être suivies par les ministères et organismes, les règles relatives aux paiements faits sur le fonds consolidé du revenu ainsi que celles relatives à la perception et à l'administration des revenus de l'État.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires sont présentés selon les orientations stratégiques.

ORIENTATION 1

Poursuivre les progrès en matière de finances publiques

Pourcentage des ressources budgétaires : 42,4 %

Objectifs

Les objectifs relatifs aux finances publiques sont répartis selon trois axes d'intervention : l'équilibre budgétaire, le financement et la gestion de la dette, ainsi que la rigueur et la transparence.

La majeure partie des effectifs du Ministère est affectée à cette orientation puisqu'elle regroupe les activités centrales et récurrentes du Ministère : l'élaboration du budget du gouvernement, le financement des opérations du secteur public, la gestion de la dette au meilleur coût et la publication des comptes publics et du rapport financier mensuel du gouvernement.

Actions envisagées

- > Élaboration du budget 2009-2010 et de ses mesures;
- > Analyse des grands enjeux auxquels sont confrontées les finances publiques du Québec, notamment le financement du système de santé et la démographie;
- > Assurer l'application de la réforme comptable adoptée par le gouvernement en décembre 2007, notamment la consolidation des réseaux de la Santé et des Services sociaux et de l'Éducation;
- > Publication des comptes publics et d'un rapport financier mensuel;
- > Proposition d'une nouvelle politique gouvernementale de tarification des services publics et entreprendre sa mise en œuvre;
- > Participation à des rencontres avec des investisseurs financiers;
- > Assurer les relations avec les agences de crédits;
- > Élaboration de la mise à jour économique et financière de l'automne 2008;
- > Poursuite des travaux pour la réduction de la dette;

- > Poursuite de l'accompagnement, en matière de comptabilité et de contrôle financier, dans le cadre du développement et de l'implantation de la Stratégie d'affaires à la gestion intégrée des ressources (SAGIR) dans l'ensemble des ministères et organismes;
- > Prévion de la dette du gouvernement et du secteur public;
- > Prévion des opérations de financement du gouvernement;
- > Réalisation du programme de financement du gouvernement et de Financement-Québec.

ORIENTATION 2

Développer un environnement fiscal qui stimule la croissance économique tout en répondant aux besoins des contribuables

Pourcentage des ressources budgétaires : 46,6 %

Objectifs

Les objectifs relatifs à l'environnement fiscal sont répartis selon trois axes d'intervention : l'allégement du fardeau fiscal des particuliers, la compétitivité fiscale des entreprises, ainsi que l'équité, la simplification et l'intégrité du régime fiscal.

Les effectifs alloués à cette orientation proviennent principalement de deux secteurs : Politiques économiques et fiscales ainsi que Droit fiscal et fiscalité. Cependant, les ressources affectées à cet enjeu représentent presque la moitié des ressources budgétaires du Ministère en raison notamment de la provision pour des initiatives concernant les revenus qui vise à financer des projets de lutte contre l'évasion fiscale.

Actions envisagées

- > Poursuite des efforts visant à rendre le régime fiscal plus équitable, plus compétitif et plus simple;
- > Proposition de modifications au régime fiscal, pour les particuliers et les entreprises, afin qu'il incite davantage au travail, à l'investissement, à l'innovation et à la création d'emplois;
- > Proposition de modifications au régime fiscal afin de favoriser le développement économique, social et durable;
- > Poursuite des efforts visant à contrer l'évasion fiscale, notamment en ciblant les secteurs de la restauration et des produits du tabac;
- > Poursuite des efforts visant à contrer l'évitement fiscal, notamment en élaborant des mesures dont l'objectif consistera à mieux détecter les planifications fiscales abusives et à accroître la répression de celles-ci;
- > Évaluation des impacts des mesures fiscales, et de la fiscalité en général, sur l'activité économique au moyen du modèle d'équilibre général du ministère des Finances.

ORIENTATION 3**Poursuivre les progrès en matière de fédéralisme fiscal**

Pourcentage des ressources budgétaires : 0,5 %

Objectifs

Les objectifs relatifs aux relations fédérales-provinciales sont répartis selon trois axes d'intervention : les transferts à l'égard de la santé et de l'éducation postsecondaire et des autres programmes sociaux, le programme de péréquation, ainsi que le leadership du Québec dans les discussions entre les provinces et le gouvernement fédéral, notamment dans le cadre du Conseil de la fédération.

Des progrès considérables ont été réalisés dans le dossier du fédéralisme fiscal au cours des dernières années, notamment au titre de la péréquation. Les discussions se poursuivent sur le financement de l'éducation postsecondaire et des autres programmes sociaux, ainsi que sur l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser.

Le Ministère travaille en collaboration avec le Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes sur les dossiers impliquant des négociations fédérales-provinciales, dont les enjeux financiers pour le Québec sont majeurs.

Actions envisagées

- > Négociations avec le gouvernement fédéral pour le transfert des nouveaux fonds pour les infrastructures;
- > Poursuite des discussions pour des transferts accrus au titre de l'éducation postsecondaire;
- > Participation de la ministre aux rencontres fédérales-provinciales des ministres des Finances;
- > Appui aux démarches du gouvernement du Québec sur l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser.

ORIENTATION 4**Moderniser l'encadrement du secteur financier et des personnes morales**

Pourcentage des ressources budgétaires : 8,4 %

Objectifs

Les objectifs relatifs à la modernisation de l'encadrement du secteur financier et des personnes morales sont répartis selon trois axes d'intervention : l'amélioration de la protection des épargnants par la révision du cadre législatif, l'harmonisation du régime de réglementation des valeurs mobilières avec celui des autres provinces, ainsi que la révision de l'encadrement des personnes morales et des associations personnalisées.

Actions envisagées

- > Modifications aux lois du secteur financier permettant une meilleure surveillance et une intervention plus efficace auprès des institutions financières et des intermédiaires de marché, dont la poursuite des travaux en vue de l'adoption du projet de loi n°64, Loi modifiant la Loi sur l'Autorité des marchés financiers et d'autres dispositions législatives, déposé le 14 décembre 2007, qui donne suite à plusieurs recommandations de la Commission des finances publiques en matière de protection des épargnants;
- > Dépôt à l'Assemblée nationale d'un projet de loi sur les instruments dérivés pour adoption à la session du printemps 2008;
- > Poursuite des travaux sur la réforme du droit associatif, notamment par une consultation au printemps 2008;
- > Poursuite des travaux sur la réforme de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38) à la suite, notamment, de la publication d'un document de consultation le 19 décembre 2007;
- > Poursuite des travaux visant l'adoption du projet de loi n°73, Loi sur le courtage immobilier, déposé à l'Assemblée nationale le 18 décembre 2007 et qui remplacerait la Loi sur le courtage immobilier actuelle (L.R.Q., c. C-73.1) afin d'apporter une modernisation à l'encadrement de cette industrie au Québec;
- > Poursuite des discussions avec les autres provinces et territoires pour l'harmonisation et la simplification de l'encadrement du secteur des valeurs mobilières, notamment pour la préparation de modifications législatives visant l'harmonisation de l'encadrement des courtiers et conseillers en valeurs mobilières.

ORIENTATION 5

Développer de nouvelles façons de faire et une gestion interne plus efficaces

Pourcentage des ressources budgétaires : 2,1 %

Objectifs

Les objectifs relatifs à la modernisation de l'État sont répartis selon quatre axes d'intervention : l'examen de nouveaux modes de financement des services publics et des infrastructures, le mandat et les règles de gouverne des sociétés d'État à vocation économique, le développement du gouvernement en ligne et la gestion prévisionnelle des ressources humaines.

Actions envisagées

- > Poursuite de la mise en œuvre du plan d'investissements de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SoFIL), avec le ministère des Transports et le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- > Participation aux divers comités interministériels relatifs aux partenariats public-privé;
- > Poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle politique sur la gouvernance des sociétés d'État;
- > Coordination de travaux et promotion de l'adhésion au dépôt direct et au service P@iement en ligne^{MC};
- > Poursuite des discussions avec le milieu bancaire pour le développement d'un processus pour le versement d'aide financière sous forme électronique lors de sinistres;
- > Implantation des livraisons 2 (Gestion des ressources humaines) et 3 (Dotation en ligne) de SAGIR;
- > Poursuite de la promotion de la culture éthique au ministère des Finances;
- > Poursuite de la valorisation de la recherche et de diverses mesures d'attraction et de rétention du personnel;
- > Conception du nouveau plan de classification documentaire en conformité avec la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1);
- > Consolidation des activités du domaine des ressources financières à la suite du transfert au Centre de services partagés du Québec de certaines activités;
- > Mise en place du Conseil québécois du cheval de course.

La répartition budgétaire 2008-2009 selon les orientations

	M\$	%
Orientation 1 : Poursuivre les progrès en matière de finances publiques	63,1	42,4
<i>Programme 2, élément 3 (Frais de services bancaires)</i>	6,3	
<i>Divers éléments de programmes</i>	56,8	
Orientation 2 : Développer un environnement fiscal qui stimule la croissance économique tout en répondant aux besoins des contribuables	69,4	46,6
<i>Programme 2, élément 6 (Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour des initiatives concernant les revenus)</i>	58,7	
<i>Divers éléments de programmes</i>	10,7	
Orientation 3 : Poursuivre les progrès en matière de fédéralisme fiscal	0,7	0,5
<i>Divers éléments de programmes</i>	0,7	
Orientation 4 : Moderniser l'encadrement du secteur financier et des personnes morales	12,6	8,4
<i>Programme 2, élément 5 (Affaires fiscales et financières et recherches institutionnelles)</i>	9,4	
<i>Divers éléments de programmes</i>	3,2	
Orientation 5 : Développer de nouvelles façons de faire et une gestion interne plus efficaces	3,1	2,1
<i>Divers éléments de programmes</i>	3,1	
Total	148,9	100,0

Ces chiffres excluent 6 921,3 M\$ à l'égard des éléments de programmes suivants :

- > Institut de la statistique du Québec (programme 1, élément 2) : 14,3 M\$;
- > Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite (programme 3, éléments 1 et 2) : 6 907,0 M\$.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1

Direction du Ministère

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination, d'affaires publiques et de soutien à la gestion. Il vise aussi à fournir des informations statistiques sur la situation du Québec.

PROGRAMME 2

Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement

Ce programme vise à assurer la direction des activités financières et comptables du gouvernement, l'élaboration des orientations en matière fiscale et budgétaire, la réalisation d'analyses économiques et le financement des infrastructures.

La variation de 59,7 M\$ pour ce programme est attribuable principalement à la provision pour des initiatives concernant les revenus. Cette provision, augmentée de 9,0 M\$ en 2008-2009 pour intensifier les activités liées à la lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement, permet des transferts à d'autres ministères où la dépense probable est augmentée d'autant, alors qu'à ce programme du ministère des Finances, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

PROGRAMME 3

Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite

Ce programme vise à pourvoir au paiement des intérêts sur la dette directe et à la dépense d'intérêts au titre des régimes de retraite.

Les dépenses de ce programme, qui totalisent 6 907,0 M\$, se divisent en deux éléments :

- > Service de la dette directe : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des emprunts du gouvernement (4 736,0 M\$);
- > Intérêts au titre des régimes de retraite : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des intérêts sur l'obligation actuarielle des régimes de retraite du gouvernement diminué des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (2 171,0 M\$).

Par rapport à la dépense probable 2007-2008, le budget de dépenses 2008-2009 affecté à ce programme diminue de 96,0 M\$. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des taux d'intérêt.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction du Ministère	45 076,6	465,0	46 426,2	44 611,6
2. Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	118 136,1	59 688,6	115 857,9	58 447,5
3. Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite	6 907 000,0	(96 000,0)	7 003 000,0	7 003 000,0
Total	7 070 212,7	(35 846,4)	7 165 284,1	7 106 059,1
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	739	(9)	—	748

Note : Le programme Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement comporte une provision qui permet des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

La diminution nette de 35,8 M\$ du budget de dépenses 2008-2009 par rapport à la dépense probable 2007-2008 s'explique principalement par une diminution des dépenses au programme Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements prévu servira au maintien des actifs (1,5 M\$), ainsi qu'au projet concernant le système des données spécifiques de la clientèle du Contrôleur des finances (0,7 M\$) et la finalisation du projet de la refonte des états financiers (0,1 M\$).

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008
		Variation	
Immobilisations	2 320,0	(6,0)	2 326,0
Prêts, placements, avances et autres	10,0	6,0	4,0
Total	2 330,0	—	2 330,0

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Autorité des marchés financiers	84 084,0	—	81 696,0	—
Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	2 157,7	—	1 714,8	—
Financement-Québec	668 861,1	—	633 611,3	—
Institut de la statistique du Québec	26 385,9	14 322,5	25 914,6	14 322,5
Société de financement des infrastructures locales du Québec	635 767,0	—	342 164,0	—

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de financement

Le Fonds de financement, constitué par la Loi sur le ministère des Finances, a pour objet de fournir du financement et d'autres services financiers aux organismes compris dans le périmètre comptable du gouvernement, comme les fonds spéciaux et les sociétés d'État.

Fonds de l'industrie des courses de chevaux

Le Fonds de l'industrie des courses de chevaux est constitué par la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (L.R.Q., c. M-14). Il a pour objet de soutenir l'industrie des courses de chevaux. Il est constitué principalement des sommes versées par le ministère du Revenu représentant le produit de la taxe sur le pari mutuel. Ces montants sont répartis entre les titulaires d'une licence de courses visés par la Loi sur les courses (L.R.Q., c. C-72.1).

Fonds du centre financier de Montréal

Le Fonds du centre financier de Montréal a été institué par la Loi sur les centres financiers internationaux (L.R.Q., c. C-8.3). Les revenus du fonds servent au financement des activités de promotion et de développement de Montréal comme place financière internationale. Ce fonds est financé d'une part, par une affectation de crédits budgétaires au montant de 0,5 M\$ provenant du programme Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement et d'autre part, par une tarification de 1,0 M\$ auprès des centres financiers internationaux.

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Prévision	Partie financée par le portefeuille ministériel	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de financement				
Dépenses	867 932,4	—	840 349,4	—
Investissements	6,0	—	—	—
Effectif (ETC)	17	—	17	—
Fonds de l'industrie des courses de chevaux				
Dépenses	10 929,7	—	10 973,7	—
Investissements	—	—	—	—
Effectif (ETC)	—	—	—	—
Fonds du centre financier de Montréal				
Dépenses	988,0	450,0	950,0	450,0
Investissements	—	—	—	—
Effectif (ETC)	—	—	—	—

EN BREF

IMMIGRATION ET COMMUNAUTÉS CULTURELLES

Le budget de dépenses 2008-2009 du portefeuille « Immigration et Communautés culturelles » est de 270,3 M\$, dont 269,5 M\$ sont alloués au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et 0,8 M\$ au Conseil des relations interculturelles.

La somme attribuée au Ministère vise à soutenir les priorités et les engagements du gouvernement en matière d'immigration, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes, de régionalisation et de relations interculturelles.

Les objectifs de la Planification triennale de l'immigration 2008-2010 ainsi que les mesures prévues pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration, d'accès à l'emploi et de francisation des immigrants sont les priorités budgétaires du Ministère. À cette fin, le Ministère bénéficie d'un budget additionnel de 23,8 M\$ en 2008-2009, par rapport à la dépense probable 2007-2008, dont un montant de 10,0 M\$ réservé au Fonds de suppléance du Conseil du trésor, ce qui représente une croissance de 21,4 %.

À compter du printemps 2008, le Plan stratégique 2008-2011 du Ministère viendra préciser les orientations, les objectifs et les indicateurs de performance à atteindre, lesquels viendront compléter les actions structurantes qui seront mises en oeuvre au cours de l'exercice 2008-2009.

Par ailleurs, le budget du Ministère inclut, à compter de 2008-2009, la totalité des sommes que le gouvernement consacre à l'intégration et à la francisation des immigrants réalisées par d'autres ministères. Ces sommes sont regroupées dans une provision et totalisent 145,3 M\$.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles consiste à promouvoir l'immigration au Québec, à sélectionner des personnes immigrantes et à faciliter l'intégration linguistique, sociale et économique des nouveaux arrivants au sein de la société québécoise. Elle consiste aussi à favoriser une société ouverte au pluralisme et propice au rapprochement interculturel.

Le Conseil des relations interculturelles a pour mission de conseiller la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles en matière de relations interculturelles et d'intégration des personnes immigrantes en favorisant notamment l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses 2008-2009 du portefeuille « Immigration et Communautés culturelles » s'élève à 270,3 M\$. De ce montant, 269,5 M\$ sont alloués au Ministère et 0,8 M\$ au Conseil des relations interculturelles. La somme attribuée au Ministère soutient les choix suivants :

Faire en sorte que l'immigration réponde aux besoins du Québec

- > Le budget de base des activités destinées à stimuler une offre d'immigration adaptée et à sélectionner des candidats à l'immigration répondant aux besoins du Québec est de 4,8 M\$;
- > Les revenus supplémentaires qui proviennent du crédit au net¹ permettront de financer les dépenses additionnelles de ces activités et de réaliser les objectifs du Plan d'immigration du Québec pour l'année 2008.

Accroître la connaissance du français par une offre de cours élargie et diversifiée

- > Le Ministère entend élargir et bonifier son offre de service en francisation auprès de sa clientèle en accordant 56,2 M\$ pour la prestation des cours offerts (temps complet, temps partiel, spécialisés, en milieu de travail, en ligne) et le versement des allocations financières aux étudiants.

Soutenir l'intégration des nouveaux arrivants, dans le respect des valeurs de la société québécoise et le maintien de relations interculturelles harmonieuses

- > Le Ministère compte allouer 44,8 M\$ pour accueillir les immigrants et les accompagner dans leurs démarches d'intégration en vue, notamment, de favoriser leur insertion en emploi. Il maintient en 2008-2009 le caractère prioritaire des activités pour susciter l'engagement des instances locales et régionales en matière d'immigration, d'intégration des immigrants et de relations interculturelles. Il entend aussi soutenir des projets qui encouragent le rapprochement et le dialogue interculturels.

¹ Les revenus associés au crédit au net proviennent des droits perçus pour le traitement des dossiers relatifs à la sélection des immigrants.

Moderniser la prestation de services, instaurer une culture de gestion de la performance et maintenir un environnement de travail stimulant

- > Un budget de 18,4 M\$ est accordé pour la modernisation de la prestation de services, le maintien d'un environnement de travail mobilisateur et, plus globalement, l'amélioration de la qualité des services offerts à la clientèle. Cette somme finance également l'ensemble des infrastructures et des services administratifs centralisés du Ministère.

Élaborer une offre de service gouvernementale intégrée en matière d'accueil et d'intégration des immigrants

- > La totalité de l'enveloppe budgétaire du Québec pour l'intégration et la francisation des immigrants est versée, à compter de l'exercice 2008-2009, au budget du Ministère afin d'assurer une plus grande rigueur et une plus grande transparence dans l'utilisation des sommes allouées;
- > Une provision de 145,3 M\$ est ainsi prévue pour le financement d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants et réalisées par d'autres ministères.

LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS ENVISAGÉES

La prochaine section présente les principaux objectifs fixés par le Ministère, de même que les principales actions qu'il entend mettre en œuvre en 2008-2009 pour les réaliser.

1^{er} objectif : Augmenter progressivement les volumes annuels d'immigration pour que ceux-ci atteignent 55 000 admissions en 2010

Actions envisagées

- > La prospection des territoires, la promotion de l'immigration à l'étranger et le recrutement de candidats à l'immigration dans les territoires ciblés;
- > La délivrance de 46 500 à 49 600 certificats de sélection du Québec en 2008 dans les catégories soumises à la sélection du Québec, dont :
 - > Entre 36 500 et 38 000 à des travailleurs qualifiés;
 - > Entre 6 000 et 7 000 à des femmes et des hommes d'affaires;
 - > Entre 600 et 800 à d'autres immigrants de la catégorie économique;
 - > Entre 2 300 et 2 500 à des réfugiés sélectionnés à l'étranger;
 - > Entre 1 100 et 1 300 à d'autres immigrants sélectionnés pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

2^e objectif : Accélérer l'apprentissage du français des personnes immigrantes

Actions envisagées

- > La mise en ligne des nouveaux services personnalisés d'apprentissage du français et d'accompagnement à l'intention des candidats sélectionnés;
- > L'organisation et la tenue des cours de français (temps complet, temps partiel, spécialisés) offerts par le Ministère aux nouveaux arrivants dans les établissements d'enseignement, les organismes communautaires partenaires et les entreprises.

3^e objectif : Accélérer et personnaliser la démarche d'intégration des personnes immigrantes tout en facilitant la reconnaissance des diplômes et des compétences acquis à l'étranger

Actions envisagées

- > L'accompagnement personnalisé des nouveaux arrivants à l'aide du guide Apprendre le Québec et le soutien financier des organismes communautaires partenaires qui offrent des services d'intégration aux nouveaux arrivants;
- > L'accompagnement des personnes immigrantes dans leurs démarches d'accès aux professions et métiers réglementés;
- > Le soutien de projets avec des ordres professionnels et d'autres organismes pour faciliter l'accès aux professions et métiers réglementés.

4^e objectif : Favoriser la prise en compte de l'immigration comme facteur de développement par l'établissement de plans d'action régionaux et la signature d'ententes avec des conférences régionales des élus et des municipalités

Action envisagée

- > La signature de nouvelles ententes de régionalisation avec des conférences régionales des élus et des municipalités et l'adoption de plans d'action régionaux.

5^e objectif : Accroître l'ouverture à la diversité en encourageant le rapprochement et le dialogue interculturels

Action envisagée

- > Le soutien des organismes qui réalisent des projets liés au développement et au maintien de relations harmonieuses entre les groupes et les personnes de toutes origines au Québec.

6^e objectif : Améliorer les services à la clientèle en accordant la priorité aux services en ligne

Action envisagée

- > La mise en ligne de nouveaux services transactionnels.

7^e objectif : S'assurer que les programmes et les services du Ministère répondent aux besoins en évolution de la clientèle

Action envisagée

- > Le renforcement des travaux en matière de mesures des attentes et de la satisfaction de la clientèle, d'évaluation de programme, de vérification interne, de sécurité, d'amélioration des services à la clientèle et d'optimisation des ressources.

8^e objectif : Élaborer et mettre en œuvre une offre de service gouvernementale intégrée en matière d'intégration des personnes immigrantes

Action envisagée

- > La conclusion d'ententes de partenariat avec les ministères et organismes concernés, la mise en œuvre de ces ententes et le suivi des résultats attendus.

La répartition budgétaire 2008-2009 selon les éléments budgétaires du Ministère

	M\$	%
Élément 1 : Immigration	4,8	1,8
Élément 2 : Francisation	56,2	20,9
Élément 3 : Intégration, régionalisation et relations interculturelles	44,8	16,6
Élément 4 : Direction, information et services centralisés	18,4	6,8
Élément 5 : Provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants	145,3	53,9
Total	269,5	100,0

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1

Immigration, intégration et communautés culturelles

Toutes les activités relatives à l'immigration, à l'intégration et à la francisation des nouveaux arrivants, aux relations interculturelles et à la régionalisation de l'immigration, y compris les activités en matière de planification, de recherche, d'administration et de soutien centralisé, sont regroupées dans ce programme.

Le budget additionnel alloué au Ministère en 2008-2009 permettra de financer la réalisation des mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration, d'accès à l'emploi et de francisation en plus de répondre à la hausse des niveaux d'immigration prévus dans la Planification triennale de l'immigration 2008-2010.

PROGRAMME 2

Organisme relevant du ministre

Ce programme vise à permettre au Ministère d'obtenir du Conseil des relations interculturelles un éclairage sur différentes problématiques touchant l'intégration des personnes immigrantes et les relations interculturelles.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Immigration, intégration et communautés culturelles	269 519,9	159 022,4	255 716,7	110 497,5
2. Organisme relevant du ministre	807,0	79,2	742,5	727,8
Total	270 326,9	159 101,6	256 459,2	111 225,3
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	950	(19)	—	969

Notes : Le budget de dépenses 2008-2009 exclut les montants associés au crédit au net. En 2007-2008, ces montants devraient atteindre 19,5 M\$.

Le programme Immigration, intégration et communautés culturelles comporte une provision qui permet des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense est augmentée d'autant. Au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du portefeuille « Immigration et Communautés culturelles » permettra au Ministère de continuer la mise en œuvre de son plan directeur informatique en soutien à ses orientations stratégiques 2008-2011. Le Ministère poursuivra également la réalisation de ses projets prioritaires, soit la consolidation et la mise à niveau de son infrastructure et de ses services bureautiques et réseautiques, la mise en ligne de la demande de certificat de sélection pour les travailleurs permanents, le développement d'un service en ligne pour le registraire en francisation, ainsi que la refonte de son système de sélection à l'étranger.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008
		Variation	
Immobilisations	6 531,0	—	6 531,0
Prêts, placements, avances et autres	184,0	—	184,0
Total	6 715,0	—	6 715,0

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2008-2009	Dépense probable 2007-2008
Conseil des relations interculturelles	807,0	727,8

EN BREF

JUSTICE

Le budget de dépenses du ministère de la Justice s'élève à 666,2 M\$ en 2008-2009. Les principaux choix budgétaires que comporte le plan annuel de gestion des dépenses permettent de financer les mesures du Plan stratégique 2007-2010 et les hausses de loyers des palais de justice.

Les préoccupations du Ministère au cours de la prochaine année porteront sur trois principaux enjeux de son plan stratégique.

Le Plan stratégique 2007-2010 prévoit que le Ministère informe et implique davantage les citoyens afin d'améliorer leur confiance envers le système de justice et leur compréhension de celui-ci. L'atteinte de ce but repose d'abord sur la diffusion d'une information mieux adaptée aux citoyens. Cette grande orientation, qui vise la consolidation du lien de confiance entre les citoyens et le système de justice, se traduit également par des objectifs visant une meilleure participation des citoyens au façonnement du système de justice au moyen de consultations ou de rencontres favorisant la concertation entre les organismes.

La deuxième orientation consiste à prendre des mesures facilitant l'accessibilité à la justice. Pour y parvenir, le Ministère entend prendre des actions afin d'inciter les citoyens à avoir recours à des modes alternatifs de règlement des conflits. Il entend également prendre les moyens nécessaires pour optimiser le traitement des dossiers en matière de petites créances et aider les personnes qui désirent se représenter elles-mêmes à la cour. De plus, le Ministère s'est donné comme objectif de faciliter la compréhension des lois et des règlements par les citoyens et améliorer l'accessibilité à certains de ses services.

La dernière orientation répond à une préoccupation du gouvernement québécois, soit celle de moderniser l'État. À ce chapitre, le Ministère prévoit plusieurs mesures en vue de moderniser son cadre de gestion dans une perspective de performance. La pérennité des savoirs essentiels à la mission du Ministère fait l'objet d'une attention particulière afin d'assurer le transfert de l'expertise pour les postes déterminés comme vulnérables. Il en est de même du développement des compétences en gestion.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le présent document concerne le Ministère, le Directeur des poursuites criminelles et pénales, le Conseil de la justice administrative, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, l'Office de la protection du consommateur et les organismes extrabudgétaires qui reçoivent une subvention du Ministère, soit la Commission des services juridiques, le Fonds d'aide aux recours collectifs et le Tribunal administratif du Québec.

Le Ministère a pour mission d'assurer la primauté du droit au sein de la société québécoise et de maintenir, au Québec, un système de justice à la fois digne de confiance et intègre afin de favoriser le respect des droits individuels et collectifs.

À cette fin, le ministre de la Justice assume les rôles et responsabilités qui lui sont dévolus par la Loi sur le ministère de la Justice (L.R.Q., c. M-19), en exerçant, notamment, les fonctions d'administrateur de la justice, de juriconsulte, de registraire et de notaire général du Québec.

Il assure l'accès à un système de justice de qualité et apporte son soutien à l'ensemble de la magistrature. Il veille à la bonne administration des affaires publiques et conseille le gouvernement sur la légalité de ses actions. Il l'appuie dans la préparation des lois et des règlements. Enfin, il établit les politiques publiques de l'État en matière de justice, y compris pour les affaires criminelles et pénales. En outre, dans son rôle de procureur général, il représente l'État en matière civile devant les tribunaux ou dans le cadre de certaines enquêtes publiques.

En sa qualité de registraire, le ministre assure l'enregistrement et la conservation des documents qui lui sont confiés, la tenue du Registre des droits personnels et réels mobiliers et du Registre des lobbyistes ainsi que la gestion des clés et certificats dans le cadre de l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG).

La mission du Conseil de la justice administrative est de soutenir la confiance du public dans la justice administrative envers le Tribunal administratif du Québec, la Commission des lésions professionnelles, la Régie du logement et la Commission des relations du travail.

La mission de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse est de veiller au respect de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (L.R.Q., c. C-12) et d'en assurer la promotion. De plus, elle veille à l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics (L.R.Q., c. A-2.01) ainsi qu'au respect des droits reconnus par la Loi sur la protection de la jeunesse (L.R.Q., c. P-34.1).

L'Office de la protection du consommateur a pour mission de protéger les droits des consommateurs et de faire respecter la Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., c. P-40).

Le mandat de la Commission des services juridiques est de veiller à ce que l'aide juridique soit fournie, dans la mesure établie par la loi et les règlements, aux personnes financièrement admissibles.

Pour sa part, le Fonds d'aide aux recours collectifs a pour objet de contribuer au financement des recours collectifs et de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces recours.

Le Tribunal administratif du Québec a la compétence pour décider des recours exercés à l'encontre des décisions administratives rendues par certaines autorités de l'administration publique, tels les ministères, les régies, les commissions, les municipalités et les établissements de santé.

Enfin, le Directeur des poursuites criminelles et pénales dirige pour l'État les poursuites criminelles et pénales. Plus spécifiquement, il assume les poursuites dans les cas d'infractions au Code criminel, à certaines lois fédérales et à presque toutes les lois du Québec.

Par ailleurs, les organismes autres que budgétaires que sont l'Office des professions du Québec et la Société québécoise d'information juridique, qui sont sous la responsabilité du ministre et dont le budget n'apparaît pas au budget de dépenses 2008-2009, ne sont pas couverts dans le présent document puisqu'ils se financent à même les contributions demandées aux membres des corporations professionnelles en ce qui a trait à l'Office des professions du Québec, et par la vente des produits et services pour la Société québécoise d'information juridique.

L'Office des professions du Québec a pour fonction de veiller à ce que chaque ordre professionnel assure la protection du public. Il suggère, lorsqu'il le juge opportun, la constitution de nouveaux ordres, la fusion ou la dissolution des ordres existants ainsi que des modifications aux lois qui les régissent.

La Société québécoise d'information juridique a le mandat de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du ministère de la Justice pour l'année 2008-2009 s'élèvera à 666,2 M\$. Les choix budgétaires du Ministère s'articulent autour des enjeux et des orientations inscrits dans son Plan stratégique 2007-2010.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1

Activité judiciaire

Ce programme permet aux tribunaux des diverses juridictions d'exercer le pouvoir judiciaire et les diverses fonctions juridictionnelles qui y sont rattachées, soit de rendre jugement ou de favoriser le règlement de litiges au moyen de la conciliation judiciaire. Il comprend les activités reliées aux règles déontologiques applicables à la magistrature, au perfectionnement des juges et au soutien administratif nécessaire. Il vise également le comité mandaté pour évaluer le traitement, le régime de retraite et les autres avantages sociaux des juges de la Cour du Québec, des juges des cours municipales et des juges de paix magistrats ainsi qu'à formuler des recommandations au gouvernement. Le budget de dépenses de ce programme se chiffre à 88,2 M\$ en 2008-2009.

PROGRAMME 2

Administration de la justice

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et à la publicité des droits, à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales.

Le budget de dépenses de ce programme est de 270,7 M\$ en 2008-2009. La hausse de 2,5 M\$ résulte principalement d'une dépense d'amortissement moindre en 2007-2008 attribuable à la finalisation de certains projets en technologie de l'information.

PROGRAMME 3

Justice administrative

Ce programme vise à assurer la part du Ministère au financement du Tribunal administratif du Québec. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3), de statuer sur les recours exercés relatifs à des décisions rendues par une autorité administrative gouvernementale ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme inclut le Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique intervenant à l'égard des membres des différents tribunaux administratifs. Le budget de dépenses de ce programme s'élève à 11,6 M\$ en 2008-2009. La hausse de 1,4 M\$ provient de l'augmentation de la contribution du Ministère au Tribunal administratif du Québec.

PROGRAMME 4

Aide aux justiciables

Ce programme vise à assurer une aide juridique, financière ou sociale aux personnes économiquement faibles et défavorisées ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux ayant un rapport avec la justice. Il vise aussi à assurer une compensation financière aux personnes ayant été blessées en accomplissant un acte de civisme ainsi qu'aux victimes d'actes criminels. L'assistance offerte se traduit par l'aide juridique, l'aide aux recours collectifs, l'aide au civisme et par l'indemnisation des victimes d'actes criminels. De plus, par le biais de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, il veille au respect de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 228,4 M\$ en 2008-2009. La hausse de 4,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2007-2008 s'explique principalement par des ajustements reflétant le niveau de financement requis de l'aide juridique.

PROGRAMME 5

Organisme de protection relevant du ministre

Ce programme géré par l'Office de la protection du consommateur vise à assurer la protection des droits des citoyens en regard de l'application de la Loi sur la protection des consommateurs. Cette protection se traduit par la réception et le traitement des plaintes des consommateurs, l'évaluation des biens ou des services offerts aux consommateurs et par des renseignements offerts à la population en ce qui a trait à la protection des consommateurs. Le budget de dépenses de ce programme demeure stable à 7,9 M\$ en 2008-2009.

PROGRAMME 6

Poursuites criminelles et pénales

Ce programme permet le financement des activités du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Ce dernier agit comme poursuivant dans les matières criminelles et pénales. Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 59,4 M\$ en 2008-2009 comparativement à une dépense probable de 61,1 M\$ en 2007-2008. Cette baisse de 1,7 M\$ découle du financement obtenu en 2007-2008 de la provision pour des initiatives concernant les revenus du ministère des Finances du Québec.

Le budget de dépenses par programmes (en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Activité judiciaire	88 179,9	(1 402,2)	88 582,1	89 582,1
2. Administration de la justice	270 725,2	3 931,6	270 398,4	266 793,6
3. Justice administrative	11 622,5	1 391,7	10 230,8	10 230,8
4. Aide aux justiciables	228 403,6	3 956,7	230 338,4	224 446,9
5. Organisme de protection relevant du ministre	7 895,3	(25,0)	7 895,3	7 920,3
6. Poursuites criminelles et pénales	59 396,9	(1 692,0)	59 317,8	61 088,9
Total	666 223,4	6 160,8	666 762,8	660 062,6
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	3 554	(60)	—	3 614

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements s'établit à 31,2 M\$. La hausse de 8,0 M\$ est principalement attribuable à des investissements associés au Système intégré d'information de justice et dans certains palais de justice.

Le budget d'investissements (en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008
		Variation	
Immobilisations	31 119,3	8 013,0	23 106,3
Prêts, placements, avances et autres	43,1	—	43,1
Total	31 162,4	8 013,0	23 149,4

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2008-2009	Dépense probable 2007-2008
Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales	203,8	203,8
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	14 220,8	14 242,8
Conseil de la justice administrative	394,9	394,9
Conseil de la magistrature	2 189,5	2 187,1
Directeur des poursuites criminelles et pénales	59 396,9	61 088,9
Office de la protection du consommateur	7 895,3	7 920,3
Tribunal des droits de la personne	220,6	201,1

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commission des services juridiques	134 676,4	130 031,4	129 866,2	125 966,2
Fonds d'aide aux recours collectifs	2 063,8	719,9	2 026,3	719,9
Office des professions du Québec	7 502,6	—	7 430,7	—
Société québécoise d'information juridique	13 150,0	—	12 494,1	—
Tribunal administratif du Québec	29 336,0	11 159,3	29 327,1	10 036,2

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels

Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels est dédié à subventionner principalement les centres d'aide aux victimes d'actes criminels. Ses revenus proviennent essentiellement des suramendes compensatoires perçues en vertu du Code criminel, de la suramende pénale et du partage des sommes d'argent récupérées dans le cadre de la lutte aux produits de la criminalité.

Fonds des registres du ministère de la Justice

Le Fonds des registres du ministère de la Justice assure le financement de l'ensemble des activités reliées à la publicité des droits personnels et réels mobiliers, aux enregistrements officiels ainsi qu'aux services de certification de l'ICPG. Les revenus du fonds proviennent des frais chargés pour ces services.

ANNEXE 2 (SUITE)

Les dépenses des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Prévision	Partie financée par le portefeuille ministériel	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels				
Dépenses	17 893,2	10,1	11 959,5	10,1
Investissements	6,0		4,0	
Effectif (ETC)	6		5	
Fonds des registres du ministère de la Justice				
Dépenses	24 466,3	—	20 975,6	834,4
Investissements	5 264,5		2 498,7	
Effectif (ETC)	143		149	

EN BREF

RELATIONS INTERNATIONALES

En 2008-2009, le budget de dépenses du ministère des Relations internationales s'élève à 125,3 M\$, en hausse de 14,3 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice précédent.

Cette croissance est attribuable principalement à la hausse de 6,2 M\$ à 12,2 M\$ de la contribution du Québec au Sommet de la Francophonie qui aura lieu en octobre 2008.

Par ailleurs, la poursuite du redéploiement du réseau des représentations à l'étranger constitue, encore en 2008-2009, la pièce maîtresse de la stratégie ministérielle pour soutenir les priorités de la Politique internationale du Québec, adoptée au cours de l'exercice 2006-2007.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du Ministère est de promouvoir et de défendre les intérêts du Québec sur la scène internationale. À cette fin, il planifie, organise et dirige l'action du gouvernement à l'étranger ainsi que celle de ses ministères et organismes et coordonne leurs activités au Québec en matière de relations internationales.

Compte tenu du mandat qui lui est confié, les principales responsabilités du Ministère sont :

- > D'élaborer une politique internationale qui favorise le rayonnement et le développement du Québec et de voir à sa mise en œuvre;
- > De conseiller le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations internationales;
- > D'établir et de maintenir des relations avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales;
- > D'assurer la représentation du Québec à l'étranger;
- > De veiller à la négociation et à la mise en œuvre des ententes internationales;
- > De veiller aux intérêts du Québec dans le cadre des négociations d'accords internationaux et au respect des engagements internationaux du Québec.

En plus de ces fonctions de conseil, de représentation et de négociation, les responsabilités du Ministère se traduisent par divers programmes et services touchant notamment l'organisation de missions gouvernementales à l'étranger et la réalisation d'activités de coopération, d'échanges et d'aide internationale.

Mentionnons également que la ministre des Relations internationales est en outre responsable de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, de l'Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse, de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse ainsi que de l'application de la section III.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) relativement à l'action humanitaire internationale.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du Ministère est de 125,3 M\$, ce qui représente une augmentation de 14,3 M\$ par rapport à 2007-2008. Des crédits additionnels de 7,1 M\$ lui ont été attribués pour la tenue du Sommet de la Francophonie qui aura lieu à Québec en 2008 et pour la représentation du Québec à l'étranger.

Le ministère des Relations internationales entame en 2008-2009 la troisième année de mise en œuvre de la Politique internationale du Québec rendue publique en mai 2006. Cette politique gouvernementale, assortie d'un Plan d'action 2006-2009 et d'un budget additionnel de 20,0 M\$, compte cinq grands objectifs et dix priorités d'action.

En tant qu'acteur principal du gouvernement du Québec en matière de relations internationales, le Ministère, bien que concerné par chacun des objectifs de cette politique, est plus particulièrement chargé de renforcer la capacité d'action et d'influence de l'État québécois par l'accroissement de sa présence et de son action auprès des organisations internationales et par l'intensification des relations avec les décideurs politiques et économiques des pays, États fédérés ou régions avec lesquels le Québec partage des intérêts. Il doit également contribuer à l'effort de solidarité internationale en orientant la contribution québécoise en matière d'aide internationale vers la formation des ressources humaines et le développement des capacités de gouvernance des États bénéficiant de son appui. Par ailleurs, à titre de responsable de la coordination de l'action internationale des ministères et des organismes, le Ministère s'assure aussi, par un suivi rigoureux, de la mise en œuvre des autres objectifs de cette Politique internationale portant sur la prospérité, la sécurité et l'identité du Québec.

Les principaux choix budgétaires du Ministère en 2008-2009 sont liés directement à la mise en œuvre de ces grandes orientations et priorités de la Politique internationale.

Les principales actions envisagées à cet égard sur la plan multilatéral, consistent à :

- > Préparer et à participer au Sommet de la Francophonie qui se tiendra à Québec à l'automne 2008, auquel participeront une soixantaine de chefs d'État et de gouvernement, un millier de représentants des médias et près de 6 000 participants;
- > Multiplier les efforts diplomatiques pour que la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles auprès de l'UNESCO soit ratifiée par le plus grand nombre de pays possible;
- > Participer activement aux travaux des organisations internationales touchant l'éducation, les droits de la personne et du travail, l'environnement, les ressources naturelles et la sécurité;
- > Maintenir le programme d'accueil d'organisations internationales au Québec.

Sur le plan bilatéral, les principales actions prévues consistent à :

- > Poursuivre le redéploiement du réseau des représentations du Québec à l'étranger pour répondre aux priorités de la Politique internationale, soit aux États-Unis, en Allemagne, en Italie, en Chine, en Inde et au Brésil;
- > Coordonner la participation gouvernementale québécoise à l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental (Western Hemisphere Travel Initiative) afin d'offrir aux citoyens une alternative au passeport lors de leur passage à la frontière américaine;
- > Mobiliser les différents partenaires canadiens et européens relativement au projet d'Accord de partenariat économique Canada-Union européenne;
- > Négocier et conclure une entente globale entre le Québec et la France sur la reconnaissance des compétences des travailleurs qualifiés afin de faciliter l'accès au marché du travail de part et d'autre.

En matière de solidarité et de développement international, les principales actions prévues consistent à :

- > Poursuivre la mise en place, en partenariat avec l'École nationale d'administration publique, du Centre de valorisation internationale de l'expertise publique québécoise et, en collaboration avec l'Agence canadienne de développement international, du projet d'appui à la gouvernance de l'État haïtien;
- > Continuer le partenariat avec les organismes de coopération internationale québécois dans le cadre du programme Québec sans frontières et du Programme québécois de développement international.

D'autres projets, de portée plus générale, seront également mis en œuvre en cours d'année et consistent à :

- > Renforcer la capacité du Ministère à faire face aux nouveaux défis en matière de ressources humaines, en particulier pour assurer une relève;
- > Élaborer un plan d'action de développement durable qui prévoit la prise en compte par chacune des unités du Ministère de cette importante dimension dans la réalisation de leur mandat respectif;
- > Coordonner le développement du Portail international pour y présenter des guichets uniques de services personnalisés s'adressant aux clientèles étrangères qui souhaitent étudier, immigrer, travailler ou faire affaire au Québec;
- > Assurer l'accueil des personnalités internationales dans le cadre des fêtes du 400^e anniversaire de Québec et l'appui à certains événements ayant une incidence internationale, en lien avec cette manifestation.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1

Affaires internationales

Ce programme vise à planifier, organiser et diriger l'action du gouvernement à l'étranger ainsi qu'à coordonner les activités, au Québec, des ministères et organismes en matière de relations internationales.

Pour financer ce programme, le Ministère dispose au cours d'un exercice financier d'un budget de dépenses initial et, ultérieurement, de crédits en provenance du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, visant à financer les activités de promotion, de recrutement et de sélection à l'étranger de candidats intéressés à émigrer au Québec.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Affaires internationales	125 286,7	14 290,9	116 210,3	110 995,8
Total	125 286,7	14 290,9	116 210,3	110 995,8
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	576	(9)	—	585

Note : Le programme Affaires internationales comporte une provision qui permet des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense est augmentée d'autant. Au ministère des Relations internationales, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le niveau du budget d'investissements en immobilisations, en 2008-2009, résulte principalement du parachèvement du redéploiement du réseau. Cette allocation budgétaire couvre également le rehaussement et la rénovation des infrastructures technologiques ainsi que le maintien des appareils et des équipements de télécommunications. La diminution de 7,0 M\$ en 2008-2009 par rapport à 2007-2008 provient principalement de l'achat de la résidence à Munich réalisé en avril 2007.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008
		Variation	
Immobilisations	5 062,0	(6 960,0)	12 022,0
Prêts, placements, avances et autres	600,0	—	600,0
Total	5 662,0	(6 960,0)	12 622,0

ANNEXE 1

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Office Québec-Amériques pour la jeunesse	2 395,0	2 000,0	2 588,5	2 000,0

EN BREF

RESSOURCES NATURELLES ET FAUNE

Le budget de dépenses du ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour l'année 2008-2009 s'élève à 554,1 M\$.

Ce montant inclut une augmentation de la contribution au Fonds forestier de 132,0 M\$ afin de maintenir ses activités dans le contexte de la baisse importante du volume de récolte, et par conséquent, des redevances forestières perçues par l'État.

Le Ministère maintiendra son engagement dans le développement et la prospérité des communautés régionales par :

- > La mise en place des conditions favorables à la vitalité économique des collectivités en donnant plus de responsabilités aux régions dans la gestion du territoire et des ressources;
- > L'appui au développement des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire qui sont formées de représentants régionaux;
- > La consolidation du réseau des directions générales régionales qui intègrent la gestion des différents domaines d'affaires du Ministère.

Le Ministère contribuera à la mise en oeuvre des cibles de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 qui repose principalement sur :

- > Le développement de ressources énergétiques renouvelables, notamment l'hydroélectricité, l'énergie éolienne et les carburants renouvelables;
- > La mise en oeuvre de mesures en efficacité énergétique.

Le Ministère élaborera une stratégie minérale en vue de favoriser le développement minier, d'améliorer la performance environnementale de l'industrie et d'accroître l'implication des régions et des communautés autochtones.

Pour bâtir des assises solides pour un secteur forestier plus compétitif, le Ministère :

- > Poursuivra les travaux entourant une importante réforme de la gestion forestière dans une perspective de développement durable des forêts et réalisera une consultation sur le Livre vert : La forêt, pour construire le Québec de demain;
- > Poursuivra activement la mise en œuvre du Plan de soutien du secteur forestier en collaboration avec les ministères concernés;
- > Élaborera une stratégie de développement industriel vers des produits à forte valeur ajoutée pour stimuler davantage l'innovation dans le secteur forestier et amorcera sa mise en œuvre.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, en tant que gestionnaire du territoire public, des ressources forestières, minières, énergétiques et fauniques ainsi que de l'information foncière, assume la mission suivante :

- > En s'appuyant sur une connaissance de pointe, assurer la conservation des ressources naturelles et du territoire et favoriser la création de richesse par leur mise en valeur dans une perspective de développement durable au bénéfice des citoyens.

Plusieurs organismes autres que budgétaires sont sous la responsabilité du ministre, soit :

- > L'Agence de l'efficacité énergétique qui a pour mission de promouvoir l'efficacité énergétique et le développement de nouvelles technologies énergétiques pour toutes les sources d'énergie, dans tous les secteurs d'activités au bénéfice de l'ensemble des citoyens des régions du Québec. L'Agence a également pour fonction d'élaborer un plan d'ensemble en efficacité énergétique et en nouvelles technologies ainsi que d'en assurer la mise en oeuvre et le suivi;
- > La Fondation de la faune du Québec dont la mission est de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat;
- > La Régie de l'énergie dont la mission consiste à assurer la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs. Elle favorise la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel comme au plan collectif;
- > La Société de développement de la Baie-James qui a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques, du territoire de la Baie-James;
- > La Société nationale de l'amiante dont le rôle consiste à assurer le suivi des engagements passés qu'elle avait contractés ainsi qu'à assumer les responsabilités découlant de ces engagements, l'ensemble de ses actifs ayant été privatisé au cours des dernières années.

De plus, le ministre est responsable d'Hydro-Québec ainsi que de trois fonds spéciaux : le Fonds forestier, le Fonds d'information foncière et le Fonds d'information géographique.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère tiennent compte des nouvelles priorités qui se sont dégagées de l'analyse stratégique réalisée au cours du dernier exercice en vue de doter le Ministère d'un plan stratégique 2008-2011. Ces choix répondent à quatre grands enjeux :

- > La réalisation du plein potentiel économique des ressources naturelles et du territoire;
- > La pérennité du patrimoine naturel et territorial;
- > La conciliation de la diversité des intérêts au regard du bien commun;
- > La disponibilité de l'expertise et la modernisation du Ministère.

À chacun de ces enjeux correspond une orientation stratégique.

ORIENTATION 1

Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire

Afin d'assumer pleinement son rôle relativement à la réalisation du plein potentiel économique des ressources naturelles et du territoire, le Ministère mise sur des interventions qui permettront de produire les meilleurs résultats compte tenu des moyens disponibles. Cette optimisation de la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire repose sur des connaissances actualisées et sur la mise en place de conditions favorables à la vitalité économique des collectivités, à savoir : l'amélioration de la compétitivité des entreprises forestières, la réforme de la gestion des forêts et l'amélioration des connaissances forestières.

Actions envisagées

- > La poursuite du développement de nouveaux projets énergétiques;
- > L'accélération de l'acquisition des connaissances géoscientifiques;
- > La poursuite des travaux entourant la réforme du régime forestier;
- > L'élaboration et l'amorce de la mise en œuvre d'une stratégie de développement industriel vers des produits forestiers à valeur ajoutée;
- > La poursuite de la mise en œuvre du Plan de soutien au secteur forestier en concertation avec d'autres ministères;
- > Le développement d'un outil moderne et performant intégrant des considérations économiques, sociales et environnementales au calcul de possibilité forestière et permettant de traiter l'information sur la base des références spatiales;
- > La révision du Manuel d'aménagement forestier actuel et la production d'un premier Manuel d'aménagement forestier durable destiné aux aménagistes, en vue de l'élaboration des plans d'aménagement forestier à l'échelle territoriale.

ORIENTATION 2

Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles

Les ressources naturelles constituent un patrimoine collectif pour tous les Québécois. À titre de gestionnaire des ressources naturelles et du territoire, le Ministère est responsable de la pérennité de ces dernières. Il lui incombe, par sa gestion responsable et innovatrice, de veiller à l'enrichissement de cet héritage et d'assurer un legs prospère aux générations futures en ce qui concerne, le maintien de la biodiversité, la protection des écosystèmes et la durabilité de l'utilisation des ressources naturelles comme potentiel et comme richesse collective. Pour ce faire, il est primordial d'acquérir, de traiter et de diffuser des connaissances objectives, exactes et actuelles sur les ressources naturelles et le territoire. Le Ministère contribuera à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de mise en place d'un réseau d'aires protégées et veillera aussi à ce que les interventions de mise en valeur respectent les normes, les règlements et les lois pour assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial.

Actions envisagées

- > Le soutien du développement des biocarburants;
- > La restauration des sites miniers abandonnés conformément au Plan d'action gouvernemental;
- > La protection des espèces menacées et vulnérables et leurs habitats;
- > Les efforts de protection consacrés aux activités illégales les plus dommageables pour la faune;
- > L'amélioration des connaissances forestières par l'élaboration de méthodes novatrices, en vue de produire de nouveaux modèles de croissance de la forêt et une nouvelle méthode d'inventaire forestier;
- > L'élaboration d'un premier volet du cadre global de gestion du régime forestier;
- > La protection légale de nouveaux écosystèmes forestiers exceptionnels et la désignation de refuges biologiques pour protéger les vieilles forêts;
- > La publication d'un premier bilan d'aménagement forestier durable, basé sur des standards internationaux qui démontrera de façon rigoureuse et indépendante la situation du Québec en matière d'aménagement forestier durable.

ORIENTATION 3**Instaurer une gestion intégrée et régionalisée**

Le Ministère maintient son engagement de mener l'ensemble de ses interventions dans une perspective de développement durable. Il entend renforcer la dimension sociale, compte tenu que la mise en valeur et la pérennité des ressources naturelles et du territoire doivent s'accompagner d'une approche qui permet la conciliation des préoccupations de la population, des collectivités régionales et locales ainsi que des communautés autochtones au regard du bien commun qu'est le patrimoine naturel et territorial. L'instauration d'une gestion intégrée et régionalisée repose sur la participation des collectivités à la gestion des ressources naturelles et du territoire et sur l'harmonisation des usages du territoire et des ressources naturelles.

Action envisagée

- > Le renforcement du rôle et des responsabilités des régions dans la gestion des ressources naturelles et du territoire public par la poursuite de la mise en place des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire et l'élaboration des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire.

ORIENTATION 4**Contribuer à l'atteinte des priorités gouvernementales et innover dans les façons de faire**

Le défi démographique et la planification de la main-d'œuvre rigoureuse restent au cœur des préoccupations du Ministère. Que ce soit en matière d'orientations ou d'exigences, il est nécessaire de faire face de façon proactive aux défis que posent les nombreux départs à la retraite annoncés et la contribution attendue à la réduction de la taille de l'État. En vue d'assurer le maintien de l'expertise et la mobilisation des ressources humaines nécessaires pour assumer sa mission, le Ministère compte gérer activement l'ensemble des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être détenus par son personnel tout en misant sur un climat organisationnel mobilisateur et stimulant.

La démarche de modernisation se poursuit au Ministère et de nombreux projets sont en cours de réalisation. Plus précisément, ce sont : l'adaptation de l'offre de service et des façons de faire en fonction des moyens disponibles, l'affirmation de l'importance des ressources naturelles et du territoire et du rôle du Ministère ainsi que la révision des relations avec les citoyens, les clients et les partenaires basée sur leurs attentes et sur la capacité du Ministère à y répondre.

Actions envisagées

- > Le maintien et le développement de l'expertise professionnelle des ressources humaines;
- > L'adaptation de l'offre de service en fonction des moyens disponibles.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1

Gestion des ressources naturelles et fauniques

Le programme vise à assurer le développement, la protection, la connaissance et la mise en valeur du territoire québécois et des ressources fauniques, forestières, minières et énergétiques dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée.

Le budget de dépenses 2008-2009 du portefeuille « Ressources naturelles et Faune » s'établit à 554,1 M\$, soit une diminution de 61,6 M\$ par rapport à la dépense probable de l'année précédente. L'écart s'explique principalement par les dépenses supplémentaires requises par la suppression des feux de forêt pour 48,1 M\$ en 2007-2008 combinées à la non-récurrence de mesures triennales mises en place à la suite de la Commission Coulombe.

Par ailleurs, la dépense probable 2007-2008 et le budget de dépenses 2008-2009 incluent respectivement une augmentation de la contribution ministérielle au Fonds forestier de 121,0 M\$ et 132,0 M\$ afin de maintenir ses activités, dans le contexte de la baisse importante du volume de récolte, et par conséquent, des redevances forestières perçues par l'État.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Gestion des ressources naturelles et fauniques	554 090,2	(61 613,6)	448 596,8	615 703,8
Total	554 090,2	(61 613,6)	448 596,8	615 703,8
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	2 897	(69)	—	2 966

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2008-2009	Variation	2007-2008
Immobilisations	30 539,3	—	30 539,3
Prêts, placements, avances et autres	110,4	—	110,4
Total	30 649,7	—	30 649,7

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

La croissance des dépenses 2008-2009 de l'Agence de l'efficacité énergétique reflète les ressources qui seront mises en œuvre subséquemment à la finalisation des ententes du Plan d'action sur les changements climatiques ainsi qu'à l'obtention de l'approbation de la Régie de l'énergie pour réaliser ses autres programmes financés par des quotes-parts des distributeurs d'énergie. À la Régie de l'énergie, l'augmentation des dépenses résulte de nouvelles responsabilités découlant de la mise en œuvre de la stratégie énergétique en regard du Plan d'action sur les changements climatiques et du transport d'électricité. Pour sa part, la réduction des dépenses de la Société de développement de la Baie-James est le résultat de la cessation des activités relatives au Complexe Pierre Radisson et à l'Auberge Radisson.

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Agence de l'efficacité énergétique	88 823,1	—	19 009,8	—
Fondation de la faune du Québec	4 904,0	5,0	4 395,1	5,0
Régie de l'énergie	12 550,7	—	9 907,6	—
Société de développement de la Baie James	19 633,8	—	22 130,5	—
Société nationale de l'amiante	497,0	497,0	488,0	344,0

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds d'information foncière

Le Fonds d'information foncière est dédié au financement des activités d'arpentage, de cadastre et de registre foncier de même qu'aux produits et services qui en résultent. L'accroissement des dépenses du Fonds d'information foncière résulte de l'augmentation des coûts des services professionnels et des dépenses d'amortissement relatifs à la réalisation de la réforme du cadastre québécois et aux investissements en technologie de l'information.

Fonds d'information géographique

Ce fonds couvre les opérations de Géoboutique Québec, laquelle est chargée d'assurer la diffusion, sur demande et à titre onéreux, de l'information géographique, soit les données cartographiques, géodésiques, de télédétection et de prises de vue aériennes. Il représente aussi un outil indispensable pour la gestion des transactions financières générées par les différents services spécialisés de production offerts dans ces domaines. La croissance des dépenses du Fonds d'information géographique résulte de l'augmentation de volume des projets de services spécialisés et des nouveaux partenariats régionaux.

Fonds forestier

Le Fonds forestier assure la réalisation des activités liées à la production de semences et de plants de reboisement, à la confection et la mise à jour des inventaires forestiers, à la conduite de travaux de recherche et de développement en foresterie ainsi qu'au maintien ou à l'amélioration de la protection, de la mise en valeur ou de la transformation des ressources forestières.

Notons que la partie financée par le portefeuille inclut l'augmentation de la contribution ministérielle de 121,0 M\$ en 2007-2008 et de 132,0 M\$ en 2008-2009. Cette augmentation permet de maintenir les activités du fonds dans le contexte de la baisse importante du volume de récolte et, par conséquent, des redevances forestières perçues par l'État. La réduction nette des dépenses du fonds s'explique essentiellement par la non-réurrence de mesures triennales mises en place à la suite de la Commission Coulombe.

ANNEXE 1 (SUITE)

Les dépenses des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Prévision	Partie financée par le portefeuille ministériel	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'information foncière				
Dépenses	100 250,0	—	88 687,5	—
Investissements	44 154,4		35 233,2	
Effectif (ETC)	322		344	
Fonds d'information géographique				
Dépenses	6 832,5	—	5 634,4	—
Investissements	—		200,0	
Effectif (ETC)	26		27	
Fonds forestier				
Dépenses	272 874,0	233 153,9	286 993,4	240 567,6
Investissements	14 185,0		17 000,0	
Effectif (ETC)	750		760	

EN BREF

REVENU

En 2008-2009, le budget de dépenses du portefeuille « Revenu » s'établira à 936,9 M\$.

En 2008-2009, Revenu Québec :

- > Poursuivra les efforts pour maintenir l'équité dans l'administration de la fiscalité québécoise et des programmes qui lui sont confiés. Dans ce cadre, Revenu Québec procédera, notamment, à la tenue d'un projet innovateur, en collaboration avec le secteur de la restauration, visant à déjouer l'utilisation de différents stratagèmes d'évasion fiscale;
- > Continuera ses actions pour simplifier l'administration de la fiscalité, principalement par l'adaptation des systèmes technologiques de traitement des déclarations de revenus des particuliers et des sociétés, incluant la réalisation d'un projet pilote destiné à évaluer l'intérêt d'introduire une déclaration de revenus préremplie;
- > Participera à la mise en œuvre des orientations gouvernementales pour la poursuite des travaux d'amélioration et de développement de la prestation électronique de services, tout en apportant sa contribution au développement des portails gouvernementaux pour le gouvernement en ligne.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission de Revenu Québec consiste à percevoir les impôts et les taxes, à administrer le Programme de perception des pensions alimentaires, les programmes sociofiscaux, les biens non réclamés et tout autre programme de perception et de redistribution de fonds que lui confie le gouvernement. De plus, il tient un registre public des entreprises, administre le régime québécois régissant l'existence des personnes morales et recommande les modifications à apporter à la politique fiscale ou à d'autres programmes.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires de Revenu Québec s'articulent autour des trois orientations inscrites dans son Plan stratégique 2005-2008. Ces orientations demeurant pertinentes, Revenu Québec prolonge d'une année leur mise en œuvre, soit jusqu'au 31 mars 2009.

ORIENTATION 1

Assurer le financement des services publics

Revenu Québec affecte une grande proportion de ses ressources à la perception des sommes et à leur redistribution pour le bénéfice de la population québécoise. Ainsi, le traitement des déclarations de revenus, produites selon le principe de l'autocotisation, ainsi que les activités de contrôle constituent la base quotidienne de ses actions.

Le gouvernement a également confié à Revenu Québec l'administration du Programme de perception des pensions alimentaires, des biens non réclamés, du registre des entreprises ainsi que celle de divers programmes sociofiscaux tels le Régime québécois d'assurance parentale, le crédit pour la taxe de vente du Québec et le programme de remboursement d'impôts fonciers.

Enfin, Revenu Québec entend poursuivre les efforts consacrés à la lutte contre le travail au noir et l'évasion fiscale.

ORIENTATION 2

Offrir des services de qualité tenant compte de l'évolution des besoins et des attentes des citoyens, des entreprises et du gouvernement

Revenu Québec contribuera aux travaux de regroupement de services, tant à Services Québec qu'au Centre de services partagés du Québec. Il travaillera également en complémentarité avec ce dernier dans le cadre du plan d'adhésion gouvernemental aux projets prioritaires en matière de services partagés.

L'organisation poursuivra ses actions pour simplifier l'administration de la fiscalité, contribuant ainsi à diminuer le fardeau administratif des entreprises et des particuliers. À ce titre, Revenu Québec entend notamment offrir à certaines clientèles ciblées de citoyens une déclaration de revenus préremplie.

Enfin, Revenu Québec poursuivra sa collaboration à la mise en œuvre du gouvernement en ligne et favorisera l'augmentation de l'utilisation des services électroniques.

ORIENTATION 3

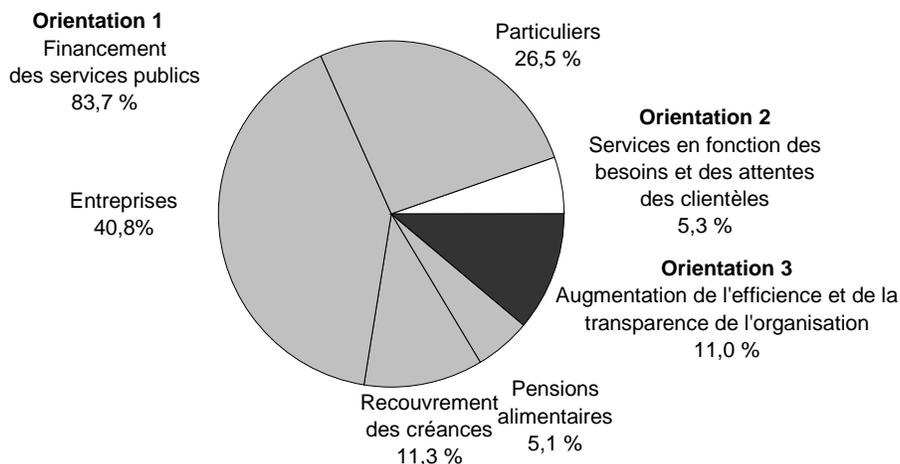
Accroître l'efficacité et la transparence de l'organisation

L'amélioration de l'efficacité et de la transparence de l'organisation sera favorisée sur deux plans : tout d'abord, en mettant l'accent sur la poursuite du développement de l'expertise et de la mobilisation du personnel et, ensuite, en adaptant les systèmes technologiques de traitement des déclarations de revenus des particuliers et des sociétés.

Les coûts de l'ensemble des activités liées à ces orientations sont financés par des crédits votés par l'Assemblée nationale et d'autres sources comme, par exemple, celle de l'entente relative à l'administration de la taxe sur les produits et services (TPS) sur le territoire du Québec au nom du gouvernement du Canada. Des ententes et des décisions gouvernementales particulières, notamment sur l'intensification de la lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir, peuvent aussi influencer sur le budget disponible. Le cas échéant, cette évolution sera reflétée dans le Rapport annuel de gestion 2008-2009. Par ailleurs, les crédits alloués incluent des crédits permanents pour la dépense de créances douteuses et les intérêts sur remboursements de même que des crédits renouvelables.

Afin d'illustrer les choix budgétaires en lien avec les orientations stratégiques, le graphique ci-dessous présente une estimation, en pourcentage, des ressources allouées aux activités réalisées par Revenu Québec.

La répartition budgétaire 2008-2009 selon les orientations



L'orientation 1 représente 83,7 % des ressources allouées à Revenu Québec. Elle regroupe, notamment, l'ensemble des activités liées à l'administration de la fiscalité des entreprises et des particuliers, à la gestion des pensions alimentaires, à l'administration des biens non réclamés et au contrôle fiscal, incluant la lutte contre l'évasion fiscale et le recouvrement des créances.

L'orientation 2 représente 5,3 % des ressources et vise à offrir des services mieux adaptés aux besoins et aux attentes des clientèles, tels le développement de nouveaux services électroniques, l'allégement réglementaire, la simplification de la fiscalité, le regroupement de services et l'intégration de certaines activités auparavant assumées par le Registraire des entreprises.

L'orientation 3 constitue 11,0 % des ressources et porte sur l'accroissement de l'efficacité et de la transparence, ce qui inclut, par exemple, les développements des principaux systèmes de traitement des déclarations de revenus des particuliers et des sociétés.

La stratégie d'obtention des fichiers de renseignements

Pour répondre aux exigences de l'article 71.0.11 de la Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q., c. M-31), Revenu Québec doit rendre publique sa stratégie d'obtention de fichiers de renseignements aux fins de comparaison, de couplage ou d'appariement.

Cette stratégie demeure la même que par le passé. Les extraits de banques de données couvrent l'ensemble de la population visée par ces fichiers, mais contiennent uniquement les renseignements nécessaires à l'application des lois fiscales, soit les variables d'identification et celles liées aux données financières.

La Loi sur le ministère du Revenu assure la transparence du processus entourant l'obtention des fichiers de renseignements. Ainsi, la Commission d'accès à l'information du Québec a approuvé, en septembre 2006, la cinquième mise à jour du Plan d'utilisation des fichiers de renseignements qui a été déposée à l'Assemblée nationale.

De plus, Revenu Québec élabore annuellement un rapport d'activités faisant état de la comparaison, du couplage ou de l'appariement des fichiers de renseignements inscrits au plan d'utilisation. Ce rapport, accompagné d'un avis de la Commission d'accès à l'information, est déposé à l'Assemblée nationale.

Finalement, Revenu Québec tient un registre des demandes effectuées et des fichiers reçus inscrits au plan d'utilisation. Le registre est accessible au public, sur demande.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1

Administration fiscale

Ce programme vise à percevoir les impôts et les taxes ainsi qu'à administrer des programmes sociofiscaux et tout autre programme de perception que lui confie le gouvernement, tel le Programme de perception des pensions alimentaires. Il vise également à administrer le régime québécois régissant l'existence des personnes morales et à remettre les biens non réclamés aux ayants droit ou au gouvernement.

Le budget de dépenses 2008-2009 s'établit à 936,9 M\$, soit une diminution de 78,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2007-2008 en raison de la baisse de 85,1 M\$ au titre des créances douteuses. En excluant cet élément, des sommes supplémentaires de 6,4 M\$ ont été accordées en 2008-2009 pour le financement de la refonte des systèmes de mission de Revenu Québec et l'amélioration des services électroniques.

Pour l'exercice 2008-2009, les activités liées à l'administration provisoire des biens non réclamés seront financées par des crédits renouvelables de 7,5 M\$. En effet, la Loi sur le curateur public (L.R.Q., c. C-81) prévoit que les honoraires, les intérêts et les autres sommes perçus par Revenu Québec en application de cette loi sont versés au fonds consolidé du revenu et constituent un crédit pour l'exercice financier au cours duquel ils sont versés, aux conditions et dans la mesure déterminées par le gouvernement.

L'effectif autorisé de Revenu Québec pour 2008-2009 a connu une baisse de 156 ETC par rapport à l'exercice 2007-2008. Cette baisse s'explique principalement par le non remplacement partiel des départs à la retraite.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Administration fiscale	936 938,6	(78 667,1)	1 016 561,4	1 015 605,7
Total	936 938,6	(78 667,1)	1 016 561,4	1 015 605,7
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	7 185	(156)	—	7 341

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

En 2008-2009, Revenu Québec prévoit des dépenses d'investissements de 10,8 M\$ afin d'accroître la sécurité des immeubles, de remplacer du mobilier désuet et d'acquérir des véhicules et des équipements destinés à accroître la productivité dans le secteur du traitement du courrier.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008
		Variation	
Immobilisations	10 771,0	(1 142,9)	11 913,9
Prêts, placements, avances et autres	16,0	—	16,0
Total	10 787,0	(1 142,9)	11 929,9

ANNEXE 1

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère du Revenu

Le Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère du Revenu est affecté au financement des activités de fourniture de biens ou de services afférents, notamment à des produits ou des services liés au savoir-faire de Revenu Québec. Les activités propres à ce fonds concernent principalement la perception des cotisations, la vérification, l'encaissement et le développement de systèmes.

Fonds de perception

Le Fonds de perception a pour objet le financement des activités de recouvrement des sommes dues à Revenu Québec en impôts, en taxes, en droits ou en contributions à des régimes sociofiscaux et des pensions alimentaires impayées.

Fonds des pensions alimentaires

Le Fonds des pensions alimentaires a pour objectif d'assurer la régularité du paiement des pensions alimentaires auxquelles ont droit les enfants et les parents gardiens.

Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu

Le Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu permet à Revenu Québec de financer l'amélioration et le développement des systèmes informatiques actuels et futurs ainsi que les acquisitions d'actifs informationnels. L'objectif du développement est d'accroître l'efficacité de l'organisation dans le but, notamment, d'offrir des services de meilleure qualité aux citoyens et de simplifier certaines démarches qui faciliteront les échanges électroniques avec la clientèle.

ANNEXE 1 (SUITE)

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses des fonds spéciaux
 (en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Prévision	Partie financée par le portefeuille ministériel	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère du Revenu				
Dépenses	16 737,6	—	16 558,2	—
Investissements	—	—	—	—
Effectif (ETC)	—	—	—	—
Fonds de perception				
Dépenses	93 722,2	45 707,8	91 659,6	44 807,8
Investissements	1 860,0	—	2 095,0	—
Effectif (ETC)	734	—	742	—
Fonds des pensions alimentaires				
Dépenses	42 215,2	40 599,2	40 126,9	38 408,5
Investissements	2 468,2	—	2 436,9	—
Effectif (ETC)	632	—	643	—
Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu				
Dépenses	54 487,7	46 747,0	48 628,0	45 353,1
Investissements	71 281,7	—	61 941,9	—
Effectif (ETC) ¹	—	—	—	—

¹ La dépense de rémunération imputée au Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu correspond à 265 ETC pour 2007-2008 et 2008-2009. Ces effectifs sont inclus dans les effectifs autorisés de Revenu Québec.

EN BREF

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Le budget de dépenses pour l'exercice 2008-2009 permet notamment d'assurer le financement de :

- > La croissance du coût des programmes, incluant le coût de système spécifique à la santé, l'effet de l'équité salariale ainsi que le fonctionnement des nouvelles installations et des nouveaux équipements;
- > Le renouvellement des ententes avec les professionnels de la santé contribuant ainsi à l'amélioration de l'accès aux services;
- > L'accélération du plan d'action des personnes âgées afin, notamment, d'assurer un accès amélioré aux services de première ligne;
- > La lutte contre le cancer;
- > La mise en œuvre du plan d'accès aux services destinés aux personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement;
- > L'accroissement des services aux jeunes en difficulté et à leur famille;
- > La consolidation des services destinés aux personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale;
- > La poursuite des mesures visant l'introduction de la garantie d'accès pour les chirurgies de la hanche, du genou et de la cataracte et la réduction des délais d'attente pour les autres chirurgies, etc.;
- > La poursuite des mesures de promotion des saines habitudes de vie en collaboration avec les autres partenaires;
- > Les mesures visant à améliorer le fonctionnement des urgences;
- > La poursuite de la promotion de la région de la Capitale-Nationale, notamment par le soutien des fêtes du 400^e anniversaire de la Ville de Québec.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du secteur de la santé et des services sociaux est de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être des Québécoises et des Québécois en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec.

Le rôle du Ministère porte principalement sur la régulation du système de santé et de services sociaux, sur les orientations générales en matière de politiques de santé et de bien-être et sur l'évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. Il doit aussi assurer le financement du système et la coordination interrégionale, établir les politiques d'adaptation de la main-d'œuvre et négocier les ententes et les conventions collectives.

Les établissements locaux sont responsables des services à l'égard de la population de leur territoire. Il leur appartient de développer et de mettre en œuvre une offre de service adaptée aux besoins spécifiques de leur population. La conclusion d'ententes de gestion et d'imputabilité entre le Ministère et chacune des agences ainsi qu'entre les agences et les établissements de chaque région, se poursuivra au cours de l'année 2008-2009 afin d'assurer la coordination des responsabilités de chaque palier de gestion et de renforcer l'imputabilité des niveaux de gestion.

Le programme de visites des établissements, la certification des résidences privées pour personnes âgées, la présence de la Direction de la qualité au sein du Ministère ainsi que différentes autres mesures de promotion, de formation des employés et de contrôle permettent d'assurer le maintien et l'amélioration de la qualité des services à la population.

La Régie de l'assurance maladie du Québec administre principalement les régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments ainsi que tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie. La Régie de l'assurance maladie du Québec agit aussi comme mandataire de la gestion des banques de données sociosanitaires d'intérêt commun et assure la diffusion de l'information aux intervenants du secteur de la santé et des services sociaux.

Dans le but de favoriser l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées, l'Office des personnes handicapées du Québec a pour mandat général de veiller à la coordination des actions relatives à l'élaboration et à la prestation des services qui leur sont destinés ainsi qu'à leur famille. L'Office les informe, les conseille, les assiste et fait des représentations en leur faveur, tant sur une base individuelle que collective.

De plus, à titre de ministre responsable de la Capitale-Nationale, le ministre de la Santé et des Services sociaux a la responsabilité de deux entités du gouvernement du Québec qui ont pour mission d'agir dans la région de la Capitale-Nationale : le Bureau de la Capitale-Nationale (BCN) et la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ).

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses 2008-2009 augmente de 1 324,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2007-2008.

Les augmentations de rémunération accordées au personnel du réseau et aux professionnels de la santé, l'effet du coût de l'équité salariale et la variation des contributions de l'employeur aux régimes de retraite représentent, pour l'année 2008-2009, une somme de 800,0 M\$, soit plus de 60,0 % de la croissance totale de 2008-2009.

Le financement des coûts de système incluant l'allocation d'un coût de système spécifique ainsi qu'un montant de 25,0 M\$ pour assurer le fonctionnement des nouvelles installations et des nouveaux équipements permettront de préserver les acquis relatifs à l'amélioration de la situation financière du réseau.

De plus, un montant de 170,0 M\$ sur une base annualisée permettra notamment d'améliorer les services aux personnes âgées en perte d'autonomie, aux personnes handicapées, aux personnes atteintes de cancer, aux jeunes en difficulté et à leur famille ainsi qu'aux personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale. De ce montant, une somme de 80,0 M\$ à compter de 2008-2009 permettra de compléter le plan d'action aux personnes en perte d'autonomie, notamment pour améliorer leur accès aux services de première ligne.

Cet investissement permettra de poursuivre les efforts pour faire face à l'augmentation et à l'intensification attendus des besoins liés notamment au vieillissement de la population (augmentation des maladies chroniques, alourdissement des clientèles bénéficiant de services, etc.), à la prévalence de diverses problématiques sociales (jeunes en difficulté, troubles du comportement, violence conjugale, etc.). Cela permettra aussi le développement et la consolidation d'une gamme de services et de mesures destinés aux personnes handicapées visant à leur assurer les conditions d'une véritable participation sociale et un meilleur soutien à leur famille.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1

Fonctions nationales

Ce programme vise à procurer au Ministère et aux organismes-conseils les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en œuvre et contrôler les programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins, à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation des services de santé et des services sociaux ainsi qu'à financer les activités nationales.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 4,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2007-2008. Cette variation est principalement attribuable au transfert de la responsabilité des centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes qui passe du niveau régional au national ainsi qu'à la croissance attendue du Conseil du médicament en vue de lui permettre d'atteindre son rythme de croisière.

PROGRAMME 2

Fonctions régionales

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de la santé et du bien-être en matière d'adaptation sociale, de santé physique, de santé publique, de santé mentale et d'intégration sociale.

La croissance de ce programme en 2008-2009 par rapport à la dépense probable 2007-2008 est de 742,7 M\$. Cette croissance est principalement attribuable aux ajustements salariaux et à la bonification des conditions de travail des employés du réseau (178,6 M\$), à la progression dans les échelles salariales (107,0 M\$), à l'équité salariale (45,0 M\$), au coût de système spécifique à la santé (100,0 M\$), à l'indexation des dépenses autres que salariales et des revenus (71,1 M\$), à l'annualisation des nouveaux services implantés en 2007-2008 (78,0 M\$), au rehaussement des services requis par l'évolution de la clientèle en 2008-2009 (135,0 M\$ annualisés à 170,0 M\$ en 2009-2010), au fonctionnement des nouveaux équipements et des nouvelles installations (25,0 M\$) ainsi qu'à l'évolution du service de la dette (53,8 M\$).

PROGRAMME 3

Office des personnes handicapées du Québec

Ce programme vise à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées et à favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 0,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2007-2008. Cette croissance est due principalement à l'indexation des dépenses salariales.

PROGRAMME 4**Régie de l'assurance maladie du Québec**

Ce programme vise à défrayer le coût des services assurés et celui des frais d'administration, notamment dans le cadre des régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments.

Le budget de dépenses augmente de 570,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2007-2008. Cette augmentation découle principalement des augmentations de la rémunération pour les professionnels de la santé (437,3 M\$) et de la croissance des coûts des médicaments dans le cadre du régime d'assurance médicaments (125,0 M\$).

PROGRAMME 5**Promotion et développement de la Capitale-Nationale**

Ce programme a pour objet le soutien et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec comme capitale nationale, en contribuant à la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités, en responsabilisant les milieux locaux et régionaux dans la prise en main de leur développement et en appuyant la diversification des assises économiques du Québec.

L'augmentation de 5,9 M\$ du budget de dépenses par rapport à la dépense probable 2007-2008 de ce programme s'explique principalement par l'accroissement de la contribution aux fêtes du 400^e anniversaire de la Ville de Québec et par les coûts attribuables à la Promenade Samuel-De Champlain.

Le budget de dépenses par programmes (en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Fonctions nationales	357 132,1	4 693,1	342 836,2	352 439,0
2. Fonctions régionales	18 312 427,9	742 708,5	17 556 548,9	17 569 719,4
3. Office des personnes handicapées du Québec	12 680,5	326,9	12 601,0	12 353,6
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	6 719 193,7	570 376,0	6 148 817,7	6 148 817,7
5. Promotion et développement de la Capitale-Nationale	67 511,9	5 910,0	62 446,4	61 601,9
Total	25 468 946,1	1 324 014,5	24 123 250,2	24 144 931,6
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	945	(24)	—	969

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Les investissements de 0,8 M\$ prévus au budget d'administration du Ministère en 2008-2009 porteront principalement sur le renouvellement du parc informatique. De plus, un montant de 1,2 M\$ est prévu pour le Bureau de la Capitale-Nationale à titre de « Prêts, placements, avances et autres » afin d'intervenir financièrement dans des projets d'entreprise dont le but est de favoriser le développement économique et social.

Les « Prêts, placements, avances et autres » incluent également un montant de 90,9 M\$ requis pour l'inscription des revenus relatifs aux contributions au Fonds des services de santé, dorénavant inscrits sur une base d'exercice à la suite de la réforme comptable, ainsi que pour les crédits requis pour des dépenses inscrites au cours des années antérieures.

Le budget d'investissements (en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008
		Variation	
Immobilisations	810,0	(572,0)	1 382,0
Prêts, placements, avances et autres	92 072,6	90 857,6	1 215,0
Total	92 882,6	90 285,6	2 597,0

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2008-2009	Dépense probable 2007-2008
Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé	3 715,4	3 444,6
Commissaire à la santé et au bien-être	2 590,9	2 353,1
Conseil du médicament	6 417,3	3 569,0
Office des personnes handicapées du Québec	12 680,5	12 353,6

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commission de la capitale nationale du Québec	19 961,8	18 049,4	14 973,8	13 011,6
Corporation d'hébergement du Québec	282 534,9	—	290 956,1	—
Corporation d'urgences-santé	91 135,4	62 973,0	87 814,5	59 560,1
Héma-Québec	303 260,3	296 243,7	282 478,1	279 760,9
Institut national de santé publique du Québec	32 943,5	31 743,5	32 033,5	30 193,5
Régie de l'assurance maladie du Québec	8 016 428,5	7 137 672,6	7 388 562,8	6 544 552,8

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de l'assurance médicaments

Le Fonds de l'assurance médicaments est institué en vertu de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (L.R.Q., c. R-5). Il a pour objet d'assumer le coût des médicaments, des services pharmaceutiques et des frais d'administration afférents à la couverture des personnes de 65 ans ou plus, des prestataires des programmes d'assistance sociale et leurs enfants ainsi que de toute personne admissible qui n'est pas tenue d'adhérer à un contrat d'assurance collective ou à un régime d'avantages sociaux.

Le financement du fonds est d'abord constitué des primes provenant des personnes qui, peu importe l'âge, ne bénéficient pas des garanties prévues en vertu d'une assurance collective ou d'un régime d'avantages sociaux. Les primes sont déterminées en fonction du revenu gagné au cours de l'année civile. Toutefois, certaines personnes assurées par le régime public sont exemptées du paiement de la prime. Il s'agit :

- > Des enfants des personnes assurées;
- > Des prestataires des programmes d'assistance sociale et autres détenteurs d'un carnet de réclamation;
- > Des personnes de 65 ans ou plus qui reçoivent 94,0 % ou plus du montant maximal du Supplément de revenu garanti.

Le fonds reçoit également une compensation du gouvernement du Québec pour la non application intégrale de la politique du prix le plus bas (règle de 15 ans) et une subvention d'équilibre jusqu'à concurrence des dépenses de médicaments, des services pharmaceutiques et des frais d'administration encourus pour les personnes de 65 ans ou plus, les prestataires des programmes d'assistance sociale ainsi que les autres détenteurs d'un carnet de réclamation.

Le fonds est administré par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Les modalités de gestion, de financement et d'opération du fonds sont énoncées dans sa loi constitutive. En vertu de cette loi, l'ensemble des sommes versées au fonds doit permettre, à long terme, le paiement de ses obligations.

La loi stipule également que la prime annuelle et les paramètres de contribution (franchise, coassurance et contribution maximale annuelle) sont ajustés le 1^{er} juillet de chaque année de façon à permettre le paiement des obligations du fonds.

Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie

Le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie est institué, au ministère de la Santé et des Services sociaux, en vertu de la Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie (L.R.Q., c. F-4.0021).

Ce fonds est affecté au financement d'activités, de programmes et de projets visant à favoriser une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, à promouvoir des normes sociales encourageant de saines habitudes de vie, à améliorer les services aux personnes aux prises avec un problème de poids, ainsi qu'à soutenir l'innovation et l'acquisition et le transfert de connaissances en ces matières. Les activités, programmes et projets qui peuvent être ainsi financés ne comprennent pas ceux qui résultent de programmes réguliers établis ou approuvés par le gouvernement.

Le fonds est principalement alimenté par une partie du produit de l'impôt sur le tabac prélevé en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (L.R.Q., c. I-2), pour un montant totalisant 20,0 M\$ par année.

La comptabilité du fonds et l'enregistrement des engagements financiers qui lui sont imputables sont tenus par le ministre de la Santé et des Services sociaux. Le gouvernement détermine les modalités des versements ainsi que les conditions auxquelles les versements sont effectués à la Société de gestion du Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie ou à un autre organisme. Enfin, notons qu'à la contribution du gouvernement s'ajoute une quote-part équivalente de la Fondation Lucie et André Chagnon au bénéfice de la Société de gestion du fonds afin de soutenir les divers projets retenus.

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Prévision	Partie financée par le portefeuille ministériel	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de l'assurance médicaments				
Dépenses	3 111 796,3	2 369 496,3	2 941 297,7	2 231 497,2
Investissements	—	—	—	—
Effectif (ETC)	—	—	—	—
Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie				
Dépenses	20 000,0	—	20 000,0	—
Investissements	—	—	—	—
Effectif (ETC)	—	—	—	—

EN BREF

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le budget de dépenses du ministère de la Sécurité publique s'élève à 1 032,9 M\$ en 2008-2009. Ce budget permettra de financer la croissance du coût des programmes ainsi que les principales priorités poursuivies par le Ministère.

Dans le secteur des affaires policières, de la prévention et des services de sécurité :

- > Mise en œuvre du programme triennal de prévention et d'intervention sur les gangs de rue;
- > Intensification des stratégies d'intervention dans la lutte contre la criminalité et le terrorisme;
- > Recherche d'une plus grande cohésion dans la pratique policière au Québec;
- > Renforcement de l'encadrement de l'industrie de la sécurité privée.

Au regard des services correctionnels :

- > Réalisation de travaux de construction et de rénovation visant à améliorer les infrastructures carcérales prévus dans le cadre du Plan québécois des infrastructures;
- > Amélioration des services correctionnels par l'implantation, en partenariat, d'un système informatisé de gestion des dossiers correctionnels et par l'évaluation du risque et des besoins des personnes contrevenantes.

En ce qui a trait à la sécurité civile, accroissement de la capacité du Québec à prévenir les sinistres, ou, s'ils surviennent, à rétablir la situation avant sinistre.

En sécurité incendie, amélioration de la réponse aux risques d'incendie.

En support à la gestion, optimisation de la prestation des services et de la performance de l'organisation.

Pour la Sûreté du Québec, contribution en partenariat avec les organisations policières, municipales et gouvernementales, à l'amélioration du bilan routier.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de la Sécurité publique a pour mission d'assurer le leadership afin que les Québécoises et les Québécois bénéficient d'un milieu de vie sécuritaire propice à leur développement collectif, dans le respect de leurs droits et de leurs libertés individuelles. Le Ministère et les organismes composant le portefeuille ministériel interviennent dans les secteurs d'activité suivants :

- > La prévention de la criminalité, de la récidive et des décès survenant dans des circonstances obscures ou violentes;
- > Le maintien de la paix et de l'ordre public, l'intervention policière et la protection publique et privée;
- > Les services correctionnels;
- > Les services de sécurité civile et de sécurité incendie;
- > L'administration des permis et licences d'alcool, de courses de chevaux, de jeux et de sports de combat professionnel;
- > Les expertises judiciaires et la certification des appareils de jeu;
- > L'admissibilité des personnes détenues à une libération conditionnelle;
- > Le traitement des plaintes et des citations à comparaître en déontologie policière;
- > La formation des policiers et des pompiers.

Afin d'accomplir sa mission, le Ministère compte sur la collaboration et l'expertise d'environ 12 000 employés répartis au sein de quatre directions générales (Affaires policières, prévention et services de sécurité, Sécurité civile et sécurité incendie, Services correctionnels et Services à la gestion) ainsi qu'à la Sûreté du Québec. De plus, sept organismes relevant du ministre de la Sécurité publique contribuent, à divers titres, à la mission de sécurité publique. Il s'agit du Bureau du coroner, du Comité de déontologie policière, du Commissaire à la déontologie policière, de la Commission québécoise des libérations conditionnelles, de la Régie des alcools, des courses et des jeux, de l'École nationale de police du Québec et de l'École nationale des pompiers du Québec. Enfin, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale constitue une unité autonome de services.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les principaux choix budgétaires en 2008-2009 sont liés aux trois orientations du Plan stratégique 2005-2008 du Ministère.

ORIENTATION 1

Améliorer la qualité des services offerts en sécurité publique en fonction des besoins de la collectivité

Le premier choix budgétaire consiste à réaliser les activités essentielles en matière d'organisation et d'intervention policière, d'encadrement de la sécurité privée, de sécurité civile et d'incendie et de services correctionnels. La modernisation des infrastructures carcérales, la cohérence des services policiers et les interventions adaptées aux risques réels ou appréhendés s'inscrivent dans les choix budgétaires du portefeuille en sécurité publique. Il en est de même de l'objectif d'amélioration du bilan routier poursuivi par la Sûreté du Québec et ses partenaires.

Actions envisagées

Dans ce contexte, les actions auxquelles le Ministère concentrera ses efforts en 2008-2009 sont les suivantes :

- > Travaux de rénovation, d'agrandissement et de construction d'infrastructures carcérales;
- > Suivi de l'application des niveaux de services requis par la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1);
- > Structuration du Bureau de la sécurité privée;
- > Validation et mise en place du Programme civil de filtrage de sécurité à plus grande échelle;
- > Approbation des schémas de couverture de risques en sécurité incendie;
- > Contribution de la Sûreté du Québec à l'amélioration de la sécurité des usagers sur les réseaux de transport par des actions et des opérations concertées.

ORIENTATION 2**Contribuer à atténuer les risques réels ou appréhendés associés à la criminalité, au terrorisme et aux sinistres**

Le Ministère poursuivra le virage de la prévention en développant les connaissances sur les risques menaçant la sécurité des personnes et des biens et sur les moyens pour les atténuer.

Actions envisagées

- > Application des outils actuariels d'évaluation du risque et des besoins des personnes contrevenantes;
- > Application des mesures prévues au programme triennal de prévention et d'intervention sur les gangs de rue;
- > Adoption des règlements de mise en œuvre de la Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports (2007, c. 30);
- > Création d'une unité mixte de lutte contre la contrebande des armes à feu;
- > Identification de stratégies d'intervention contre la cybercriminalité et le vol d'identité;
- > Poursuite du développement de la capacité de gestion de l'information relative aux menaces à la sécurité de l'État;
- > Poursuite de la mise en œuvre du cadre de prévention des principaux risques naturels par la réalisation d'études et la conclusion de protocoles d'ententes avec les municipalités;
- > Promotion de la recherche dans le domaine de la prévention des décès, par l'accueil d'un nombre croissant de chercheurs au Bureau du coronier;
- > Renforcement et accroissement, à la Sûreté du Québec, des partenariats avec les organisations policières, les organismes gouvernementaux et la collectivité dans la recherche de solutions en matière de sécurité publique.

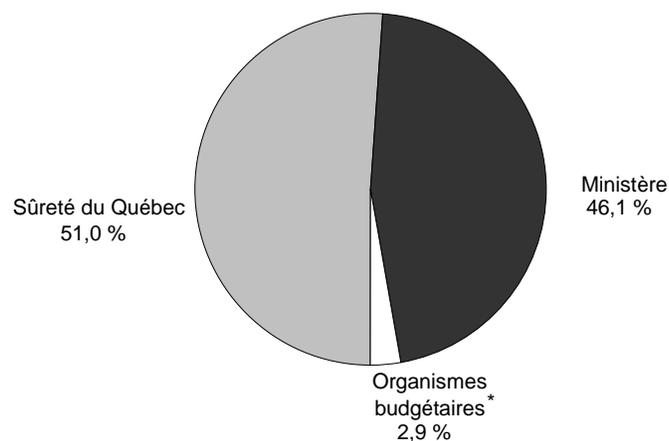
ORIENTATION 3**Développer des approches innovatrices pour améliorer la performance**

Le Ministère considère nécessaire d'adapter ses systèmes d'information aux nouvelles exigences en matière de prestation de services et de gouvernement en ligne. Il entend mobiliser ses ressources humaines et miser sur l'utilisation optimale de leur compétence. De plus, le Ministère a entrepris les travaux visant à se doter d'une architecture d'entreprise ministérielle afin d'améliorer sa prestation de services. Le développement, à la Sûreté du Québec, d'un système permettant l'interopérabilité constitue un choix budgétaire du portefeuille en sécurité publique.

Actions envisagées

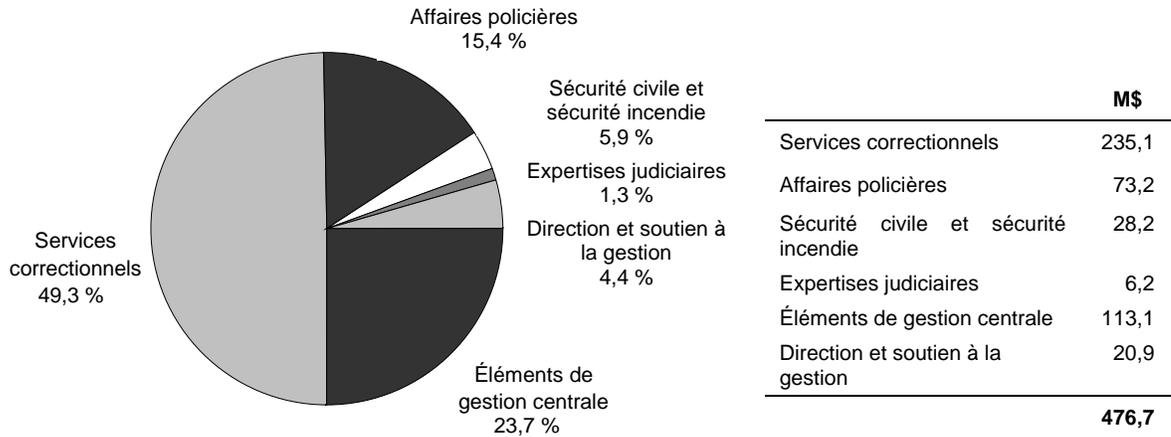
- > Élaboration d'une architecture d'entreprise ministérielle;
- > Préparation d'un plan ministériel de gestion de main d'œuvre intégrant le transfert de l'expertise des postes vulnérables;
- > Planification de la continuité des services essentiels notamment en cas de pandémie;
- > Étude d'opportunité visant l'informatisation des processus d'affaires des organisations policières et le développement de l'interopérabilité entre les organisations policières;
- > Implantation d'un système informatisé de gestion des dossiers correctionnels;
- > Optimisation du statut du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale et mise en oeuvre;
- > Élaboration du plan d'action ministériel de développement durable;
- > Poursuite du développement, à la Sûreté du Québec, du système intégré de radiocommunications policières en collaboration avec le Centre de services partagés du Québec.

La répartition budgétaire du portefeuille en 2008-2009



* Voir annexe 1.

La répartition budgétaire détaillée 2008-2009 du Ministère



3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1

Sécurité, prévention et gestion interne

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources requises pour la gestion des programmes. Il vise également à protéger la société en participant à l'administration de la justice et en assurant, aux adultes en détention, en suivi dans la communauté d'une mesure sentencielle ou d'une libération conditionnelle, des services pour faciliter leur réinsertion sociale, à fournir des expertises diverses en matière judiciaire et à assurer la sécurité des personnes et de leurs biens de même que de certains édifices gouvernementaux. Ce programme assure aussi l'inspection des services de police et finance les services policiers autochtones. Il s'assure de la mise en place des mesures et des activités de prévention et d'atténuation des risques pour éviter qu'un sinistre, portant atteinte à la sécurité des personnes et de leurs biens, se produise ou le cas échéant, pour faciliter le retour à la normale. Il comprend un poste de gestion centrale où sont imputées des dépenses faites au bénéfice des éléments des programmes 1 et 3.

Ce programme est doté d'un budget de dépenses de 476,7 M\$, en baisse de 17,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2007-2008. Cette variation s'explique par des dépenses additionnelles en 2007-2008 relativement aux programmes d'aide financière aux sinistrés et aux programmes visant la lutte à la contrebande des produits du tabac et de l'alcool.

PROGRAMME 2

Sûreté du Québec

La Sûreté du Québec concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi l'organisation policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec.

Le budget de dépenses de ce programme est de 526,5 M\$, en hausse de 4,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2007-2008. Cet écart net s'explique principalement par une augmentation des dépenses de 14,6 M\$ due essentiellement à la hausse des coûts de la rémunération prévue dans les contrats de travail des employés civils et policiers et par la mise en place des mesures complémentaires au projet de loi Anastasia principalement pour le contrôle de la finalité des armes à feu, la cybersurveillance et l'équipe mixte de contrebande d'armes à feu. Cette croissance est contrebalancée en partie par des dépenses additionnelles de 10,2 M\$ en 2007-2008 pour contrer la contrebande d'alcool, la contrebande de tabac et la lutte à la criminalité fiscale.

Les activités de la Sûreté du Québec sont en partie financées par des revenus provenant principalement de la somme payable par les municipalités desservies par la Sûreté du Québec, estimés à 231,4 M\$, et par ceux en provenance du gouvernement fédéral, d'une part, pour le contrôle des armes à feu au montant de 5,1 M\$ et d'autre part, pour la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain au montant de 3,6 M\$. Ces revenus gérés dans un fonds spécial¹ et dans un compte à fin déterminée pour le contrôle des armes à feu portent le niveau de dépenses de la Sûreté du Québec à 766,6 M\$.

PROGRAMME 3

Organismes relevant du ministre

Ce programme comprend cinq organismes soit :

- > La Régie des alcools, des courses et des jeux qui a la responsabilité, en tout ou en partie, de l'encadrement, de la surveillance et du contrôle des activités dans les secteurs des boissons alcooliques, des courses de chevaux, des jeux et des sports de combat professionnels;
- > La Commission québécoise des libérations conditionnelles qui a pour mandat d'examiner les cas des personnes détenues admissibles à une libération sous condition;
- > Le Bureau du coroner chargé d'investiguer ou d'enquêter sur les causes et les circonstances des décès obscurs ou violents, et, s'il y a lieu, de formuler des recommandations afin d'assurer une meilleure protection de la vie humaine;

¹ Voir annexe 2.

- > Le Commissaire à la déontologie policière qui permet le traitement des plaintes formulées contre les policiers, les constables spéciaux et les contrôleurs routiers dans l'exercice de leurs fonctions;
- > Le Comité de déontologie policière qui, à titre de tribunal administratif spécialisé, a pour fonction de disposer de toute citation déposée par le Commissaire à la déontologie policière, d'accorder une excuse à un policier dont la conduite a été reconnue dérogatoire et de réviser les décisions du Commissaire lorsqu'il rejette une plainte après enquête.

Un budget de dépenses de 29,7 M\$ est alloué à ce programme, en baisse de 0,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2007-2008. Cette baisse s'explique par des dépenses additionnelles en 2007-2008 pour des programmes visant la lutte à la contrebande des produits de l'alcool.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Sécurité, prévention et gestion interne	476 665,7	(17 104,9)	461 599,7	493 770,6
2. Sûreté du Québec	526 509,6	4 401,1	507 987,4	522 108,5
3. Organismes relevant du ministre	29 685,7	(758,7)	29 288,8	30 444,4
Total	1 032 861,0	(13 462,5)	998 875,9	1 046 323,5
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	7 015	(70)	—	7 085

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du portefeuille ministériel est de 56,5 M\$. De ce montant, 20,5 M\$ sont alloués pour le Ministère et les organismes. Ce budget est constitué des sommes requises pour le projet Système intégré d'information de justice et pour terminer l'implantation de la Stratégie d'affaires à la gestion intégrée des ressources (SAGIR) ainsi que pour les nouvelles initiatives ou le parachèvement de développements informatiques.

À la Sûreté du Québec, le budget d'investissements de 36,0 M\$ est constitué des sommes requises pour le renouvellement du parc automobile affecté aux enquêtes, aux autoroutes et aux services spécialisés, pour les systèmes informatisés d'identification dactyloscopique et de photographies signalétiques, pour le Système intégré de radiocommunications policières, pour SAGIR, pour des équipements et du développement informatique et pour des équipements spécialisés.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008
		Variation	
Immobilisations	56 501,8	(4 831,6)	61 333,4
Prêts, placements, avances et autres	66,4	—	66,4
Total	56 568,2	(4 831,6)	61 399,8

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2008-2009	Dépense probable 2007-2008
Bureau du coroner	6 948,5	7 519,0
Comité de déontologie policière	1 750,2	1 725,3
Commissaire à la déontologie policière	2 792,2	2 744,5
Commission québécoise des libérations conditionnelles	5 650,7	5 571,3
Régie des alcools, des courses et des jeux	12 544,1	12 884,3

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
École nationale de police du Québec	27 939,8	11 098,9	28 220,0	9 973,0
École nationale des pompiers du Québec	1 992,7	733,8	2 295,0	933,8

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds des services de police

Le Fonds des services de police est affecté au financement du coût des biens et services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités et à tout autre organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la Loi sur la police. Il s'agit en somme de la desserte policière dans les municipalités régionales de comté qui repose sur le modèle de police de proximité.

Le budget de dépenses en 2008-2009 s'élève à 449,4 M\$, ce qui représente une augmentation de près de 5,0 M\$ par rapport à la dépense probable de 2007-2008. Cet écart s'explique principalement par la hausse des coûts de rémunération prévue dans les contrats de travail des employés civils et policiers.

Les revenus proviennent, d'une part, de la tarification aux municipalités, en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités, pour les services de la Sûreté du Québec au montant prévu de 231,4 M\$, ainsi que ceux en provenance du gouvernement fédéral pour la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain au montant de 3,6 M\$ et d'autre part, d'une affectation de 214,4 M\$ du budget de dépenses du programme 2 pour en assurer l'équilibre financier.

L'investissement prévu de 32,5 M\$ est constitué des montants requis pour le renouvellement et l'acquisition des véhicules dans les postes des municipalités régionales de comté, pour le Système intégré de radiocommunications policières, pour SAGIR, pour des équipements et du développement informatique ainsi que pour des équipements spécialisés.

Le budget d'investissements est en hausse de 14,5 M\$ par rapport à 2007-2008. Cette variation s'explique principalement par le renouvellement du parc automobile, le développement du Système intégré de radiocommunications policières ainsi que pour SAGIR.

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Prévision	Partie financée par le portefeuille ministériel	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des services de police				
Dépenses	449 437,4	214 406,9	444 480,9	204 073,7
Investissements	32 549,6		18 039,2	
Effectif (ETC)	4 404		4 404	

EN BREF

SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Des services de plus en plus accessibles pour les citoyens et les entreprises par l'entremise de Services Québec :

- > Assurer la poursuite du déploiement régional de Services Québec;
- > Poursuivre la mise en place du Centre de relations avec la clientèle avec l'inauguration du site de Caplan et l'interconnexion des grands centres d'appels du gouvernement;
- > Assurer l'intégration des services de l'état civil et compléter celle du Registraire des entreprises;
- > Mettre en ligne de nouveaux guides électroniques facilitant la recherche d'information gouvernementale par les citoyens;
- > Offrir de nouveaux services électroniques permettant aux entreprises d'identifier, pour une situation particulière, leurs obligations envers le gouvernement.

Des ressources informationnelles optimisées au profit des citoyens et des entreprises :

- > Consolider le rôle de la dirigeante principale de l'information, entre autres, par l'élaboration d'une vision d'affaires et d'un plan d'action;
- > Poursuivre le déploiement des volets citoyen et entreprise du système d'authentification clicSÉCUR;
- > Sensibiliser les citoyens et les entreprises à la sécurité de l'information et à la protection des renseignements personnels, notamment par la tenue d'une deuxième semaine consacrée à la sécurité de l'information.

Des services administratifs mis en commun au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) afin de profiter d'économies d'échelle substantielles :

- > Assurer l'adhésion des ministères et organismes aux projets prioritaires du Centre de services partagés du Québec;
- > Intégrer le réseau de télécommunication des ministères et organismes avec celui de la santé et des services sociaux;
- > Consolider au Centre de services partagés du Québec des ressources et des infrastructures en technologies de l'information en provenance du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- > Consolider la première phase (dépenses et acquisitions) du projet de Stratégie d'affaires à la gestion intégrée des ressources dans le respect des échéanciers et des budgets et développer la solution pour la deuxième (ressources humaines) et troisième phase (dotation) de ce projet;
- > Poursuivre le regroupement du service de la paye des ministères et des organismes permettant ainsi de générer des économies et de pérenniser l'expertise dans ce domaine;
- > Mettre en place le Centre de développement des compétences.

Des services de transport sanitaire aérien mieux adaptés aux réalités régionales :

- > Optimiser l'organisation transport sanitaire aérien.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Mission

Offrir des services de qualité, pertinents et accessibles, aux citoyens, aux entreprises ainsi qu'à l'administration et aux réseaux gouvernementaux et assurer le développement du gouvernement en ligne.

Responsabilités

La ministre des Services gouvernementaux doit :

Par l'entremise de la dirigeante principale de l'information et du ministère des Services gouvernementaux :

- > Élaborer et proposer une stratégie globale de gestion;
- > Élaborer et proposer des politiques, des cadres de gestion, des standards, des systèmes et des investissements en vue d'une utilisation optimale des technologies de l'information et des communications et en vue de la sécurité de l'information;
- > Procéder à la planification, aux orientations et aux choix technologiques du gouvernement;
- > Développer une vision commune de la prestation électronique de services;
- > Favoriser la cohérence, l'efficacité et l'efficience des actions dans le domaine des technologies de l'information et des communications;
- > Assurer le développement, l'implantation, le déploiement et la promotion du gouvernement en ligne;
- > Faire en sorte que l'information gouvernementale numérisée soit utilisée efficacement, de façon sécuritaire et dans une perspective d'amélioration de l'offre des services gouvernementaux.

Offrir, par l'entremise du Service aérien gouvernemental, des services aériens tels que les évacuations aéromédicales, le transport multipatient, le combat des feux de forêt, la surveillance aérienne du territoire et le transport de passagers et de marchandises.

Poursuivre la mise en place de Services Québec¹. L'action de cet organisme modifie de façon significative la façon dont sont offerts les services publics aux citoyens et aux entreprises.

Poursuivre le regroupement des services administratifs par la mise en place du CSPQ¹. Cette organisation a pour mission de rendre disponibles des services administratifs en ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières aux ministères et aux organismes gouvernementaux, tout en s'assurant du développement de l'expertise dans ces domaines.

Mettre à la disposition des ministères et des organismes, par le biais de la Société immobilière du Québec¹, les immeubles et autres biens requis pour la prestation de leurs services.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le ministère des Services gouvernementaux a procédé à des choix budgétaires en fonction des priorités gouvernementales et des orientations qui en découlent. Ainsi, le ministère des Services gouvernementaux est appelé à relever des défis de taille, dont le déploiement du gouvernement en ligne et l'utilisation optimale des ressources informationnelles.

Pour ce faire, une dirigeante principale de l'information a été nommée afin d'assurer la cohérence, l'efficacité et l'efficience des actions gouvernementales en matière de développement des ressources informationnelles.

ORIENTATION 1

Déploiement du gouvernement en ligne

L'intensification du déploiement du gouvernement en ligne constitue un levier d'intégration pour l'amélioration de la qualité des services gouvernementaux offerts aux citoyens et aux entreprises.

Un budget de 26,0 M\$ est octroyé pour la réalisation de projets interministériels et principalement transactionnels. Ce montant se compose de 16,0 M\$ pour le financement des projets en cours, 4,0 M\$ pour assurer la période de transition lors de la mise en œuvre et 6,0 M\$ pour la réalisation de projets en appui au développement de la société de l'information.

Actions envisagées

- > Poursuivre les travaux concernant le développement de projets structurants tels que l'implantation de projets communs et intégrés;
- > Collaborer à l'élaboration de projets porteurs comme celui sur l'authentification des entreprises de concert avec Revenu Québec.

¹ Services Québec, le CSPQ et la Société immobilière du Québec soumettent chaque année à la ministre leurs prévisions budgétaires pour l'exercice financier suivant, selon la forme, la teneur et la périodicité qu'elle détermine. Ces prévisions sont soumises à l'approbation du gouvernement.

ORIENTATION 2

Utilisation optimale des ressources informationnelles

Dans un contexte d'optimisation des ressources, les prochaines années seront consacrées à mettre en commun les expertises. Le partage des infrastructures, des ressources et des expériences dans le cadre du développement de projets interministériels du gouvernement en ligne amène un besoin de concertation et de coordination à l'échelle du gouvernement.

Un montant de 7,6 M\$ est consacré à cette orientation.

Actions envisagées

- > Consolider la fonction de dirigeante principale de l'information :
 - > En faisant connaître son rôle et ses responsabilités auprès de la grande communauté technologique;
 - > En se dotant d'une vision d'affaires des technologies de l'information en soutien à la modernisation de l'État;
 - > En mettant en place un plan d'action et des initiatives stratégiques.
- > Accompagner les ministères et organismes dans leur démarche d'implantation de nouvelles technologies de l'information;
- > Émettre un guide, à l'usage des ministères et des organismes, pour l'utilisation des logiciels libres;
- > Poursuivre notre participation à des travaux d'intervention en matière de normalisation et de collaboration aux tables d'échanges à l'international;
- > Préparer, en collaboration avec l'Institut de la sécurité de l'information du Québec, une deuxième campagne de sensibilisation sur la sécurité de l'information.

Autre action

- > Soutenir le développement des compétences (2,0 M\$ seront attirés à cette action), notamment en technologies de l'information et en gestion de projets.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1

Services gouvernementaux

Ce programme regroupe les dépenses visant à offrir des services aux citoyens, aux entreprises, ainsi qu'à l'administration et aux réseaux gouvernementaux. On y retrouve également les sommes afférentes au gouvernement en ligne ainsi qu'une provision pour la réalisation de projets à cet égard.

Le budget de dépenses de ce programme est en hausse de 17,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2007-2008. Cette augmentation provient principalement de la réévaluation de la provision pour le gouvernement en ligne pour 12,8 M\$. Le solde d'augmentation provient notamment des coûts associés aux infrastructures du Réseau national intégré de radiocommunication du CSPQ et de l'ajout d'une nouvelle activité, Développement des compétences.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Services gouvernementaux	100 003,4	17 180,5	83 637,7	82 822,9
Total	100 003,4	17 180,5	83 637,7	82 822,9
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	144	(4)	—	148

Note : Le programme Services gouvernementaux inclut la provision pour les projets reliés au gouvernement en ligne. Celle-ci permet des transferts de crédits à d'autres programmes du gouvernement où la dépense y sera comptabilisée. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Les immobilisations des Services gouvernementaux sont principalement attribuables au développement de projets reliés au gouvernement en ligne.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008
		Variation	
Immobilisations	22 100,0	—	22 100,0
Prêts, placements, avances et autres	25,0	—	25,0
Total	22 125,0	—	22 125,0

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Centre de services partagés du Québec	460 188,0	—	397 569,5	—
Services Québec	109 853,5	—	77 866,6	—
Société immobilière du Québec	651 325,0	—	624 201,0	—

Note : La croissance des revenus et dépenses par rapport à l'année 2007-2008 découle essentiellement du regroupement des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale au CSPQ. Celle qui est présentée pour Services Québec découle principalement de l'intégration du Fonds de l'état civil.

LE FONDS SPÉCIAL

Le Fonds du service aérien gouvernemental

Le Fonds du service aérien gouvernemental a pour objet le transport aérien nécessaire à la réalisation de fonctions gouvernementales.

Les services offerts en vertu des ententes de service avec le comté de Los Angeles et des ententes d'entraide avec les autres provinces expliquent la variation des résultats.

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Prévision	Partie financée par le portefeuille ministériel	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds du service aérien gouvernemental				
Dépenses	58 027,4	—	60 445,1	—
Investissements	2 720,6		4 850,8	
Effectif (ETC)	156		158	

EN BREF

TOURISME

Afin d'atteindre l'objectif gouvernemental de porter les recettes touristiques à 13 000,0 M\$ en 2010, le ministère du Tourisme poursuit sa stratégie axée sur : la promotion des expériences touristiques du Québec sur les marchés étrangers de mieux en mieux ciblés; le soutien au développement de produits touristiques de qualité correspondant aux tendances actuelles; la poursuite de l'amélioration des services d'accueil, de renseignements et de réservations touristiques; le développement de partenariats avec les différents acteurs au sein de l'industrie afin de maximiser l'impact des actions entreprises.

Cette stratégie est déployée dans une perspective de croissance économique continue et durable, les activités touristiques devant s'effectuer dans le respect tant du patrimoine culturel que de l'environnement et des ressources naturelles, et ce, afin de satisfaire les besoins des générations présentes et futures.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère du Tourisme a pour mission de soutenir le développement et la promotion du tourisme au Québec en favorisant la concertation et le partenariat des intervenants associés à ce développement et à cette promotion, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

L'action du Ministère s'adresse aux touristes et aux membres de l'industrie touristique. Aux premiers, en offrant des services d'accueil, de renseignements touristiques et d'assistance pour la réservation de produits touristiques, aux seconds en les accompagnant, les conseillant et les soutenant soit financièrement ou techniquement dans la réalisation de leurs projets de promotion ou de développement de produits touristiques.

Le ministère du Tourisme s'avère le principal promoteur de la destination et des expériences touristiques sur les marchés extérieurs du Québec.

Pour réaliser ses interventions, le Ministère s'appuie sur un réseau de partenaires composé d'entrepreneurs, d'associations sectorielles et territoriales, de même que de ministères et d'organismes gouvernementaux.

Le ministre a également la responsabilité légale de la Régie des installations olympiques, de la Société du Centre des congrès de Québec et de la Société du Palais des congrès de Montréal.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les activités du Ministère ont trait, entre autres, au développement et au maintien d'une concertation et d'un partenariat efficaces, tant au niveau gouvernemental qu'au sein de l'industrie touristique. L'application et le suivi des règles législatives et administratives liées à sa mission constituent une autre facette de l'action ministérielle.

L'intervention du Ministère dans la promotion canadienne et internationale de la destination et des expériences touristiques québécoises s'avère essentielle pour la croissance de l'industrie, dans un contexte de concurrence des marchés et de segmentation des clientèles.

Le soutien à l'industrie touristique s'effectue notamment via la taxe sur l'hébergement. Ce véhicule constitue l'avenue de financement privilégiée pour assurer tant la promotion des attraits régionaux que le développement de l'industrie dans l'ensemble des régions du Québec. Des ententes de partenariat régional en tourisme rendent également possible, sur une base volontaire et via les associations touristiques régionales, le renouvellement ou la consolidation de l'offre touristique régionale.

L'accueil et l'information touristiques sont d'autres champs d'intervention du Ministère. La qualité de ces services et le recours aux nouvelles technologies font du Québec, et plus particulièrement du ministère du Tourisme, un chef de file dans l'application des technologies de l'information liées au tourisme.

La classification des établissements d'hébergement touristique et la délivrance d'une certification par le Bureau des normes du Québec, dans le cadre de la Démarche Qualité Tourisme, concourent à renforcer la culture de la qualité et donnent l'opportunité aux entreprises de rehausser leur niveau de service et surtout d'en garantir l'uniformité et la constance.

ORIENTATION 1

Orienter et concerter l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme

- > Pour réaliser l'orientation 1, le Ministère entend cibler l'objectif suivant :
 - › Assumer le leadership d'un partenariat continu afin de coordonner les actions des acteurs privés et publics.

Actions envisagées

- > Pour atteindre cet objectif, le Ministère envisage les actions suivantes :
 - › Rencontres régulières du Conseil des partenaires de l'industrie touristique;
 - › Tenue des Assises annuelles en tourisme;
 - › Élaboration concertée des plans d'action intégrés de développement et de promotion par expérience touristique.

ORIENTATION 2

Assurer la mise en marché du Québec et de ses expériences touristiques

- > Pour réaliser l'orientation 2, le Ministère entend cibler l'objectif suivant :
 - › La reconnaissance de la spécificité touristique du Québec parmi la pléiade des destinations en concurrence s'effectue par la diffusion des outils promotionnels, notamment l'image de marque et la promotion de l'offre touristique québécoise autour de quatre grands regroupements d'expérience : le Québec des grandes villes, le Québec du Saint-Laurent, le Québec de villégiature et le Québec de grande nature.

Actions envisagées

- > Pour atteindre cet objectif, le Ministère envisage les actions suivantes :
 - › Réalisation de campagnes promotionnelles en association avec l'industrie touristique dans le cadre du Programme de soutien au développement et à la promotion touristiques, volet Partenariats promotionnels sur les marchés hors Québec;
 - › Réalisation de campagnes novatrices de promotion visant à récupérer les parts du marché américain perdues au cours des dernières années;
 - › Réalisation de nouveaux profils de clientèle issues des marchés cibles et des portraits des destinations et produits concurrents en appui aux stratégies de promotion de la destination et au développement de l'offre.

ORIENTATION 3

Susciter et soutenir le développement de produits touristiques

- > Pour réaliser l'orientation 3, le Ministère entend cibler les objectifs suivants :
 - > Les gestionnaires d'entreprises touristiques font face à un environnement d'affaires complexe et compétitif et il importe de mettre à leur disposition des outils qui les aident à affronter ces défis;
 - > Les diversités culturelles et régionales font la richesse d'un séjour. Il faut sensibiliser les différents acteurs de l'industrie à la nécessité de préserver et de mettre en valeur les traditions et les savoirs des communautés locales, et ce, tout en respectant les individus qui les composent et leur qualité de vie.

Actions envisagées

- > Pour atteindre ces objectifs, le Ministère envisage les actions suivantes :
 - > Mise en place du Comité de déploiement de la Démarche Qualité Tourisme auprès des membres de l'industrie;
 - > Mise en œuvre du volet d'aide financière stratégique aux projets touristiques;
 - > Gestion cohérente du Programme de soutien au développement et à la promotion touristiques et adaptation des programmes ministériels au concept de développement durable du tourisme;
 - > Élaboration du plan d'action ministériel de développement durable.

ORIENTATION 4

Offrir et encadrer des services à la clientèle touristique en matière d'accueil, de renseignements et de réservations touristiques

- > Pour réaliser l'orientation 4, le Ministère entend cibler l'objectif suivant :
 - > La qualité et l'organisation intégrée des renseignements touristiques représentent pour le visiteur un élément décisionnel majeur au moment de choisir sa destination. Les services d'accueil et de renseignements touristiques doivent être organisés de façon à permettre au client de faire un choix judicieux et d'optimiser son séjour.

Actions envisagées

- > Pour atteindre cet objectif, le Ministère envisage les actions suivantes :
 - > Poursuite et finalisation du déploiement des contenus et fonctionnalités du Centre d'affaires électronique Bonjour Québec.com;
 - > Mise en place d'une mesure d'aide financière visant à améliorer la signalisation des routes et circuits touristiques;
 - > Développement, en partenariat, d'un portail pour le tourisme de groupe et de valorisation du transport par autocar.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1

Promotion et développement du tourisme

Le programme Promotion et développement du tourisme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et soutenant le développement de l'offre, en assurant la promotion du Québec et de ses expériences touristiques ainsi qu'en aménageant et exploitant des installations publiques à caractère touristique.

La variation des dépenses en 2008-2009 par rapport à la dépense probable 2007-2008 s'explique principalement par le fait que cette dernière comprend des sommes transférées en cours d'année depuis la provision pour communications gouvernementales du ministère du Conseil exécutif.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Promotion et développement du tourisme	140 666,1	(1 040,0)	140 666,1	141 706,1
Total	140 666,1	(1 040,0)	140 666,1	141 706,1
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	—	—	—	—

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Régie des installations olympiques	49 510,0	30 240,0	49 593,0	30 240,0
Société du Centre des congrès de Québec	22 898,5	15 940,0	21 702,3	15 940,0
Société du Palais des congrès de Montréal	58 345,9	39 599,4	55 247,2	39 599,4

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds de partenariat touristique

Le Fonds de partenariat touristique est régi par le chapitre III de la Loi sur le ministère du Tourisme (L.R.Q., c. M-31.2). Il est affecté à la réalisation des interventions du Ministère, soit la promotion et le développement du tourisme au Québec.

Les sommes affectées au fonds en 2008-2009 sont évaluées à 130,5 M\$, dont 54,9 M\$ provenant d'une affectation de crédits du Ministère. La différence provient essentiellement de taxes dédiées et de revenus de partenariats.

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Prévision	Partie financée par le portefeuille ministériel	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de partenariat touristique				
Dépenses	130 542,7	54 886,7	132 381,4	54 886,7
Investissements	1 081,7		200,0	
Effectif (ETC)	318		326	

EN BREF

TRANSPORTS

Dans le cadre du Plan de redressement du réseau routier québécois, des investissements de 2 700,0 M\$ en 2008-2009 seront réalisés dans les infrastructures routières, sur les 12 000,0 M\$ qui y seront investis au cours des quatre prochaines années. Ces investissements s'inscrivent dans le Plan québécois des infrastructures qui vise un objectif incontournable, soit celui d'en assurer la pérennité. Ils incluent un montant de 100,0 M\$ affecté aux structures municipales. On retrouve la répartition suivante :

- > 736,0 M\$ dans la conservation des chaussées permettant des interventions sur quelque 2 100 kilomètres de chaussées;
- > 842,0 M\$ dans la conservation des structures, tant sur le réseau supérieur que sur le réseau municipal, qui permettront des interventions sur quelque 721 structures, dont 221 du réseau municipal pour 100,0 M\$;
- > 376,0 M\$ dans l'amélioration du réseau routier, notamment au plan de la sécurité par la correction de courbes et de pentes, le pavage d'accotements et des interventions sur des sites à potentiel d'amélioration;
- > 774,0 M\$ dans le développement du réseau routier afin d'améliorer l'efficacité des grands corridors internationaux et interrégionaux, se traduisant, entre autres, par des travaux majeurs sur les autoroutes 20, 25, 30, 35, 50, 73, ainsi que sur les routes 175 et 185.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan québécois des infrastructures et de la Politique québécoise du transport collectif :

- > 605,2 M\$ d'investissements seront réalisés en maintien et en amélioration des infrastructures de transport en commun afin d'assurer la pérennité de ces infrastructures. Aussi, par l'entremise du Fonds vert, des transferts de 130,0 M\$ seront consacrés à l'amélioration des services de transport collectif.

Des dépenses de 102,4 M\$ pour les dessertes de transport maritime et aérien, ainsi que les infrastructures multimodales, permettront la promotion et le soutien du transport maritime et ferroviaire de même que le maintien d'un service adéquat de transport aérien.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement durable du Québec.

Il élabore et propose au gouvernement des politiques relatives aux services, aux réseaux et aux systèmes de transport. Ces dernières se concrétisent par les activités suivantes :

- > La planification, la conception et la réalisation des travaux de construction, d'amélioration, de réfection, d'entretien et d'exploitation du réseau routier et des autres infrastructures de transport qui relèvent de sa responsabilité;
- > Le soutien technique et financier aux municipalités pour l'entretien, la réfection et l'amélioration du réseau routier local;
- > Le soutien aux systèmes de transport des personnes, notamment le transport en commun en milieu urbain, le transport adapté, ainsi que le transport maritime et aérien dans les régions;
- > Le développement et la mise en œuvre de programmes de sécurité en transport;
- > Le soutien au transport des marchandises, en favorisant l'intermodalité et l'utilisation des différents modes de transport (routier, ferroviaire, maritime et aérien).

Tout en assurant la mobilité des personnes et des marchandises sur le territoire québécois, ces activités appuient le développement de plusieurs secteurs de l'économie québécoise liés aux transports (fabrication d'équipement et de matériel de transport, construction d'infrastructures, etc.).

Le portefeuille ministériel, sous l'autorité de la ministre, est aussi composé des organismes suivants : la Commission des transports du Québec, un organisme budgétaire, ainsi que l'Agence métropolitaine de transport, la Société des traversiers du Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec (partie non-fiduciaire), des organismes autres que budgétaires.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires pour l'exercice 2008-2009 s'inscrivent à l'intérieur de quatre orientations.

ORIENTATION 1

La pérennité des systèmes de transport

Des investissements considérables serviront à la modernisation, à la réfection et à la préservation des infrastructures routières et des infrastructures de transport en commun afin d'en assurer leur pérennité et d'en réduire le déficit d'entretien, tel que mis de l'avant par le Plan québécois des infrastructures.

Conservation des chaussées

- > Des investissements de 736,0 M\$ seront consacrés à la conservation des chaussées.

Concernant les chaussées du réseau routier sous la responsabilité du Ministère, l'objectif est d'en améliorer la qualité. Les efforts consentis ces dernières années ont permis d'améliorer de façon substantielle l'état des chaussées du réseau stratégique et même d'affirmer désormais, l'amélioration de l'état des chaussées de l'ensemble du réseau. Ces investissements contribueront à mettre en bon état 83,0 % des chaussées d'ici quinze ans.

Actions envisagées

- > Interventions sur quelque 2 100 kilomètres de chaussées;
- > Réfection des systèmes de drainage, dont la réfection de ponceaux.

Conservation des structures

- > Des investissements de 842,0 M\$ seront affectés à la conservation des structures sur le réseau supérieur et sur le réseau des municipalités de 100 000 habitants et moins (auxquels s'ajoute une contribution attendue des partenaires de 12,6 M\$).

L'état des structures situées sur le réseau supérieur requiert une attention particulière. C'est pourquoi, en 2008, des investissements de 742,0 M\$ leur seront consacrés. Cet effort sans précédent, qui sera poursuivi au cours des trois autres années du plan de redressement, permettra d'améliorer l'état général du parc de structures et d'atteindre un objectif de 80,0 % des structures en bon état d'ici 15 ans.

De plus, le Ministère a repris les ponts situés sur le réseau des municipalités qui comptent 100 000 habitants et moins. Ainsi, 4 281 ponts situés sur le réseau routier municipal sont dorénavant sous la complète responsabilité du Ministère. En 2008-2009, une somme de 100,0 M\$ sera investie sur les ponts du réseau routier municipal. À terme, le Ministère vise une amélioration du parc de structures du réseau municipal équivalente aux structures du réseau supérieur.

Actions envisagées

- > Interventions sur près de 500 structures sur le réseau supérieur; on anticipe la correction de 346 structures déficientes en 2008-2009;
- > Travaux sur 221 ponts situés sur le réseau routier municipal sous la gestion du Ministère; on anticipe la correction des déficiences sur 174 d'entre eux.

Transport collectif

- > Des dépenses de 259,4 M\$ seront affectées à l'aide aux immobilisations dans le transport collectif des personnes en remboursement de services de la dette.

En 2008-2009, des investissements de 605,2 M\$ seront ainsi réalisés dans les infrastructures de transport en commun, dont la plus grande partie sera consacrée à leur maintien. Ces investissements sont principalement effectués dans le cadre du Plan québécois des infrastructures.

De plus, une somme de 341,0 M\$, provenant de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SoFIL), est disponible en 2008-2009 pour les immobilisations dans le transport en commun.

Actions envisagées

- > Aide financière aux immobilisations pour la poursuite de la rénovation du métro, le renouvellement du parc d'autobus urbain, le renouvellement et le développement des trains de banlieue;
- > Aide complémentaire aux immobilisations provenant de la SoFIL.

ORIENTATION 2

Un système de transport sécuritaire

- > Des investissements de 376,0 M\$ dans l'amélioration du réseau routier supérieur, notamment au plan de la sécurité (auxquels s'ajoute une contribution des partenaires de 34,4 M\$).

L'objectif est de contribuer à améliorer la sécurité des usagers et la fonctionnalité des infrastructures routières sous la responsabilité du Ministère.

Actions envisagées

- › Mise en œuvre, de concert avec les partenaires, du Plan d'action ministériel et du Plan d'action gouvernemental de la sécurité routière;
 - › Diverses interventions, notamment la correction de courbes ou d'orniérage, le pavage d'accotements, la construction de voies de dépassement.
- > Des dépenses de 474,7 M\$ pour l'exploitation des infrastructures.

L'objectif est d'assurer un entretien de qualité des routes sous la responsabilité du Ministère par des interventions qui ont un impact sur la pérennité et la sécurité. Les activités d'exploitation comprennent l'entretien hivernal, l'entretien courant et périodique réalisé en été, de même que les activités de surveillance (monitoring) du réseau et de gestion des corridors routiers. En plus du réseau routier, le Ministère voit à l'entretien des aéroports, quais et autres infrastructures sous sa gestion.

Actions envisagées

- › Entretien hivernal conforme aux exigences ministérielles;
- › Marquage des routes adéquat;
- › Mise en forme des accotements.

ORIENTATION 3

L'efficacité et la viabilité des systèmes de transport

Réseau routier

- > Des investissements de 774,0 M\$ dans le développement du réseau routier afin d'améliorer l'efficacité des grands corridors internationaux et interrégionaux, se traduisant, entre autres, par des travaux majeurs sur certaines routes et autoroutes (auxquels s'ajoute une contribution attendue des partenaires de 211,4 M\$).

Actions envisagées

- › Investissements en développement prévus, notamment sur l'autoroute 20 (Bas Saint-Laurent), l'autoroute 25 (Montréal et Laval), les autoroutes 30 et 35 (Montérégie), l'autoroute 50 (Outaouais et Laurentides), l'autoroute 73 (Beauce), l'autoroute 73/route 175 (Réserve faunique des Laurentides), la route 185 (Bas Saint-Laurent), la rue Notre-Dame (Montréal), le Rond-Point Dorval (Montréal) et l'accès au Mont-Tremblant;
- › Divers travaux visant le maintien de la fonctionnalité du réseau routier;
- › La mise en œuvre de la Porte continentale et du Corridor de commerce Ontario-Québec.

Transport collectif

- > Des subventions de 130,0 M\$ pour l'amélioration des services de transport collectif.

Dans le cadre de la Politique québécoise du transport collectif, une somme de 130,0 M\$, en provenance du Fonds vert, sera disponible en 2008-2009 pour la réalisation de nouveaux programmes visant l'amélioration des services de transport collectif.

Actions envisagées

- > Aide à l'amélioration des services de transport en commun;
 - > Aide au transport collectif régional;
 - > Aide aux modes de transport alternatifs à l'automobile;
 - > Aide à l'adaptation des véhicules aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant;
 - > Aide à l'efficacité énergétique.
- > Des dépenses de 108,6 M\$ pour l'aide à l'exploitation des services de transport collectif incluant le transport adapté aux personnes handicapées;
 - > Par ailleurs, les sociétés de transport en commun ainsi que l'Agence métropolitaine de transport (AMT) pourront continuer de bénéficier de revenus annuels provenant de sources dédiées, soit 71,5 M\$ à même les droits d'immatriculation de 30,00 \$ perçus des automobilistes résidant sur leur territoire. L'AMT bénéficiera également de 51,2 M\$ provenant de la taxe de 1,5 ¢ du litre d'essence perçue dans la région métropolitaine de Montréal.

Autres modes de transport

- > Des dépenses de 102,4 M\$ pour les infrastructures multimodales, pour les dessertes de transport aérien et maritime, incluant la subvention à la Société des traversiers du Québec, ainsi que pour la Route verte.

En soutien au développement économique et touristique des régions, les objectifs sont de promouvoir et de soutenir l'utilisation du transport ferroviaire, maritime et intermodal, en particulier pour le transport des marchandises, de favoriser le maintien d'un service adéquat de desserte maritime et de transport aérien entre les régions et les grands centres, d'appuyer le développement et l'exploitation de la Route verte, de même que l'entretien des pistes de motoneige et de véhicules tout-terrains.

Actions envisagées

- › Soutien financier au maintien des infrastructures des chemins de fer d'intérêt local par le programme d'aide mis sur pied à la suite de l'entente de 75,0 M\$ avec le gouvernement fédéral, dont une contribution du Ministère de 20,0 M\$ sur cinq ans. En 2008-2009, une somme de 3,8 M\$ permettra de financer des travaux d'infrastructures de transport ferroviaire au Québec;
- › Soutien financier à l'implantation de projets intermodaux par l'entremise du programme d'aide à l'intégration modale d'un montant de 4,2 M\$ en 2008-2009;
- › Soutien financier aux services de traversiers, aux dessertes maritimes et aériennes en faveur des populations des régions éloignées et isolées;
- › Bonification du programme de réduction des tarifs aériens et nouveau Programme d'aide au transport aérien qui vise à assurer le maintien du réseau de dessertes régionales et le développement de nouvelles dessertes;
- › Prolongation du programme d'aide financière à l'exploitation et au développement de la Route verte permettant d'ajouter plusieurs kilomètres de piste cyclable (4,0 M\$).

ORIENTATION 4

La performance de l'organisation et les services aux citoyens

- › Des dépenses d'investissements de 49,0 M\$ pour le développement et l'amélioration des systèmes d'information ministériels.

Les objectifs sont d'améliorer la gestion par la refonte des processus administratifs et la mise en place de systèmes d'information aux usagers, notamment par la poursuite du développement des services en lignes.

Actions envisagées

- › Poursuite des travaux relatifs aux systèmes d'information;
 - › Poursuite du développement du gouvernement en ligne.
- › Les partenariats relatifs à certaines infrastructures et services de transport.

L'objectif est d'évaluer et de réaliser si cela est opportun, sous forme de partenariat, des projets majeurs d'infrastructures ou relatifs à des services ministériels.

Action envisagée

- › Poursuite des travaux en vue de la conclusion d'ententes de partenariat et amorce de travaux relatifs, notamment à l'autoroute 30, à l'autoroute 25 et aux parcs routiers.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Les dépenses 2008-2009 du ministère des Transports s'établissent à 2 345,2 M\$, soit une augmentation de 227,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2007-2008. Cette variation s'explique principalement par l'accroissement des sommes consenties à l'entretien du réseau routier et au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier et par l'accroissement de l'aide aux immobilisations en transport en commun. Ces augmentations découlent essentiellement de la mise en œuvre du Plan québécois des infrastructures pour la remise en état du réseau routier et de la Politique québécoise du transport collectif.

PROGRAMME 1

Infrastructures de transport

Ce programme vise à assurer l'amélioration, la réfection, de même que l'entretien des infrastructures de transport terrestre, maritime et aérien.

Ce programme se compose des activités suivantes :

> Contribution au financement du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier	1 083,7 M\$
> Entretien des infrastructures de transport	474,7 M\$
> Amortissement des infrastructures routières (avant la création du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier) et des autres infrastructures de transport	100,5 M\$
> Programme d'aide financière au réseau routier local	78,5 M\$
> Autres activités	1,1 M\$

L'augmentation de 181,6 M\$ du budget en 2008-2009, par rapport à la dépense probable 2007-2008, est essentiellement le résultat net de variations touchant les activités. La contribution du Ministère au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier augmente de 184,3 M\$, pour tenir compte des investissements de 2 728,0 M\$ prévus en 2008-2009. L'entretien des infrastructures, pour sa part, augmente de 58,5 M\$ pour tenir compte du coût plus élevé des contrats, des matériaux et des carburants, ainsi que pour augmenter le niveau de service. Quant au programme d'aide financière au réseau routier local, il diminue de 58,7 M\$, principalement en raison des modifications apportées au calendrier de versement des subventions et du retrait des subventions aux ponts municipaux, puisque le Ministère en a repris la gestion en décembre 2007. Les municipalités ne sont pas affectées par la modification au calendrier de versement. Le niveau de subventions qu'elles recevront en 2008 est identique aux subventions qu'elles ont reçues en 2007, sauf pour les ponts. Finalement, l'amortissement des infrastructures est réduit de 1,5 M\$.

PROGRAMME 2

Systèmes de transport

Ce programme vise à établir les politiques et la réglementation relatives aux systèmes de transport des personnes et des marchandises, à apporter une aide financière aux organismes offrant des services de transport, à délivrer des permis de transport ou de location pour différents modes de transport et à gérer le Registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

Ce programme se compose des activités suivantes :

> Aide à l'acquisition d'immobilisations en transport en commun	259,4 M\$
> Aide au fonctionnement de certains services de transport en commun	38,3 M\$
> Aide au transport adapté aux personnes handicapées	70,2 M\$
> Aide à l'adaptation des véhicules des personnes handicapées	10,1 M\$
> Aide au transport maritime, incluant la contribution au financement de la Société des traversiers du Québec	76,0 M\$
> Aide au transport ferroviaire	5,8 M\$
> Aide au transport aérien	10,5 M\$
> Aide aux clubs de motoneigistes et de véhicules tout-terrains et à la Route verte	10,1 M\$
> Fonctionnement de la Commission des transports du Québec	13,3 M\$
> Autres activités	9,5 M\$

L'augmentation du budget de dépenses 2008-2009 est de 41,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2007-2008. En premier lieu, l'aide aux immobilisations en transport en commun augmente de 33,3 M\$, principalement pour le renouvellement du matériel roulant et l'ajout de nouvelles infrastructures. L'aide au transport adapté et à l'adaptation des véhicules des personnes handicapées augmente de 2,1 M\$, compte tenu de l'augmentation prévue de la clientèle. L'aide au transport maritime augmente de 7,1 M\$, principalement pour tenir compte de la hausse des coûts d'exploitation de la Société des traversiers du Québec et de la hausse des coûts des dessertes maritimes. Quant à l'aide au transport ferroviaire, elle diminue de 5,3 M\$, puisqu'une aide non récurrente de 5,1 M\$ a été octroyée en 2007-2008 pour l'achat du Chemin de fer de la Gaspésie. Pour sa part, l'aide au transport aérien augmente de 3,6 M\$, principalement au chapitre des subventions pour la réduction des coûts de transport au Nunavik à la suite des ententes découlant du Forum Katimajit. Finalement, l'aide à la motoneige, aux véhicules tout-terrains et à la Route verte augmente de 0,5 M\$, le fonctionnement de la Commission des transports du Québec augmente de 0,2 M\$ et les autres activités diminuent de 0,7 M\$.

PROGRAMME 3**Administration et services corporatifs**

Ce programme vise à fournir les divers services de soutien à la gestion des activités du Ministère et à assurer l'élaboration des plans de transport des personnes et des marchandises. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

Ce programme se compose des activités suivantes :

> Planification, direction et coordination des ressources humaines, physiques, financières et informationnelles	67,7 M\$
> Élaboration des orientations et des politiques ministérielles et interventions en matière de recherche et développement	16,5 M\$
> Amortissement des immobilisations autres que les infrastructures de transport	19,3 M\$

L'augmentation de 4,1 M\$ du budget de dépenses en 2008-2009 s'explique principalement par une hausse de 2,8 M\$ des dépenses d'amortissement à la suite de la mise en place de plusieurs nouveaux systèmes d'information, de même que par une augmentation de 1,3 M\$ des dépenses en radiocommunication et en exploitation des technologies de l'information.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Infrastructures de transport	1 738 480,3	181 551,6	1 515 348,7	1 556 928,7
2. Systèmes de transport	503 192,9	41 854,5	460 515,9	461 338,4
3. Administration et services corporatifs	103 531,3	4 130,5	98 854,5	99 400,8
Total	2 345 204,5	227 536,6	2 074 719,1	2 117 667,9
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	3 332	(166)	—	3 498

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements de 49,6 M\$, en hausse de 5,6 M\$, permet au Ministère d'assumer ses besoins aux chapitres suivants : travaux relatifs à des infrastructures de transport maritime et aérien, développements informatiques et acquisition de matériel et d'équipement.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008
		Variation	
Immobilisations	49 390,8	5 611,1	43 779,7
Prêts, placements, avances et autres	200,0	—	200,0
Total	49 590,8	5 611,1	43 979,7

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2008-2009	Dépense probable 2007-2008
Commission des transports du Québec	13 280,1	13 057,3

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Agence métropolitaine de transport	463 967,0	88 679,0	346 360,0	92 855,0
Société de l'assurance automobile du Québec	229 757,0	12 813,0	216 288,0	10 522,0
Société des traversiers du Québec	71 512,3	50 088,9	67 986,6	48 163,1

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier

Le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier est un fonds d'investissements affecté, depuis le 1^{er} avril 1996, au financement des travaux de conservation des chaussées et des structures et des travaux d'amélioration et de développement du réseau routier. Il contribue largement au premier objectif du Ministère qui est d'assurer aux usagers des infrastructures de transport sécuritaires, en bon état et fonctionnelles.

Fonds de gestion de l'équipement roulant

Le Fonds de gestion de l'équipement roulant est affecté, depuis le 1^{er} avril 1998, au financement des activités du Centre de gestion de l'équipement roulant. L'objectif premier du Centre est d'assurer la gestion intégrée du parc de matériel roulant du Ministère. Il offre en outre un service semblable aux différents organismes publics du Québec.

Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun

Le Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun est en opération depuis le 1^{er} janvier 1992. Il vise à favoriser le développement des services de transport en commun en milieu urbain. Son financement est assumé par une contribution de 30,00 \$ prélevée auprès des propriétaires de véhicules automobiles des agglomérations urbaines du Québec lors du renouvellement de l'immatriculation. Les revenus de ce fonds sont entièrement redistribués aux organismes publics de transport en commun et il contribue à l'objectif du Ministère d'améliorer l'efficacité des systèmes de transport dans une perspective de développement durable.

Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports

Le Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports est affecté, depuis le 1^{er} avril 2001, au financement des activités liées aux biens et services fournis par le Centre de signalisation, notamment pour le développement et la fabrication de panneaux de signalisation routière et d'information et pour des services d'urgence en signalisation aux ministères et organismes, tant publics que privés. Depuis le 1^{er} avril 2006, ce fonds est également affecté au financement des activités liées à la mise en place d'un nouveau réseau de parcs routiers, notamment par l'octroi de contrats de partenariat public-privé.

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Prévision	Partie financée par le portefeuille ministériel	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier				
Dépenses	1 113 590,3	1 083 720,0	922 792,8	898 322,5
Investissements ¹	2 871 328,7		1 694 680,6	
Effectif (ETC)	2 202		2 198	
Fonds de gestion de l'équipement roulant				
Dépenses	86 322,0	718,0	84 616,0	594,9
Investissements	29 957,3		31 092,8	
Effectif (ETC)	252		256	
Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun				
Dépenses	71 481,3	—	70 424,9	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports				
Dépenses	6 986,6	1 116,5	8 530,6	1 022,3
Investissements	1 673,8		2 172,2	
Effectif (ETC)	38		38	

¹ Ces montants comprennent également les contributions des partenaires et excluent les dépenses non capitalisables.

EN BREF

TRAVAIL

Le budget du ministère du Travail, excluant les crédits de transfert, est principalement consacré à la rémunération du personnel, ce qui lui permet d'offrir avec efficacité ses services dans les domaines des lois et des politiques du travail, des relations du travail et de l'information sur le travail.

En relations du travail, le volume d'activités des services de médiation et de conciliation se maintiendra autour de 600 interventions. Celles-ci sont effectuées pour rapprocher les parties patronales et syndicales et éviter des arrêts de travail. Ces interventions peuvent avoir lieu lors de la négociation d'une première convention collective ou de son renouvellement, ainsi qu'à tout moment où elle est en vigueur. Un effort important sera fait pour entreprendre le transfert de connaissances requis par l'importance des départs à la retraite prévus pour 2008-2010.

L'amélioration continue des outils et des produits d'information se traduira notamment cette année par une refonte de la revue Regards sur le travail et par le développement d'un volet sur les innovations en milieu du travail dans le site Internet du Ministère.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du Ministère est d'assurer aux personnes des conditions de travail équitables et de promouvoir des rapports de travail qui favorisent le respect et l'harmonie dans les milieux de travail ainsi que la performance des organisations. La clientèle du Ministère est large et diversifiée. Elle est principalement composée de personnes salariées, d'employeurs, de représentants d'associations patronales et syndicales, de gestionnaires, d'intervenants spécialisés en droit ou en relations du travail, de chercheurs ainsi que de divers groupes d'intérêts et de défense des droits dans le domaine du travail.

Pour répondre aux besoins des clientèles et des citoyens en général, le Ministère dispose de leviers qui lui sont propres et qui servent d'assise à son offre de service :

- > Les lois et des politiques du travail;
- > Les services en relations du travail;
- > L'information sur le travail.

Par ailleurs, trois organismes budgétaires font partie du portefeuille « Travail » et participent à la réalisation de la mission publique dans ce domaine.

Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre voit à la concertation entre les organisations patronales et syndicales afin d'orienter et de soutenir l'action gouvernementale en matière de travail et de main-d'œuvre.

La Commission de l'équité salariale voit à la réalisation de l'équité salariale pour les femmes du Québec. Elle doit veiller à l'établissement de démarches ou de programmes spécifiques et s'assurer du maintien de l'équité salariale dans les entreprises.

Le Conseil des services essentiels s'assure que le public continue de bénéficier de services jugés essentiels lorsque des salariés exercent leur droit de grève dans certains services publics, au sein de la fonction publique et dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires maintiennent ou consolident des activités régulières qui sont essentielles à la prestation des services aux citoyens et découlent des trois orientations du Plan stratégique 2005-2008. Il s'agit des lois et des politiques du travail, des services en relations du travail et de l'information sur le travail.

Pour chacun de ces leviers d'intervention, l'atteinte des résultats s'accompagne d'une préoccupation de la qualité des services aux citoyens et d'une gestion optimale des fonds publics.

ORIENTATION 1

Assurer une législation et des politiques du travail adaptées aux mutations économiques et sociales

- > Dans ce secteur d'activité, les choix budgétaires se rapportent à la nécessité de documenter l'environnement législatif et administratif dans lequel évolue le citoyen en matière de conditions et de relations du travail.

Actions envisagées

- > Études d'impact de décrets de convention collective;
- > Analyse des requêtes en modification de décrets de convention collective;
- > Révision annuelle du salaire minimum;
- > Suivi de l'application de l'Entente Québec-Ontario sur la mobilité de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction et négociation d'une entente similaire avec le Nouveau-Brunswick.

ORIENTATION 2

Contribuer à la prévention et à la résolution des mécontentes en misant sur la responsabilisation des acteurs et sur l'amélioration des pratiques

- > Le Ministère intervient auprès des clientèles patronales et syndicales dans le but de faciliter le règlement des différends et de favoriser le maintien de relations du travail empreintes d'ouverture et de respect mutuel. Il fait aussi connaître les pratiques qui ont un caractère d'exemplarité et qui contribuent à la prévention et au règlement des mécontentes.

Actions envisagées

- > Services de médiation et de conciliation :
 - > Transferts de connaissances nécessités par l'importance des départs à la retraite prévus pour la période 2008-2010;
 - > Volume moyen d'interventions : 600 et plus, dont environ le quart sont de nature préventive.
- > Arbitrage de griefs et de différends :
 - > Médiation importante préarbitrale de griefs dans le secteur de la santé et des services sociaux;
 - > Volume moyen de nomination d'arbitres : plus de 2 500.
- > Évaluation médicale :
 - > Volume moyen de production d'avis médicaux : environ 12 000;
 - > Maintien du nombre d'avis complémentaires à un taux de 1,9 %.

ORIENTATION 3

Offrir à nos clientèles une information et des connaissances sur le travail qui répondent à leurs besoins, qui soient fiables, accessibles et de qualité

- > L'information sur le travail est un domaine qui connaît une expansion régulière depuis plusieurs années, notamment grâce à l'Internet où la croissance rapide du nombre d'utilisateurs a favorisé le développement d'un nouvel espace d'échange et de transaction avec le citoyen. La production et la diffusion d'information sur le travail représentent un important levier d'intervention tant auprès des clientèles corporatives qu'individuelles.

Actions envisagées

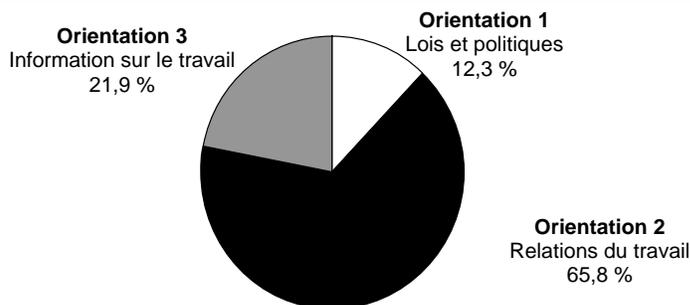
- > Renseignement téléphonique : délai de réponse de moins de 60 secondes pour 75,0 % des appels;
- > Amélioration continue du site Internet ministériel;
- > Accroissement des productions de données et statistiques;
- > Maintien des publications (bilans annuels, revue, études, comparaisons, etc.);
- > Analyse de conventions collectives : 1 200;
- > Résumés d'ententes négociées : 120;
- > Développement de la section du site Internet du Ministère consacrée aux innovations en milieu de travail;
- > Production d'un rapport et diffusion des résultats d'une enquête sur les innovations en milieu de travail au Québec.

ORIENTATION 4

Poursuivre l'implantation d'une gestion axée sur la qualité des services tout en utilisant les fonds publics de façon rentable et efficace pour le citoyen

- > La prestation de services efficaces et à moindre coût doit se faire en assurant un haut niveau de qualité et en simplifiant les relations avec le citoyen. Levier important pour la prospérité collective, la modernisation de la gestion publique a été inscrite au plan stratégique ministériel comme une orientation qui traverse l'ensemble de l'organisation et de ses activités.

La répartition budgétaire 2008-2009 selon les orientations



Le graphique ci-dessus donne un aperçu de la répartition globale des ressources budgétaires pour les trois premières orientations. Les activités d'amélioration des services propres à la quatrième orientation sont intégrées budgétairement aux trois autres.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le portefeuille « Travail » comporte un seul programme budgétaire. Ce programme vise à élaborer, mettre en œuvre, surveiller l'application et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail, de relations de travail et d'équité salariale.

Le niveau du budget de dépenses 2008-2009, soit 32,7 M\$ est inférieur de 7,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2007-2008. Cette variation s'explique essentiellement par une somme de 7,8 M\$ transférée au cours de 2007-2008 de la provision du ministère des Finances pour des initiatives concernant les revenus et versée au titre des activités de la Commission de la construction du Québec visant à enrayer le travail au noir et l'évasion fiscale dans l'industrie de la construction.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Travail	32 695,8	(7 464,1)	33 283,4	40 159,9
Total	32 695,8	(7 464,1)	33 283,4	40 159,9
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	227	(5)	—	232

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements concerne le maintien des actifs et le développement d'applications en matière de ressources informationnelles requises pour supporter différentes activités du programme.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008
		Variation	
Immobilisations	2 008,1	—	2 008,1
Prêts, placements, avances et autres	1,0	—	1,0
Total	2 009,1	—	2 009,1

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2008-2009	Dépense probable 2007-2008
Commission de l'équité salariale	5 382,5	5 514,5
Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre	559,7	559,7
Conseil des services essentiels	3 033,6	3 033,6

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2008-2009		2007-2008	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commissaire de l'industrie de la construction	1 294,4	101,0	1 205,4	101,0
Commission des lésions professionnelles	54 023,4	—	53 147,0	—
Commission des normes du travail	58 117,0	—	56 357,0	—
Commission des relations du travail	14 713,4	7 244,3	14 324,3	7 732,9
Régie du bâtiment du Québec	47 860,5	—	40 048,1	—

